VENDREDI 06 MARS 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1875
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Rebâtir une relation avec la Région



Il y a un an, le titre de Une de Terres de Bourgogne était « De la friture sur la ligne entre la Région et le monde agricole ». Douze mois plus tard, le discours de Jérôme Durain, désormais président du Conseil régional, le 25 février au Salon de l'agriculture, revendiquait une relation renouvelée avec l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. Une volonté qui demande à se vérifier dans les faits. Un voyage à Bruxelles est prévu fin mars pour faire valoir les réalités locales auprès de l'Union européenne. Retrouvez, par ailleurs, dans ce numéro, les derniers échos régionaux d'un Salon pas comme les autres. *Pages 03, 04, 05, 06.*





P.10

ACTUALITÉS *Région*

John Deere à Arc-lès-Gray // Former aujourd'hui les salariés de demain



S. Lafranchise

P.13

PRODUCTIONS *Diversification*

Vendre en libre-service // Une confiance mutuelle

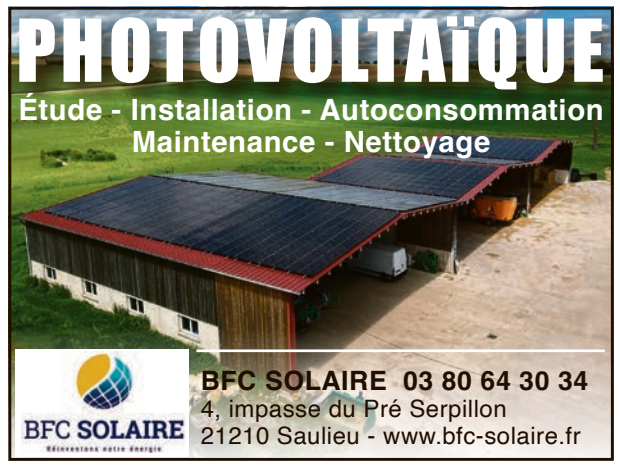


P.16

DOSSIER *Mise à l'herbe*

Diversité des prairies // Un levier de résilience face aux aléas climatiques





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 OVINPIADES : LE NIVERNAIS ROMAIN ROGEMONT DOUBLE CHAMPION

.05 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE: À LA RENCONTRE DES ACTEURS LOCAUX

.06 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE: UN AVIS MITIGÉ

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE: HAIE, ON EN PARLE ?

.08 ANEFA: APPRENDRE SUR LE TERRAIN

.09 SDAE DE LA NIÈVRE: TIRER DES ENSEIGNEMENTS POUR PRÉPARER L'AVENIR

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 CHEZ JOHN DEERE À ARC-LÈS-GRAY: FORMER AUJOURD'HUI LES SALARIÉS DE DEMAIN

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FOIRE AGRICOLE: 60 ANS DE TRADITION AGRICOLE

.12 REPRODUCTEURS BOVINS: LA GÉNÉTIQUE DU 21, C'EST DU COSTAUD

.13 FNB: UN CONGRÈS AVEC DES PRIX ET DES ENVIES DE RELANCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 AGRICULTURE BIOLOGIQUE: DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DANS L'EXPECTATIVE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 VENTE EN LIBRE-SERVICE: UNE CONFIANCE MUTUELLE

DOSSIER // MISE À L'HERBE

.16 DIVERSITÉ DES PRAIRIES: UN LEVIER DE RÉSILIENCE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

.17 COUVERTS VÉGÉTAUX: UNE RESSOURCE FOURRAGÈRE À VALORISER

.18 TECHNOLOGIE: LE DRONE, NOUVEL ALLIÉ DES ÉLEVEURS

.20 CONDITIONS MÉTÉOS: VA-T-ON LÂCHER PLUS TÔT ?

.21 RISQUES PRAIRIES: LA GRANDE ARNAQUE POUR LES ASSURÉS ET NON-ASSURÉS !

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.22 ABATTOIR: COSNE-SUR-LOIRE RELANCE SON ACTIVITÉ

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 DÉCOUVERTE: DANS LES COULISSES DE NAUSICAÀ

.32 TRAVAUX DANS LES VIGNES: DES CHEVAUX NON FISCAUX



// LE DESSIN

// EN BREF

UE-Mercosur Bruxelles décide de *« procéder à l'application provisoire »* de l'accord

« La Commission va maintenant procéder à l'application provisoire » de l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur, a annoncé la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen le 27 février. Au lendemain de la ratification du traité par l'Uruguay et l'Argentine, elle n'a pas attendu longtemps pour prendre cette décision qui était attendue (ou crainte selon les points de vue). ***« Je l'ai déjà dit : quand ils seront prêts, nous le serons aussi »***, a-t-elle insisté.

Cette application provisoire se fera donc sans l'aval du Parlement européen. Celui-ci se prononcera en effet uniquement sur l'application définitive de l'accord. Mais comme les eurodéputés ont décidé de saisir la Cour de Justice de l'UE pour l'interroger sur la légalité du texte, l'examen parlementaire pourrait n'avoir lieu que d'ici deux ans. ***« Une application provisoire est, par définition, provisoire. Comme son nom l'indique. Conformément aux traités de l'UE, l'accord ne pourra être conclu définitivement qu'après approbation du Parlement européen »***, a confirmé Ursula von der Leyen. Elle assure que Bruxelles ***« continuera de travailler en étroite collaboration avec toutes les institutions de l'UE, les États membres et les parties prenantes afin de garantir un processus fluide et transparent »***.

En termes de calendrier, cette application provisoire entrera effectivement en vigueur deux mois après un échange de lettre avec les pays du Mercosur qui ont validé l'accord.

Bovins viande Accord entre Sicarev, McDonald's et Lidl pour *« accélérer la décarbonation »*

McDonald's et Lidl ont conclu un partenariat avec la coopérative Sicarev visant à ***« cofinancer l'accompagnement des éleveurs dans la décarbonation de leurs exploitations »***, d'après un communiqué commun. Ce projet pilote porte sur la fourniture de viande bovine hachée, l'industriel Pilgrim's Europe Orléans (ex-Moy Park Beef) étant partie prenante de la démarche. Concrètement, McDonald's et Lidl ***« s'engagent à verser une prime filière aux éleveurs pour soutenir leurs investissements »*** de réduction des émissions de GES. Une partie sera versée à l'***« entrée dans la démarche »***, et le reste à la fin d'une période de cinq ans, ***« en fonction de la mise en place des plans d'actions »***. Trente exploitations de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), représentatives de la ***« diversité de la filière bovine »***, seront sélectionnées pour ***« tester diverses hypothèses »***. La démarche ***« débutera par la réalisation de diagnostics Cap2ER »*** (niveau 2), qui déboucheront sur des plans d'actions personnalisés. La région BFC participe aussi au projet, en finançant ***« près de 80 % des frais de diagnostics et d'accompagnement technique »***. Cette phase pilote permettra de ***« définir un modèle de cofinancement multi-partenaires juste »*** : le but est d'***« ajuster, à terme, les contributions financières selon la part de viande issue de chaque exploitation et les investissements réalisés en faveur de la décarbonation »***.

Salon de l'agriculture 437 000 visiteurs pour une édition *« pas comme les autres »*

L'édition 2026 du Salon international de l'agriculture (Sia) a enregistré une chute de 27,9 % de sa fréquentation cette année, et restera un ***« salon pas comme les autres »***, marqué par l'absence des bovins, a reconnu son président dimanche 1er mars, assurant qu'il reviendra ***« plus fort »*** l'an prochain. Cette année, l'évènement a rassemblé 437 402 visiteurs, contre 607 000 lors de l'édition précédente, loin du record de 2014 (703 000), a annoncé l'organisation dimanche soir à l'issue de l'évènement. ***« Quand il manque quelqu'un dans la famille, ce n'est pas comme d'habitude »***, avait expliqué un peu plus tôt à l'AFP le patron du salon, Jérôme Despey. Sur les quatre premiers jours du Salon, le nombre de visiteurs affichait déjà un recul de l'ordre de 25 %. ***« Le contexte était un peu particulier »***, avec l'absence des bovins, en raison de la DNC, une première depuis 62 ans, qui ***« a beaucoup marqué »***, et aussi ***« beaucoup d'inquiétudes du monde agricole »***, a souligné le président de l'évènement.

// EN IMAGE

Super Bowl 2026 Un record de 1,48 milliard d'ailes de poulet consommées

Le Super Bowl, la plus grande manifestation sportive américaine, s'est déroulé le 8 février aux États-Unis. Cet événement a confirmé son statut d'événement hors-norme, en particulier pour la filière avicole. Selon le *National Chicken Council*, les Américains ont consommé un record de 1,48 milliard d'ailes de poulet lors de ce seul week-end, soit une progression de 10 millions d'unités par rapport à l'édition précédente.

Cette performance s'inscrit dans un contexte de dépenses globales liées au jeu dépassant les 20 milliards de dollars. Pour les producteurs et transformateurs, ce pic de consommation a représenté un défi logistique colossal. En effet, l'acheminement de tels volumes a nécessité environ 3 400 semi-remorques, mobilisant l'ensemble de la chaîne du froid. La demande a été favorisée par une modération des prix de gros de l'aile. Ces prix se sont établis en moyenne à 1,12 $ la livre (environ 450 g soit environ 2 euros/kg) début 2026, contre les sommets atteints en 2022 et 2024 (environ 3,80 $ la livre).

Véritable baromètre de la consommation, le Super Bowl démontre que la volaille reste le produit phare des ménages américains.



Image générée par IA

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// RÉGION ET AGRICULTURE

« La Région doit redevenir un partenaire fiable ! »

L'inauguration du stand de la Bourgogne-Franche-Comté, le 25 février au SIA aura fourni l'occasion à Jérôme Durain, président de Région, d'affirmer sa volonté de reconstruire la relation mise à mal avec le monde agricole. Les discussions sur la future PAC devraient donner l'occasion de concrétiser cet affichage.



Jérôme Durain, président du Conseil régional de BFC, ici à côté d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a insisté sur l'importance de renouer une relation de confiance avec un monde agricole qu'il inclut pleinement dans sa vision de l'attractivité régionale.

La journée du 25 février, dédiée à l'inauguration du stand de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) au Salon international de l'Agriculture, à Paris, a débuté par une réunion entre Jérôme Durain, à la tête de l'exécutif régional depuis juin dernier et l'ensemble des responsables professionnels agricoles.

Il était important de formaliser ainsi la nouvelle nature de la relation qui s'instaure entre le Conseil régional et le monde agricole de BFC, à commencer par la Chambre régionale d'agriculture. Parce qu'on a manifestement changé d'époque ! Le président du Conseil régional a axé tout son discours - tenu en compagnie de la ministre de l'Agriculture, la Doubienne Annie Genevard, et son collègue de l'Industrie, le Saône-et-Loirien Sébastien Martin - sur cet aspect : *« La région BFC,* affirmait Jérôme Durain, *est dans une phase de reconstruction de sa relation avec le monde agricole. Il nous faut repartir sur des bases claires, renforcer nos filières, créer davantage de valeur ajoutée, sécuriser les revenus, installer des jeunes. »* Des objectifs auxquels personne ne peut être opposé mais qui ne devraient pas rester que des mots : *« Nous travaillons,* poursuivait-il *à une convention avec la Chambre régionale d'agriculture, afin de remettre les choses à plat et donner de la visibilité à ceux qui s'engagent dans ce métier. On ne peut pas se contenter d'aller de crise en crise. Il nous faut un horizon et la Région doit redevenir un partenaire fiable, lisible ».*



Crédit

Pour Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, les évolutions de gouvernance survenues ces derniers mois à la Chambre régionale et au Conseil régional doivent contribuer à faire émerger une relation renouvelée et profitable.

S'attaquer plus sereinement au Feader

Cet horizon semble s'éclaircir sur le Feader, pomme de discorde continuelle entre la Région et le monde agricole de BFC depuis trois ans : *« nous ne sommes pas encore sortis de toutes les difficultés, mais les choses progressent, j'aimerais que cela aille encore plus vite, mais nous voyons le bout du tunnel ».* Un constat partagé par Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC : *« Un nouveau président à la Chambre régionale d'agriculture, une nouvelle directrice, un nouveau président au Conseil régional, un nouveau directeur général des services, tous guidés par la même volonté, ce qui nous a permis de nous attaquer plus sereinement à la gestion des dossiers en souffrance et de construire une convention cadre qui nous permet de répondre collectivement aux enjeux et aux défis que doit relever notre agriculture. Je souhaite que cette convention cadre soit ambitieuse. Elle est nécessaire afin de donner de la visibilité et porter des actions très concrètes sur le territoire. Sur le Feader, les premiers versements sont effectifs. Nous sommes plus en difficulté pour la partie investissements de modernisation que pour la partie DJA, où le dispositif fonctionne nettement mieux. Mais les versements doivent maintenant s'accélérer de manière exponentielle. »*

Voyage à Bruxelles

Dans cette logique de réassurance, Jérôme Durain a pris l'exemple du Plan régional pour l'engraissement, qui concerne l'élevage bovin : *« un dispositif simple qui permet d'apporter immédiatement du revenu sur les exploitations. Ce que nous avons fait pour ce plan, nous pouvons le dupliquer pour d'autres filières. »* Pour le président du Conseil régional, il importe avant tout de *« ne pas opposer performance environnementale et solidité économique de nos filières agricoles ».* Il apparaît aussi essentiel de maintenir sur le territoire les outils de production et de décision : *« Produire ici ne suffit pas si les décisions se prennent ailleurs : c'est pourquoi la Région agit pour conserver les centres de décision en BFC. À travers BFC Participations, nous intervenons afin de stabiliser le capital d'entreprises structurantes. Il faut aussi valoriser ici, c'est pourquoi nous soutenons les circuits courts et les projets alimentaires territoriaux (PAT), afin de mieux relier les producteurs, les transformateurs, la restauration collective aux consommateurs. »* Cette relation renouvelée devrait connaître une étape symbolique, fin mars, avec un voyage organisé à Bruxelles, destiné à faire valoir les attentes particulières de la BFC auprès des instances européennes, dans le cadre des négociations liées à la future Politique agricole commune (PAC). Une stratégie qui s'était avérée relativement payante pour la PAC actuelle, mais dans laquelle, à l'époque, la Région ne s'était pas impliquée. Cette fois-ci, monde agricole et collectivité régionale vont y aller ensemble *(voir encadré).*

Berty Robert

Porter une voix à Bruxelles

Dans le cadre des discussions actuelles sur la future Politique agricole commune (PAC), le Conseil régional de BFC a décidé d'engager un mouvement collectif pour défendre l'intérêt des filières agricoles. *« Un déplacement à Bruxelles est prévu les 24, 25 et 26 mars,* précise Jérôme Durain, *avec l'ensemble des organismes représentatifs de la profession. Nous irons porter une voix régionale, claire, construite avec le monde agricole (ce dernier doit se réunir le 16 mars pour définir les axes prioritaires sur lesquels devront reposer les demandes régionales auprès de l'Europe N.D.L.R.) pour défendre les intérêts de l'agriculture de BFC. Face à l'Europe, il nous faudra être unis sur nos priorités : maintien d'un budget agricole ambitieux, soutien à l'investissement productif, prise en compte des réalités des territoires intermédiaires et d'élevage, accompagnement du renouvellement des générations. »* Quant à obtenir plus de précisions sur les axes que la Région souhaite privilégier dans le cadre de ces discussions, il est encore trop tôt : *« Le débat,* ajoute Jérôme Durain *est à l'œuvre au sein de la profession. Il n'est pas tranché pour l'instant. Nous aurons une réunion préparatoire pour finaliser le « dosage » de nos attentes. »* Pour Vincent Lavier : *« Au cours de ce déplacement à Bruxelles, nous expliquerons pourquoi nous avons toujours besoin d'une PAC forte, pourvoyeuse de moyens, strictement dédiée à l'agriculture. Lors des négociations pour la PAC actuelle, nous avions obtenu une MAEC ZI avec une enveloppe de 45 millions d'euros dédiée sur notre territoire. Pour définir ces axes, nous allons nous mettre d'accord au sein de la profession agricole de BFC. L'idée, c'est comme lors de la précédente PAC, miser sur ce qui nous rassemble. Nous nous réunirons ensuite avec les services de la Région, avant d'aller à Bruxelles. »* Par ailleurs, Jérôme Durain est revenu sur le Mercosur : *« le vrai sujet, c'est celui de l'égalité devant les normes. Nous ne pouvons pas demander toujours plus à nos agriculteurs en matières sanitaire, environnementale, sociale, tout en acceptant l'importation de produits qui ne respectent pas les mêmes règles. Nous devons préserver les plus fragiles : les zones intermédiaires ne peuvent pas être les oubliées des arbitrages européens. Leur pérennisation est une condition d'équilibre territoriale et de souveraineté productive. »*

// OVINPIADES 2026

58 Le Nivernais Romain Rogemont double champion

Le 21 février, au Salon international de l'agriculture, le Nivernais Romain Rogemont, élève au CFPPA de Charolles, en Saône-et-Loire, a remporté le titre de Meilleur Jeune Berger de France 2026 lors de la finale nationale des Ovinpiades à Paris. Il est aussi sacré au niveau européen !



Crédit David Barbacci

Originaire d'Alluy, près de Châtillon-en-Bazois, dans la Nièvre, Romain Rougemont est élève du CFPPA de Charolles, en Saône-et-Loire.

La victoire obtenue par le Nivernais Romain Rogemont, natif d'Alluy, lors de ces Ovinpiades organisées dans le cadre du Salon international de l'Agriculture (SIA) dépasse le seul cadre régional puisque cet élève du CFPPA de Charolles a également été sacré Meilleur Jeune Berger d'Europe 2026 à l'issue d'une épreuve organisée en parallèle de la finale nationale, réunissant des candidats venus de plusieurs pays européens. Cette double distinction confirme son niveau technique et met en lumière la qualité de la formation dispensée au CFPPA de Charolles, établissement reconnu pour son expertise en filières et productions animales. Pour sa deuxième finale nationale, Romain Rogemont, qui avait déjà concouru en 2024, terminant alors à la seconde place, a participé *« avec un esprit de compétition, mais aussi de partage avec les autres jeunes qu'on rencontre »*.

« Une fibre ovine »

Quelques instants avant les épreuves, il se concentrait, avouant s'être encore plus entraîné que la première fois. *« Il faut une fibre ovine, une rigueur dans les gestes mais aussi savoir se remettre en question dans l'élevage ovin aujourd'hui »*, confiait-il avec une belle mentalité et maturité. *« Fier de représenter la Bourgogne, où l'élevage ovin a raison d'être »*, Romain Rogemont a accompli *« son rêve d'enfant »*. Il a remercié immédiatement *« la race qui m'a donné cette passion, celle du mouton Charollais »*, partageant ainsi sa belle victoire avec tous les éleveurs passionnés.

La Bourgogne était également représentée par Arthur Iwasuila, élève de l'EPL de Fontaines, qui se classe 21è au niveau national. Les Ovinpiades plongent les candidats dans des situations professionnelles concrètes. Les épreuves évaluent la capacité à trier des brebis à l'aide d'un lecteur électronique, apprécier l'état corporel et sanitaire des animaux, parer les onglons, choisir un bélier adapté à un objectif de reproduction, reconnaître des races ou encore estimer l'état d'engraissement d'agneaux. En 2026, la pose d'une clôture électrique s'est ajoutée au programme. Ces mises en situation traduisent la réalité du travail d'un élevage ovin, où technicité, précision des gestes et capacité d'analyse conditionnent la performance.

Un beau signal pour la filière

Au-delà du concours, ces résultats interviennent dans un contexte stratégique pour la filière. La France compte 6,61 millions d'ovins répartis dans 30 186 exploitations. La moitié des éleveurs de brebis ont aujourd'hui 50 ans ou plus. Chaque année, environ 500 installations viennent remplacer 500 départs, maintenant un équilibre fragile. Dans le même temps, 59 % de la viande ovine consommée en France est importée. La filière s'est fixé l'objectif de produire un million d'agneaux supplémentaires par an afin de réduire cette dépendance. En 2024, le prix moyen de l'agneau atteignait 9,43 euros le kilo de carcasse, illustrant un contexte de marché porteur. En Bourgogne, et notamment dans la Nièvre, l'élevage ovin constitue un levier d'installation, de diversification et de valorisation des surfaces, par exemple en complément des systèmes bovins ou en polyculture-élevage. Il contribue à la vitalité économique des territoires. La dynamique de formation et d'accompagnement technique demeure déterminante pour transformer l'essai et encourager de nouvelles installations. La réussite de Romain Rogemont illustre le rôle central des établissements agricoles dans la transmission des savoir-faire et dans la préparation à l'installation. Elle envoie également un signal fort à l'ensemble de la profession : la relève est formée, compétente et engagée.

Cédric Michelin



InnOvin

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2026

89 Quatre médailles décernées pour les produits

Du samedi 21 février au mardi 24 février, seize producteurs icaunais ont tenté de décrocher des médailles au Concours Général Agricole, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture.

Avec près de 38 produits proposés au Concours Générale Agricole, l'Yonne a remporté quatre médailles, dont trois médailles d'argent et une en bronze. À cela s'ajoute le fait que trois médailles sur quatre ont été décernées à des producteurs inscrits au réseau Bienvenue à la Ferme. Parmi tous les produits présentés au Salon International de l'Agriculture, nous pouvions retrouver des bières, huiles, eaux-de-vie, jus de fruits, apéritifs, confitures et autres spécialités, représentées par seize producteurs. Au-delà des produits, le département s'est également distingué dans les concours d'animaux avec une présence diversifiée *« témoignant de la richesse des savoir-faire agricoles et d'élevage du territoire »*. Cette année, ce sont douze chiens, 1 équidé, 8 félins et 14 ovins qui sont entrés dans la compétition. Avec le contexte de cette année, la Chambre d'agriculture précise *« qu'aucun bovin n'a été présenté cette année en raison de la circulation de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), contraignant les éleveurs à renoncer à leur participation au concours et au Salon de l'Agriculture »*. Face à une édition 2026 marquée *« par une concurrence accrue et une sélection particulièrement exigeante »*, comparativement à l'an passé, où 11 médailles avaient été décernées, la Chambre d'agriculture de l'Yonne tient à *« saluer l'ensemble des participants, médaillés ou non, pour leur engagement en faveur des savoir-faire locaux. Ces distinctions contribuent à renforcer l'image de l'Yonne comme un territoire de production d'excellence »*.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Découvrez le palmarès complet

Bière : Bière à dominante houblonnée - Bronze, Brasserie la Truite - Butteaux

Confiture, gelées et pâtes à tartiner : Confiture extra de framboises - Argent, Scea Guyard - Thury

Miel : Miel de forêt et miellat divers foncé - Argent, Sylvestre Bonnemain - Montacher-Villegardin ; Miel de Tilleul - Argent, Eurl Caprices d'Abeilles - Champigny-sur-Yonne

Ovins : Bérichon du Cher 9 récompenses - 6 Rang 1, 2 Rang 2, 1 Rang 3), Gaec Les Bergers-Rameau - Précy-le-Sec

Chien : Chien de berger islandais 3 récompenses – Rang 3, Jocelyne et Edwige Thomas – Charny-Orée-de-Puisaye ; Retriever du Labrador 1 récompense – Rang 3, Laure Delville - Tanlay

Chat : Munchkin PL Prix de la meilleure femelle, Valérie Jeanpierre - Perreux

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

89

À la rencontre des acteurs locaux

À l'occasion de la journée régionale au Salon International de l'Agriculture, Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont allés à la rencontre de ceux qui portent les couleurs du département.



La délégation icaunaise est partie, en premier lieu de Thierry Mothe, vigneron à Fontenay-près-Chablis.

Ce mercredi 25 février au matin, une délégation icaunaise, comprenant Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon, Damien Brayotel, président de la FDSEA et 2d vice président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture et Isabelle Pettazzonni, directrice adjointe à la DDT de l'Yonne est allée à la rencontre de plusieurs acteurs du secteur agricole icaunais. Parmi eux, nous retrouvons en premier lieu, Thierry Mothe, viticulteur à Fontenay-près-Chablis et représentant du syndicat des Vignerons Indépendants de France. Accueillis au sein de l'immense stand en bois du syndicat, les élus saluent et remercient le viticulteur pour l'accueil, avant de parler des sujets qui font débat. En commençant l'échange, il revient sur l'accord commercial signé avec l'Inde, qu'il qualifie de *« très bon accord »*, car il respecte les demandes que la *« profession viticole demande depuis plusieurs années »*, à savoir, *« que les produits agricoles soient en dehors des accords commerciaux »*. Tandis que pour le Mercosur, la situation est différente. *« Même si c'est avantageux pour tout ce qui est vin et spiritueux, nous sommes solidaires du monde agricole. Sachant que ce n'est pas avantageux pour les éleveurs, ni pour les céréaliers, nous ne pouvons pas accepter cet accord »*, manifeste-t-il.

Après avoir rencontré le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité de France, Nicolas Forissier, Thierry Mothe peut affirmer *« que de nouveaux accords commerciaux sont en cours avec plusieurs pays, dont la Thaïlande et le Vietnam »*. Il ajoute que *« nous sommes parties prenantes pour qu'on soit intégrés aux discussions et pour que l'on puisse créer des accords bilatéraux qui ne mettront pas en péril le secteur agricole de manière générale »*.

Sur un ton d'optimisme

Après avoir rencontré un acteur du secteur viticole, il est désormais temps pour la délégation icaunaise de se rendre au sein des stands dédiés à l'élevage. Lilian Rameau, éleveur de moutons à Précy-le-Sec, arrive le sourire aux lèvres après être reparti victorieux du Concours Général Agricole en race Berrichon du Cher. Parmi les treize moutons qu'il a amenés au Salon International Agricole, sept d'entre eux étaient en compétition. *« J'ai reçu le 1er prix pour les femelles et également pour leurs aptitudes en laines. Les béliers ont quant à eux reçu le deuxième prix »*, annonce-t-il fièrement aux élus. Les félicitations sont de rigueur, pour cet éleveur, qui participe pour la 4e édition consécutive au CGA. Au départ, son objectif était clair, *« cela me permettait de me faire connaître dans le secteur de l'élevage »* et par la suite, *« c'est la fierté de remporter les prix »*. Au-delà de sa victoire, il confie que : *« de nouveaux éleveurs ont intégré la participation dont un éleveur de la Nièvre, le GAEC des Aubus. Cela fait du bien de voir des nouveaux arrivés »* et que de manière générale, *« c'est une race qui a besoin de nouveaux éleveurs. Même si la race fonctionne bien, nous pouvons manquer de béliers pour fournir les clients, de temps en temps, donc c'est positif de voir de nouvelles têtes »*. Les élus l'écoutent attentivement et demandent : *« si de futurs projets sont à prévoir sur la ferme ? »*. En hochant la tête, il annonce qu'un *« projet de parc solaire devrait voir le jour fin 2027 »* permettant par la même occasion *« l'installation d'une nouvelle bergerie plus grande »* favorisant *« les conditions de travail, la protection contre la prédation ainsi qu'une facilité à réaliser des agnelages »*. Après avoir passé quelques jours au SIA, Lilian Rameau entamait son dernier jour ce mercredi. Avant d'aller à l'inauguration du stand régional, les élus passent rencontrer Olivier Touchard, chargé de mission venaison à la Fédération Nationale des Chasseurs. La plupart du temps, le gibier récolté pendant la venaison *« provient de l'étranger »* et l'objectif de la Fédération est donc *« de convaincre les personnes que la viande est accessible à tous ainsi que pour les enfants, et pour les collectivités territoriales »*. Pour cela, les élus et la Fédération Nationale de la Chasse souhaiteraient mettre en place *« des circuits courts pour favoriser la viande de gibier local et française »*. La semaine du goût, prévue du 12 au 18 octobre serait donc l'occasion de *« montrer l'intérêt de consommer de la viande de faune sauvage, riche en protéine »*.

Charlotte Sauvignac



Lilian Rameau, éleveur ovins a remporté des prix lors du CGA au Salon de l'Agriculture.

// CONCOURS DES JEUNES BOUCHERS

58

Une voie vitale

Le 26 février se tenait durant le Salon International de l'agriculture le concours des jeunes bouchers, avec la participation de deux Nivernais notamment.

Lors du 62e Salon International de l'agriculture (SIA), l'Interprofession Élevage et Viande en collaboration avec l'École Nationale Supérieure des Métiers de la Viande organisaient, au stand d'Interbev, le concours des jeunes bouchers. Ainsi, le 26 février, participaient pour se départager Manon Degrange et Hugo Franca Cordeiro, deux apprentis bouchers en formation à l'EDM Dijon Métropole (Côte-d'Or – 21) ainsi que Maxime Fresse et Yan Covignon, deux apprentis bouchers en formation au C2M – « Campus Métiers Marzy » (Nièvre – 58). Ce dernier, 19 ans, revient sur son expérience en trois questions. Pour rappel, il a été récompensé par une 1re place au niveau départemental, puis une 6e place à l'échelon régional.

Pourquoi participer au SIA ?

« Ce sont mes professeurs qui m'ont proposé de participer car nous venions à Paris pour une formation à l'ENSMV et une visite à Rungis. J'ai accepté car c'est une bonne expérience à vivre pour nous en tant que jeunes bouchers et je pense qu'il n'y a rien à perdre mais bien tout à gagner ».

Pourquoi avez-vous choisi cette profession ?

« J'ai commencé par une seconde générale et puis finalement je me suis orienté en boucherie en m'inspirant de mon grand frère qui est lui-même boucher. J'ai fait plusieurs stages qui m'ont confirmé que c'était la bonne voie pour moi ».

Quelle est l'importance du « consommer local » et des métiers de boucheries ?

« À mon sens, il est important de mettre en avant la viande locale car c'est ce que recherche les consommateurs. Et, qui dit local dit aussi bénéfique pour l'environnement et plus économique car il y a moins de trajet. En somme, pour moi, les métiers de la boucherie sont vitaux car ils nous permettent de nous alimenter ».

Propos recueillis par Chloé Monget



Yan Covignon, 19 ans apprenti boucher au C2M – « Campus Métiers Marzy », lors de l'épreuve au Salon international de l'agriculture.

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Un avis mitigé

Du 21 février au 28 février, des producteurs du Réseau Bienvenue à la Ferme ont représenté l'Yonne au Salon International de l'Agriculture à Paris. Retour sur les ressentis.

En foulant les allées du stand régional de Bourgogne-Franche-Comté, nous retrouvons les producteurs du Réseau Bienvenue à la Ferme de l'Yonne. Tout au long de la semaine, ce sont six producteurs, les Escargots d'Armeau, l'Amour est dans le lait, la Ferme du Bois Ramard, le Cassis de la Grange aux Moines, les demoiselles de Manue et Maison Manlène qui sont venues, pour certains pour la première fois et d'autres pour la quatrième année consécutive. Parmi eux, nous retrouvons, en ce mercredi 25 février, Fabien Marroy, céréalier reconverti en paysan boulanger avec le nom de la Ferme du Bois Ramard. Installé depuis 1994 sur la ferme familiale à Charny Orée de Puisaye, cet agriculteur a décidé de diversifier sa production de céréales en ouvrant sa boulangerie et en transformant les céréales en pains campagnards au levain, farine moulue à l'ancienne, pommes de terre et transformation en frites sur le marché. En cette édition 2026 du Salon International de l'Agriculture, c'est la troisième année consécutive que Fabien Marroy se déplace sur Paris, lui permettant de « *trouver des clients sur la région parisienne* ». Depuis vendredi, « *je suis au Salon et ce que je ressens c'est un manque de visiteurs, sûrement dû au contexte sanitaire concernant les bovins* », confie-t-il. Une situation pénalisante pour lui, car « *je vends moitié moins que d'habitude par rapport aux années précédentes* ». Intégré au sein du Réseau Bienvenue à la Ferme, il témoigne du fait que « *le logo a une incidence importante sur ma vente, cela agit comme une référence et les visiteurs y portent attention* ». Heureusement, de prochains marchés sont à prévoir dans son agenda : « *les samedis à Toucy et les dimanches à Charny-Orée-de-Puisaye* ». Dès midi, Fabien Morroy, transforme ses pommes de terre en potatoes, lui « *permettant de mieux valoriser ma production* ». En mettant ses potatoes à cuire, l'odeur amène les gourmands et les affaires reprennent. Quoi de mieux que d'accompagner une nourriture locale avec des boissons du terroir. Pour cela, les visiteurs en profitent pour se rendre sur les stands de la brasserie la Vaugermaine, Grand Duc, Maddam, SCEA Domaine de la Tour ou encore le Domaine Bon.



Fabien Marroy, producteur de la Ferme du Bois Ramard a eu la chance d'avoir certaines personnalités icaunaises, dont Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Gilles Demersseman, conseiller régional et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur son stand.

Une année spéciale pour les producteurs

D'autres odeurs amènent les visiteurs à stationner devant le « *bar à escargots* » tenu par les Escargots d'Armeau. Installé depuis 2009 entre Joigny et Sens, Dominique Rouyer élève des escargots, les vends, réalise des préparations à base d'escargots et élèvent des poules pour vendre des œufs plein air. Tout comme Fabien Marroy, Dominique Rouyer est présent tout au long du Salon, depuis maintenant « *six ans* ». Après quelques années d'expérience, il confirme « *le manque de fréquentation. D'après les chiffres, ce serait moins de 25 % de fréquentation. J'ai même l'impression qu'on pourrait dire 30 %* ». Même si entre midi et deux, les visiteurs se font sentir devant son stand, il annonce que la vente est impactée, avec « *près de 40 % de moins, par rapport aux années précédentes* ». Pour donner un ordre de grandeur : « *Nous avions prévu 4 000 douzaines pour cette édition, et on pense que l'on vendra à peu près la moitié* ». Le reste « *sera vendu sur des foires* ». Il confie tout de même que « *les habitués nous ont cherchés et des touristes suisses et belges sont venus déguster nos productions* ». Après ce salon, les Escargots d'Armeau seront présents sur des marchés hebdomadaires à Sens et Joigny. Après avoir dégusté les plats du jour, il est temps pour les visiteurs de chercher le dessert. Certains iront à la rencontre des Macarons de Charlou, ou encore à la Chocolaterie du Palais. Mais sous ce beau temps, plusieurs visiteurs se rendent au stand de Sébastien et de Coralie Fouquet, sous le nom de « *l'Amour est dans le lait* ». En vendant quelques glaces, dont des glaces à l'italienne, une nouveauté, Coralie Fouquet confie que le climat n'est « *pas réjouissant* ». Pour une cinquième édition, « *nous pouvons d'ores et déjà annoncer que c'est la pire année par rapport à la vente. Nous sommes à 50 % de moins de chiffres d'affaires par jour* ». Sébastien Fouquet, quant à lui, témoigne du fait que malgré la proximité du département envers Paris, « *les personnes ne connaissent pas l'Yonne, ni notre savoir-faire local* ». Cependant, « *nous attendons le week-end avec impatience. Les jeunes viennent souvent se désaltérer à notre stand après avoir dégusté des boissons alcoolisées* », rigole Sébastien Fouquet. Coralie, elle, se concentre à faire découvrir les glaces à l'italienne à de nouveaux clients ou même aux habitués. « *On a voulu oser cette année, en investissant dans une machine à chantilly et dans une machine de glace à l'italienne* », ajoute-t-elle. De quoi ravir les papilles des Icaunais aux prémices de la saison estivale.



Dominique Rouyer, sous le nom des Escargots d'Armeau.



L'amour est dans le lait fait découvrir sa nouveauté : les glaces à l'italienne.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

Ça passe très mal

Ça gronde, lors des assemblées cantonales de la FDSEA de Côte-d'Or qui se terminent cette semaine. Le président fait le point avec nous sur différents dossiers.

D'habitude, c'est nous qui l'appelons. Cette fois, c'était lui. Antoine Carré tient ici à exprimer son ras-le-bol général sur la situation. « *Alors là, tout se cumule en ce moment* », résume l'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise. Celui-ci nous le dit d'emblée : il n'a guère apprécié les « *poignées de main* » au salon de l'agriculture : « *au niveau local, nous avons fait le choix de ne pas y aller cette année, ce boycott a été salué par l'ensemble des agriculteurs de notre département. En revanche, l'incompréhension est grande dans nos rangs, en voyant nos responsables nationaux FNSEA et JA se pavaner avec les politiques, notamment Macron, comme si tout allait bien… Il aurait fallu être beaucoup plus ferme. Personnellement, je ne vous cache pas ma déception* ». Déçu, Antoine Carré l'est d'autant plus devant les diverses pressions syndicales qui n'aboutissent pas : « *nous sortons de trois à quatre semaines de manifestations et le résultat n'est pas là. On nous a crié des pseudo-victoires et voici ce qu'il en est aujourd'hui… Dans mon cas, j'étais resté mesuré et dubitatif et j'ai bien fait… Le Mercosur est en effet appliqué. La MACF, on nous avait fait une promesse qui n'est pas tenue. Pour le budget Pac, on s'oriente vers une baisse de 15 à 20 %… Au niveau plus local, concernant la tuberculose et nos demandes de revalorisation des animaux abattus, l'administration de Côte-d'Or ne veut rien savoir et nous renvoie constamment vers la DGAL à Paris. C'est un foutage de gueule absolu* ». Le président de la FDSEA21 a l'habitude de citer des chiffres dans ses propos, il ne déroge pas à la règle ici : « *pour le Mercosur, nous ne connaissons pas l'impact précis qu'il aura sur nos viandes. En revanche, pour la MACF, ce sera une hausse de charges entre 25 et 50 euros/ha de blé et entre 30 et 60 euros/ha de colza. Pour ma propre exploitation, cela représentera un chèque de 10 500 euros par an ! Avec des hausses constantes à prévoir jusqu'en 2030 ou 2035… Dans le même temps, même si je l'ai déjà dit dans vos colonnes, la fameuse aide aux producteurs céréaliers de Bourgogne-Franche-Comté, de l'ordre de 3,6 millions d'euros, ne va rien apporter par rapport à ce que va nous coûter cette MACF. On se fout de notre gueule ! On plombe encore la production, on se moque de l'agriculture, nos dirigeants s'en foutent royalement d'avoir deux fois moins d'agriculteurs demain. Concernant la tuberculose et notre demande de revalorisations, compte tenu que la DDPP nous renvoie constamment vers la DGAL, eh bien nous allons y aller, à la DGAL* ».

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Haie, on en parle ?

Les membres de la session de Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont réunis autour de la thématique de la gestion des haies et des bordures de bois.

C'était une attente de l'ensemble des partenaires, membres de la Chambre d'agriculture, qu'ils soient exploitants en élevage ou en cultures, sans oublier les propriétaires fonciers forestiers. Se *« poser »* et faire intervenir des spécialistes de la gestion des haies et des bordures de bois a été permis lors de la session de vendredi dernier. *« De précieux éclaircissements techniques et réglementaires ont été proposés à cette occasion »*, retrace le président Jacques de Loisy, avant de dresser le constat suivant : *« cela n'échappe à personne : le climat change, les pluies abondantes des deux dernières années n'ont pas permis d'assurer toutes les interventions nécessaires en termes de broyages alors que la pousse, elle, est importante. À côté de cela, la réglementation Pac n'a pas évolué et on se retrouve devant des impasses, des tensions sur le terrain »*.

Se retrouver avec un arbre ou des branches dans sa parcelle ne fait jamais plaisir. C'est bien aux propriétaires forestiers d'entretenir leurs biens, mais force est de constater que cette tâche n'est pas toujours réalisée. Le *« dialogue »* doit être privilégié, si tant est que le propriétaire soit connu et habite la région… Bien souvent, pour ne pas dire toujours, ce sont les agriculteurs qui interviennent eux-mêmes, dans la limite du possible car la réglementation s'est particulièrement durcie depuis 2015. Plusieurs personnes dans la salle ont demandé le retour de l'ancienne réglementation, avec 15 jours de possibilité de broyage au printemps et autant en été. Les champs de colza sont notamment problématiques, avec des semis début août et un broyage autorisé qu'à partir du 15… *« La bonne nouvelle vient de la préfecture, qui va prendre la main dès cette année dans les dates de broyage. Nous devrions assister à des choses plus cohérentes, qui prendront en compte les spécificités de notre territoire. Les démarches devraient être aussi beaucoup plus rapides »*, se satisfait Jacques de Loisy, qui donnait rendez-vous aux membres du bureau de la Chambre d'agriculture pour une nouvelle réunion ce lundi 9 mars : *« la session nous a permis de nous approprier le sujet, nous allons désormais dresser des constatations plus locales »*.



Le 27 février, à la salle de Francheville.

AG

Mots syndicaux

Thomas Cotiby, le nouveau président des JA de Côte-d'Or, a relayé la demande syndicale portant sur les dates d'interdiction d'entretien des haies et des bosquets : *« Les pluies des dernières semaines ont empêché toute intervention, il est illusoire de croire que l'entretien pourra être réalisé avant le 15 mars comme c'est écrit dans la réglementation. Nous demandons au Préfet une dérogation, une rallonge de deux semaines. Nous n'avons pas attendu cette session pour le formuler, nous attendons une réponse »*. L'éleveur de Villy-en-Auxois attend également un *« signe »* de la DDPP, concernant la demande de revalorisation des bêtes abattues dans le protocole *« tub »* : *« le directeur de la DDPP n'est pas présent aujourd'hui, une fois de plus ! C'est un avis partagé par plusieurs d'entre nous : nous avons l'impression que ça l'embête de venir à des réunions agricoles. Nous n'avons aucun retour à ce jour. S'il faut y aller, nous irons à la DGAL à Paris »*. Concernant les différents exposés du jour, Thomas Cotiby retient notamment un élément chiffré : *« vingt-cinq personnes sont payées pour observer et compter les petits oiseaux dans la nature… Oui, 25 ! Je pense que ces personnes seraient plus utiles si elles allaient piéger les blaireaux dans les zones tub »*. Cette même session a permis d'apprendre que plusieurs JA du canton d'Aignay-Baigneux allaient suivre cette semaine une formation de piégeage à la fédération des chasseurs. Une information confirmée par Hugo Perroquin, le président cantonal : *« Nous voulons prendre le taureau par les cornes, en espérant une avancée plus rapide de cette problématique. À la suite de cette formation, les participants seront agréés et pourront faire le nécessaire ! »*.

// EN BREF

Au salon de l'agriculture Des apprentis-bouchers de l'Yonne qui n'ont pas démérité

La Bourgogne–Franche-Comté, et en particulier, le département de l'Yonne, étaient représentés au Salon International de l'Agriculture lundi 23 février. L'équipe régionale a participé à la 7e édition du Concours National de Boucherie Inter-Régions, organisée par la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) à l'occasion de la 62e édition du Salon. Réunissant 33 participants répartis en 11 équipes régionales, cette édition 2026 a mis à l'honneur l'art de la découpe bouchère à la française, inscrit depuis 2024 au Patrimoine culturel immatériel français. L'équipe Bourgogne–Franche-Comté s'est classée 6e au niveau national. **Chaque équipe associe un artisan confirmé, un jeune professionnel et un apprenti, et doit compter au moins une femme.**

L'équipe BFC était composée de :
-Mickaël Attinger, artisan boucher au CIFA d'Auxerre (Yonne)
-Lucas Baron, jeune boucher à la Boucherie Vavon à Quarré-les-Tombes (Yonne)
-Zoé Dorsan, apprentie à la Boucherie Briard à Ouanne (Yonne)


Sepeta

L'équipe s'est distinguée par son travail du carré de porc, mêlant esthétisme et technicité, tradition et modernité, avec une approche innovante de la farce.



DÉPARTEMENTS

// ANEFA

Apprendre sur le terrain

Depuis le mois de novembre 2025, Flavie Legrand, associée au Gaec des Pernets, a embauché une salariée, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation pas comme les autres.

Depuis novembre dernier, Flavie Legrand, éleveuse en vaches laitières et associée du Gaec des Pernets a commencé un contrat *« pas comme les autres »* avec Pauline Chemel. Au départ, *« Flavie Legrand était intégrée au sein du dispositif Défi Emploi, un accompagnement ciblé pour former un nouveau salarié au sein d'une entreprise de moins de 11 salariés »*, explique France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa. Cependant, *« ce défi ne convenait pas également au cas de l'exploitante, je lui ai donc conseillé le contrat de professionnalisation Ocapiat qui permet d'intégrer un nouveau salarié, devant être formé en interne par un salarié de l'entreprise. La période de formation peut être de 6 mois à 36 mois maximum. Ce qui est important à retenir c'est que le salarié qui exerce le tutorat doit réaliser une formation en distanciel pour avoir le droit de former »*, ajoute-t-elle. En tant qu'animatrice emploi, son rôle était donc de : *« réaliser le plan de formation, en adéquation avec la volonté de la cheffe d'exploitation et avec la salariée. Par la suite, le salarié doit « monter en compétence »* en s'adaptant à la grille donnée par la convention collective nationale (CNN).

Aux côtés de France Lahutte, Flavie Legrand confie le soulagement de *« ne pas avoir à s'occuper de cette partie-là »*. Les deux femmes, Flavie et Pauline ont donc choisi un contrat avec une période de formation de *« six mois »* qui se conclut sur un potentiel CDI *« classique »*. Pauline Chemel, se souvient encore de la difficulté d'intégrer un secteur où *« elle ne connaissait rien »*. *« En déménageant avec mon conjoint, j'ai eu envie d'intégrer ce secteur, et notamment l'élevage »*, confie-t-elle, et aujourd'hui, *« je suis attachée aux bêtes »*. À ses débuts, Pauline témoigne *« du stress dans lequel elle se trouvait »* et la période d'observation importante *« par laquelle je suis passée »* afin de pouvoir comprendre le *« comportement des bovins et de potentiels symptômes en cas de problématiques »*. En regardant Flavie Legrand, le sourire aux lèvres, la salariée témoigne du fait que *« tant que le boulot est fait, je ne suis pas pressée »*.



De gauche à droite : Flavie Legrand et Pauline Chemel.

« Un tempérament assez dynamique »

De son côté, Flavie Legrand revient sur le fait qu'au début : *« cela demande plus de travail pour nous, car nous n'hésitions pas à montrer les gestes, les façons de faire pour lui apprendre. Nous avons des échanges constructifs et en donnant la confiance dès le début, cela a permis à la salariée d'être plus à l'aise »*. Pour l'exploitante, le plus important, c'est la communication. *« J'essaie de bien signaler lorsqu'il y a des petites erreurs pour éviter les malentendus. Nous avons décidé d'avoir le même cahier au sein de l'exploitation pour savoir le rythme dans lequel le GAEC se trouve »*, informe-t-elle. Après quelques semaines dédiées à l'apprentissage de Pauline, Flavie Legrand a ralenti le rythme lui-permettant *« de prendre un peu plus de temps pour moi »*. Avec son mari, elle ne *« pensait jamais à prendre des vacances »* et depuis l'arrivée de Pauline, *« nous partons le mois prochain en vacances »*. Au-delà de la main-d'œuvre supplémentaire, la salariée travaille également sur l'informatique, *« car elle est plus à l'aise que moi »*, sur le bouclage, car *« le salarié du Service de Remplacement lui a appris quand il était sur place »* et désormais cela ne fait plus partie des difficultés que Flavie Legrand rencontre. Et lorsque la période de formation sera terminée, *« nous pensons à lui proposer des formations supplémentaires sur l'homéopathie ou encore l'insémination »*, imagine l'exploitante.

Charlotte Sauvignac

// LES AGRICULTEURS EMPLOYEURS

Un nouveau portail pour répondre à vos questions emploi

Recruter un salarié, établir un contrat, comprendre ses obligations en matière de paie, anticiper une rupture de contrat… Être employeur agricole soulève de nombreuses questions. Désormais, le portail Agriculteurs employeurs du réseau FDSEA est là pour y répondre !

Pour répondre à tous les besoins qui peuvent se poser à vous, en tant qu'agriculteur et employeur, le portail « Les Agriculteurs employeurs » a été lancé officiellement lors de la conférence Emploi du 24 février au Salon International de l'Agriculture. Ce site (accessible à l'adresse : https://lesagriculteursemployeurs.fr/) a été conçu pour apporter des réponses claires et rapides aux premières interrogations des employeurs et futurs employeurs agricoles.

L'objectif est double :
– permettre aux employeurs de main-d'œuvre agricole et viticole d'identifier rapidement les règles applicables en matière de recrutement, embauche ou vie du contrat,

– orienter vers les bons interlocuteurs des services FDSEA et les dispositifs d'accompagnement adaptés à leur situation. Derrière ce portail, c'est tout le réseau FDSEA qui se mobilise. Chaque FDSEA dispose d'un espace dédié permettant de faciliter la prise de contact avec les services emploi et les outils d'accompagnement proposés localement. Par exemple : pour nous trouver en Côte-d'Or il suffit de renseigner le département 21- Côte-d'Or dans la fenêtre dédiée. Ce portail constitue un véritable levier pour renforcer la visibilité et l'efficacité des conseils apportés aux employeurs agricoles. Que vous soyez déjà employeur, en réflexion pour recruter ou simplement en recherche d'informations, ce site a vocation à devenir votre point d'entrée sur les questions sociales.

En plus du site, une page Facebook « Les Agriculteurs Employeurs » est également disponible pour suivre l'actualité et les informations pratiques. Parce qu'être employeur ne s'improvise pas, ce nouvel outil vous accompagne pour sécuriser vos démarches et exercer votre responsabilité en toute confiance.

FDSEA 21

https://lesagriculteursemployeurs.fr/

// ÉLEVAGE OVIN

Aides et pertes d'animaux

La diminution de l'effectif ovin peut avoir effectivement des conséquences s'agissant du calcul de l'aide ovine au regard de deux paramètres : la période de détention obligatoire (PDO = période à l'issue de la déclaration pendant laquelle l'effectif déclaré doit être conservé), le ratio de productivité (critère d'éligibilité à respecter).

1 - Durant la PDO - Demande de reconnaissance du cas de force majeure :
En cas de pertes d'ovins suite à une attaque du cheptel par un animal appartenant à une espèce protégée de grands prédateurs (loup, lynx, ours), au cours de la PDO, le demandeur peut bénéficier d'une dérogation au respect de la PDO sous réserve de présenter les constats de dommages de l'OFB.
Les brebis comptabilisées dans la demande initiale d'aide ovine mais mortes à cause de l'attaque ou abattues à la suite de graves blessures (apparaissant comme T ou A dans le constat de dommages de l'OFB) seront considérées comme maintenues tout au long de la PDO. Les femelles de remplacement seront également prises en compte selon les mêmes modalités, le cas échéant.

2 - Ratio de productivité : Les attaques de grands prédateurs, en causant directement la mort de brebis et d'agneaux, vont empêcher la naissance ou le développement d'agneaux qui auraient pu être vendus pendant la période prise en compte pour le calcul du ratio. À ce titre, l'éleveur peut demander une dérogation au ratio de productivité. Il s'agira de compter : le nombre d'agneaux qui sont morts ou abattus ; le nombre de brebis mortes ou abattues, gestantes ou non, qui auraient pu donner la naissance d'un agneau qui aurait pu être vendu pendant la période de calcul du ratio, comptées à raison d'un agneau par brebis. Le comptage se fait dans la période du 01/06/n-2 et 31/12/n-1 en fonction des catégories d'animaux à partir des constats de dommages de l'OFB détaillant les pertes par catégorie d'animal. Seuls sont comptés les animaux morts ou abattus suite à l'attaque.
En conclusion : les aides peuvent donc être maintenues sous réserve de faire des demandes de dérogation en joignant les justificatifs (que la DDT doit avoir s'agissant des constats OFB). Pour solliciter une dérogation, un éleveur peut donc transmettre une demande auprès de la DDT[1].



Contactez la DDT de la Nièvre pour plus de renseignements.

D'après communiqué

(1) Contact : par mail: ddt-pac@nievre.gouv.fr - Téléphone : Service économique agricole : 03 58 12 63 99 et plus particulièrement, Michèle Méheni : 03 58 12 64 00.

// SDAE DE LA NIÈVRE

58 Tirer des enseignements pour préparer l'avenir

Le 20 février, les adhérents de la section des anciens exploitants de la Nièvre (SDAE 58) se réunissaient pour leur assemblée générale à Saint-Benin-d'Azy. L'occasion de mettre en lumière des points à travailler pour l'avenir.

Comme tous les ans, la section des anciens exploitants de la Nièvre tient son assemblée générale. Cette année, le rendez-vous était fixé le 20 février à Saint-Benin-d'Azy. Philippe Rault, président de la SDAE 58, introduit la journée devant une assemblée tout aussi importante que l'an dernier. *« C'est une assemblée générale un peu particulière puisqu'elle est ma première après le renouvellement du bureau qui eut lieu en octobre dernier. Je vous remercie d'ailleurs pour la confiance que vous m'accordez une nouvelle fois »*.

Il poursuit : *« au sein de la SDAE 58, nous avons une ambition simple et essentielle qui est de la faire vivre. Pour rappel, nos engagements se font à la fois au travers d'événements festifs mais aussi au niveau syndical. Pour ce dernier point, il est indispensable d'aller chercher de nouveaux adhérents, car plus nous serons nombreux au niveau départemental et national, plus notre poids aura de l'importance pour mener à bien les combats qui sont les nôtres au niveau des retraites agricoles. D'ailleurs, je remercie chaleureusement Hélène Blaud, présidente de la section nationale, car sa présence aujourd'hui prouve l'intérêt porté à nos travaux. Et, je remercie également les représentants des sections d'autres départements (Doubs, Côte d'Or et Yonne) »*. Après ces quelques mots, une minute de silence fut observée pour les membres disparus dans l'année.



De gauche à droite : André Bordet, Philippe Rault, Hélène Blaud, et Marcel Cottin, le 20 février.

2025 et engagements

Le rapport d'activité fut présenté par André Bordet (vice-président) qui revint sur certains faits marquants pour la section en 2025. Il rappela la mobilisation lors des élections Chambre : *« nous avons eu des réunions en janvier pour rappeler l'importance de l'engagement syndical pour défendre nos retraites au sein de cette chambre consulaire. De plus, durant l'été nous avons rencontré les parlementaires de la Nièvre pour insister sur la nécessité de l'amélioration des retraites agricoles et du travail à faire avec la loi Chassaigne 3 (dite aussi Brugerolles) »*. Ensuite, il revint sur l'assemblée générale du 14 mai 2025 ayant pour thème le « Bien vieillir » avec la présence de près de 60 personnes. Il poursuivit sur la tenue du conseil d'administration du 25 octobre pour l'élection du nouveau bureau, puis du 4 décembre qui mit en évidence la perte de 22 adhésions pour l'année 2025 par rapport à 2024. André Bordet insiste : *« nous nous devons de redynamiser la SDAE 58 et renforcer notre poids syndical tout en organisant plus d'animations conviviales à l'image du voyage au Portugal de juin ou encore de la rencontre dédiée aux journées du patrimoine autour du Lac d'Épiry »*. Philippe Rault martèle : *« nous comptons sur vous pour attirer de nouveaux membres car nous travaillons aujourd'hui pour nos retraites mais aussi pour celles de demain »*. Après ces éléments, Hélène Blaud, présidente de la section nationale (SNAE), prit le micro pour répondre aux adhérents (voir ci-dessous). Enfin, les autres rendez-vous de la section pour 2026 ont été annoncés dont la randonnée à Pouilly ou encore la journée au Marché au cadran de Moulins-Engilbert, avant de consommer la pause méridienne partagée entre les anciens. Pour clôturer la journée sur une animation, ils assistèrent à la pièce de théâtre « Vivement la retraite » par la compagnie Théâtre pour rire.

Chloé Monget

58 Ne rien lâcher

// SDAE 58

Après le bilan d'activité de la section des anciens exploitants de la Nièvre (SDAE 58) présenté lors de leur assemblée générale du 20 février, le temps des questions diverses fut riche en discussions. Ainsi, les échanges débutèrent par des explications sur la parcelle de subsistance.



Hélène Blaud, présidente de la SNAE, était présente pour répondre aux questions des adhérents le 20 février.

Hélène Blaud, présidente de la section nationale des anciens (SNAE) et présente pour l'occasion, explique : *« le principe est de conserver quelques hectares pour préserver quelques droits à l'image de l'utilisation d'un tracteur. Mais, il faut faire attention à votre statut car lorsque l'on parle d'entraide ou de coup de main, il faut bien rester dans les clous. Si cela est régulier, il faudra changer votre statut notamment pour les assurances en cas d'accident et aussi car cela dépendra du droit du travail… »*.

Les adhérents présents réagirent ensuite concernant les différents statuts possibles qui ne sont pas toujours mis en exergue lors de la constitution du dossier de retraite auprès de la MSA. Marie-Élisabeth Bidaut, conseillère MSA BFC, regrette alors *« de ne pas avoir plus de participants à nos interventions collectives organisées par nos partenaires comme la Chambre d'agriculture de la Nièvre »*. Hélène Blaud rebondit en s'adressant aux adhérents. *« Vous avez encore une bonne raison de vous réunir avec la MSA pour obtenir des informations. Le contact doit être renouvelé et pérennisé ! D'ailleurs, attention au cumul emploi retraite, car les règles vont évoluer et devenir plus restrictives »*. Cela étant, pour le calcul des retraites avec les 25 meilleures années, elle développe : *« j'invite les actifs à réfléchir à la gestion de leur entreprise afin de préparer la retraite… En effet, il y a un véritable intérêt car aujourd'hui si l'on cotise de manière plus importante à sa retraite il y aura une incidence positive sur le montant de sa pension avec l'assurance de toujours avoir le minimum du 85 % ; les gains seront appréciables pour les nouveaux retraités mais à nuancer en fonction des situations de chacun »*.

Calcul et intérêts

Puis, la question du calcul sur la base du Smic agricole fut abordée. Hélène Blaud martèle : *« Nous revendiquons (SNAE et FNSEA) de faire disparaître le terme Smic agricole car il nous prive d'environ 10 euros par mois pour les retraites agricoles… pour les petites retraites c'est déjà énorme »*. Elle détaille également : *« Dans notre motion que nous voterons en mars lors de notre congrès pour la loi Chassaigne 3 ou Brugerolles, nous reparlons des 10 % de bonification pour enfant car pour le moment ils sont intégrés dans les 85 % du Smic pour le calcul de la retraite et non en plus des 85 %. Il faudra sûrement se battre pour obtenir gain de cause »*. Elle continue : *« il faut aussi parler du droit combiné des conjoints survivants, pour les actifs. Ce dispositif existe depuis longtemps mais est très peu connu »*. La pension de réversion fut ensuite pointée avec une alerte sur son calcul qui dispose d'un plafond de ressources à ne pas dépasser (ressources intégrant notamment les résidences secondaires). Hélène Blaud fait une piqûre de rappel : *« Cette pension de réversion est à retirer du plafond et cela fait partie d'un des éléments de combat dans le cadre de la motion. De plus, nous allons rencontrer les députés et les sénateurs pour défendre les retraites des conjoints collaborateurs qui n'ont pas pour l'instant d'avancée dans le cadre de la loi Brugerolles »*.

Elle mit alors en lumière le pouvoir d'achat des anciens avec l'augmentation de la taxe sur les complémentaires santé responsable : *« Nous allons désormais payer plus de 13 % sur nos contrats d'assurance complémentaire santé responsable. Bien évidemment la SNAE va essayer de faire modifier cela. Pour mémoire, si nos députés avaient entendu notre demande de rester sur le même taux que les agriculteurs, les sénateurs, eux, ont voté pour ! »*. Philippe Rault remémore alors à l'assemblée que l'adhésion à la SDAE 58 permet *« via la carte moisson octroyée par Groupama d'avoir une réduction sur les complémentaires et sur les assurances habitation ; allez voir votre conseiller »* et ajoute : *« Outre tous les sujets évoqués, il y a encore du travail à faire pour avoir une meilleure couverture médicale du territoire ou encore meilleure reconnaissance des aidants, etc. »*. Hélène Blaud conclut : *« Je n'ai aucun doute qu'il y aura du travail à faire au niveau syndical et ce à tous les niveaux. Ne lâchez rien ! »*.

Chloé Monget

Interventions

Durant l'assemblée générale de la SDAE 58, Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58, fut invitée à prendre la parole : *« Cela était important pour moi d'être là aujourd'hui afin de vous remercier du travail effectué sur les retraites car nous ne nous en préoccupons pas assez nous actifs. Et, au vu de ce qui a été évoqué aujourd'hui, il est nécessaire que les actifs s'impliquent davantage »*. **De son côté, Stéphane Aurousseau, président de la commission statuts et conflits à la FNSEA, analyse :** *« Il y a une tension de la situation agricole un peu partout en France, à tous les niveaux, même si la Nièvre est un peu épargnée. Il faut participer à remettre de la sérénité dans les campagnes et écouter les générations précédentes »*. **Il poursuit sur ses missions liées à la ruralité, comme président de l'association « Groupe monde rural » :** *« Nous venons de sortir nos propositions pour la France rurale qui sera signée au SIA sur le stand de la FNSEA. Ce document s'adresse aux maires pour leur montrer quelques solutions, notamment en matière de logement ou encore d'urbanisme et qui prennent en compte les problématiques des agriculteurs ou des anciens »*. **Enfin, Didier Guyon, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour les anciens, indiqua :** *« Je ferai tout mon possible pour porter votre voix au sein de la Chambre d'agriculture »*.

// CHEZ JOHN DEERE À ARC-LÈS-GRAY

Former aujourd'hui les salariés de demain

À Arc-lès-Gray, en Haute-Saône, le partenariat noué entre la Région Bourgogne Franche-Comté, les acteurs de l'emploi et l'entreprise John Deere illustre une nouvelle manière de répondre aux besoins de recrutement industriels tout en facilitant le retour durable à l'emploi. Une démarche construite au plus près des réalités économiques du territoire.

On ne présente plus John Deere, leader mondial des équipements agricoles, forestiers et de construction. Sur son site d'Arc-lès-Gray, en Haute-Saône, l'un des trois implantés en France, le groupe nord-américain occupe une place majeure dans le paysage industriel régional. Spécialisée dans la production de matériels de récolte de fourrage et de chargeurs frontaux pour tracteurs, l'usine grayloise emploie aujourd'hui plus de 400 salariés sur un site de 144 000 m², dont 44 000 couverts. *« La branche production agricole et agriculture de précision représente 41 % du chiffre d'affaires du groupe »*, rappelle Jean-Michel Petit, directeur du site. Centre européen de compétence pour la manutention agricole et la récolte des fourrages, l'établissement conçoit notamment des presses à balles rondes, des faucheuses conditionneuses et des enrubanneuses destinées aux marchés internationaux.

Un secteur soumis à de fortes variations

Comme pour l'ensemble du machinisme agricole, l'activité reste étroitement liée aux cycles économiques du monde agricole. *« Les variations peuvent aller de – 40 % à + 20 % d'une année sur l'autre »*, souligne le directeur. Pour absorber ces fluctuations, l'entreprise s'appuie sur un volant important d'intérimaires, actuellement près de 145 personnes, avec des pics pouvant atteindre 200 salariés. Après deux années de ralentissement, la reprise a néanmoins posé un défi inattendu : retrouver une main-d'œuvre disponible. Une partie des intérimaires historiques s'étant réorientée, la question du recrutement et de la formation est devenue stratégique. C'est dans ce contexte qu'est intervenu le dispositif régional « Production industrielle », présenté le 24 février sur le site graylois en présence de Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC).



Julien Rohr, un des bénéficiaires du dispositif « Production industrielle », échange quelques mots avec le président de Région.

Formation construite avec l'entreprise

Mis en place pour rapprocher formation et besoins réels des entreprises, ce programme s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi, notamment les publics les plus éloignés du marché du travail. *« Nous avons voulu redonner de la souplesse et partir directement des besoins des employeurs »*, explique un responsable local de France Travail. Entre septembre et décembre 2025, douze stagiaires ont ainsi suivi un parcours sur mesure mêlant 427 heures de formation théorique au lycée Fertet de Gray et une immersion en entreprise. L'objectif : préparer le titre professionnel d'équipier de production industrielle, qualification reconnue dans la métallurgie.

La méthode privilégie avant tout le potentiel humain. *« Nous avons davantage regardé le savoir-être que les compétences initiales »*, souligne l'un des responsables du dispositif. Entretiens, visites de l'usine, stages pratiques et accompagnement individualisé ont permis de sécuriser les parcours. Résultat : onze stagiaires ont obtenu leur certification et huit travaillent aujourd'hui chez John Deere.

Des parcours professionnels relancés

Sur la chaîne de production, les effets sont déjà visibles. Julien Rohr, ancien chauffeur routier passé par le secteur de l'abattage, évoque avec simplicité le plaisir d'avoir retrouvé une stabilité professionnelle. À quelques postes de là, Grégory Jacquet confie sa fierté *« d'avoir intégré une entreprise aussi prestigieuse »* et envisage désormais d'y poursuivre sa carrière jusqu'à la retraite. Pour la Région, ce partenariat illustre un enjeu plus large : *« La démographie ne concerne pas seulement les écoles ou les habitants, mais aussi les salariés nécessaires au développement économique »*, insiste Jérôme Durain. Depuis son lancement en 2024, le dispositif a permis de former près de 240 personnes dans une cinquantaine d'entreprises régionales. Au-delà du recrutement, John Deere poursuit également ses investissements technologiques. L'avenir passe notamment par des équipements agricoles connectés capables de collecter et valoriser des données agronomiques. *« Certains round-balleurs intègrent déjà la géolocalisation et des informations sur l'humidité ou la date de récolte »*, explique Jean-Michel Petit. Des données pouvant ensuite être croisées avec celles de partenaires comme DeLaval afin d'améliorer le suivi de la nutrition animale et la qualité du lait. Parallèlement, le groupe poursuit ses objectifs environnementaux, notamment en matière de réduction des émissions et de consommation d'eau sur ses sites industriels.

À Arc-lès-Gray, cette convergence entre industrie, formation et emploi illustre finalement une réalité souvent méconnue : derrière les machines agricoles utilisées dans les exploitations se joue aussi l'avenir industriel et humain des territoires ruraux.

Alexandre Coronel

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



- VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER EN MARAICHAGE ?
- VOUS ÊTES MARAICHER ET SOUHAITEZ VOUS DIVERSIFIER ?

DE QUOI S'AGIT IL ?

Alimen'terr 21 — Tous acteurs de notre alimentation en Côte-d'Or

- Un pôle multi-acteurs intégré au Projet Alimentaire Territorial Départemental
- Un site de production de légumes biologiques pour l'approvisionnement prioritaire de la restauration hors domicile

POURQUOI CANDIDATER ?

- Mise à disposition gratuite du foncier avec système d'irrigation basse et haute pression
- Mise à disposition d'un bâtiment agricole, avec chambre froide de 20 m²
- Participer au développement de l'approvisionnement local sur votre territoire

PERRIGNY LÈS DIJON

JUSQU'À 9 HECTARES AU SEIN D'UN POLE DE 20HA

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MARAICHAGE PLEIN CHAMP ET/OU SOUS SERRES

COMMENT REPONDRE

- Téléchargez le dossier complet de présentation en scannant le QR Code
- Envoyez votre réponse avant le 03/04/2026

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT — PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL — CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Conseil départemental
03 80 63 65 69
vinciane.marin@cotedor.fr
Chambre d'agriculture
06 77 33 13 83
jeremie.blas@cote-dor.chambagri.fr

// FOIRE AGRICOLE

60 ans de tradition agricole

Le 28 février, Saint-Léger-Vauban a accueilli la 60e édition de la foire d'élevage. L'occasion de faire les choses en grand.



La 60e Foire de Saint-Léger-Vauban a eu lieu les 27 et 28 février.

Pour la 60e édition, le comité de la foire de Saint-Léger-Vauban a voulu frapper fort avec une soirée cabaret, organisée le vendredi 27 février au soir. Avec plus de deux cents personnes inscrites, la soirée a mis en avant des danseuses cabarets tout droit venues de Paris et un jongleur originaire de l'Yonne. Pour une première fois, Bernadette Châtelain, présidente du comité, se réjouit des *« bons retours qu'elle a eus »*, car après *« une grosse organisation qui a débuté depuis septembre 2025, elle espérait que cela plairait aux habitués »*. En ce samedi 28 février, la présidente du comité de la foire de Saint-Léger-Vauban salue les têtes qu'elle reconnaît. Pour elle, cet événement *« annonce le début du printemps et permet aux personnes de se retrouver dans la joie et la bonne humeur »*. En faisant le tour des bovins présents en exposition, elle explique que *« cette foire attire même des personnes de départements limitrophes, comme la Côte d'Or ou la Nièvre »* et que ce qui ressort des échanges est *« le fait que les visiteurs souhaitent que la fête dure. Ils nous encouragent en venant chaque année, exposer, et participer au concours de bétail »*. À défaut de ne pas pouvoir se rendre au Salon International de l'Agriculture, cette année, cela *« donne l'occasion aux éleveurs de venir exposer et d'avoir leurs fêtes à eux »*, exprime-t-elle. Charles Baracco, également organisateur de la Foire, confie *« l'honneur de perpétuer cette tradition »*. Il y a de ça plusieurs années, *« de nombreuses foires étaient présentes sur le territoire dans les cantons voisins. Au fur et à mesure, les foires ont disparu, et désormais, c'est l'une des dernières foires qui existent dans le coin »*, confie-t-il



Le repas du midi a accueilli beaucoup de visiteurs, à Saint-Léger-Vauban, les 27 et 28 février.

nostalgique. Au-delà du côté festif cet événement accueille une compétition et de nombreuses ventes. Trois jurés ont d'ailleurs été choisis afin d'évaluer les soixante-quinze bovins, des charolaises, des aubrac, une brune des Alpes, des limousines et des Piémontaises, une dizaine d'ovins, des chevaux de différentes catégories ainsi que des lapins. Dès dix-sept heures, les résultats tombent, l'occasion de remettre les prix aux grands gagnants du concours. Pour les trois principaux lots, à savoir, le lot d'élevage, le prix revient au Gaec des Tourterelles ; le prix de Championnat revient au taureau du Gaec Baudot et le Challenge, revient au Gaec Maison des Champs et le SCEA Carré ex aequo. Après la remise des prix, le comité continue à s'occuper de l'organisation car la soirée prévoit un repas local,

Charlotte Sauvignac



Le palmarès a été dévoilé à 17 heures à Saint-Léger-Vauban.

Le palmarès

Laitonne Aubrac : 1er prix Domaine Collin
Génisses laitières : 1er prix Anne Laure Durant
Broutards Charolais : 1er prix Cédric Bezout ; 2e prix Loïc Rummler
Génisses Maigre Charolais : 1er prix Matthieu Ducrot
Génisses Culardes Charolaises : 1er prix Loïc Rummler
Génisses Grasses Charolaises : 1er prix Gaec Maison des Champs ; 2e prix Gaec des Tourterelles ; 3e prix Cédric Bezout
Mouton Charollais : 1er prix Christine Bolatre
Mouton autre race : 1er prix Loïc Rummler
Chevaux traits : 1er prix SCEA Domaine Collin
Chevaux de selles : 1er prix Vincent Martin
Lapin Pure Fauve Bourgogne : 1er prix Élodie Durant ; 2e prix Marine Penne
Lapin Argenté de Champagne : 1er prix famille Châtelain ; 2e prix Denis Droins
Taureaux adultes Charolais : 1er prix Gaec Baudot ; 2e prix Emilien Lucand
Taureaux adultes Limousin : 1er prix SCEA Carré
Vaches Maigres pleines suité : 1er prix Sadi Bennalal ; 2e prix Emilien Lucand
Vache grasse : 1er prix Anthony Amand ; 2e prix Sadi Bennalal ; 3e prix Gaec Maison des Champs
Vache limousine : 1er prix SCEA Carré

// TOMBOLA

Félicitations à Jean-Charles Renon de Lacour-d'Arcenay (21) et Étienne Fèvre de Saint-Germain-des-Champs (89) qui remportent une veste aux couleurs du journal.

Tel est son nom de code

// OVINS

25201W8 a remporté le concours charollais de Palinges (71), qui remplaçait le CGA de Paris.



Le bélier lauréat, présenté par son propriétaire côte-d'orien Baptiste Guyot et sa compagne Marine Simonot.

Nous l'indiquions dans notre édition du 30 janvier : les éleveurs de moutons charollais, solidaires de leurs homologues bovins, n'ont pas participé au salon de l'agriculture. Cette décision ayant été prise *« sur le tard »*, nombre d'animaux avaient été préparés pour la Porte de Versailles, l'idée d'organiser un concours *« de remplacement »* s'est donc logiquement imposée. Une petite centaine de béliers étaient ainsi de sortie à Palinges, en Saône-et-Loire, le 19 février. Un élevage côte-d'orien figure dans le palmarès : le Gaec du moulin de Jonchery, qui remporte le prix de championnat jeune avec 25201W8. Cet animal n'a fait que confirmer tous les espoirs portés en lui après son prix du meilleur agneau de Charolles l'été dernier. L'élevage de Diancey remporte également le premier prix du challenge génétique, qui récompense le travail sur les index et la participation au schéma collectif. Plus loin que ses récompenses, Baptiste Guyot rappelle les différentes revendications portées par ce non-déplacement à Paris (un sentiment de déconnexion croissante entre les politiques publiques et la réalité du terrain agricole était exprimé par l'OS dans notre même édition du 30 janvier). En espérant que ces inquiétudes soient entendues.

AG



// REPRODUCTEURS BOVINS

La génétique du 21, c'est du costaud

Des veaux nés en Côte-d'Or se sont très bien vendus ces derniers jours, à Jalogny en race charolaise et à Casteljaloux pour la blonde d'Aquitaine.

Des prix qui témoignent de la bonne tenue des cours de la viande mais aussi et surtout, de la qualité des animaux. Voici un retour sur deux ventes aux enchères dans lesquelles des éleveurs de la Côte-d'Or se sont illustrés. Tout d'abord à Jalogny, en Saône-et-Loire, où se tenait la traditionnelle vente du GIE Synergie Charolais. Plusieurs élevages du 21 étaient de la partie et l'un d'entre eux a plus que réussi sa sortie, en l'occurrence le Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert. Ses deux veaux en lice ont été les 3e et 5e animaux les mieux vendus parmi les 80 de ce millésime ! La palme est revenue à Amour, acquis par le Nivernais Stéphane Berger pour 12 500 euros. Très racé, avec une morphologie au top, le futur reproducteur né près de Pouilly-en-Auxois n'a été *« devancé »* en termes de prix que par Vélo (né dans l'Allier et acheté par un éleveur de ce même département pour 15 800 euros) et Victorino (né dans le 71 et parti dans le 58 pour 13 200 euros). Les enchères sur Antivirus, le second veau du Gaec Mimeur, ont flirté avec les 10 000 euros : ce charolais sans corne dont le père avait été acheté à Jalogny a été raflé pour 9 800 euros par deux élevages : Éric et Agnès Millot (70) ainsi que Guillaume Mateuil (71). Le Gaec Mimeur avait déjà très bien vendu son unique veau présenté à Créancey une semaine plus tôt (Acra, veau vêlage facile et sans corne parti pour 7 000 euros en Haute-Saône chez Fabrice Chapuis et Lucas Sordet). Avec une moyenne proche de 10 000 euros pour ses trois reproducteurs, l'élevage côte-d'orien réalise sa plus belle année en station, bien que sa meilleure vente reste — de très loin — celle de 2019 avec Océan, son veau vendu 20 650 euros à Jalogny, record non battu à ce jour. Louis Mimeur, l'un des trois associés du Gaec avec Charles, son frère, et Laurent, son oncle, était forcément satisfait de ce résultat : *« Nous savions que les trois veaux avaient du potentiel, ils étaient prometteurs dès la naissance c'est la raison pour laquelle nous les avions réservés pour les stations. Mais l'issue des enchères est toujours incertaine, il faut plusieurs acheteurs pour atteindre ce niveau de résultats. Alors oui, c'est une belle surprise. Merci aux éleveurs concernés pour leur confiance témoignée ! »*.



Amour, né au Gaec Mimeur, acheté 12 500 euros par un éleveur nivernais.



Very Good, le veau de Nicolas Chauve (Puits) est parti en Charente-Maritime pour 14 300 euros.

Un sacré Blond

La génétique côte-d'orienne avait déjà fait parler d'elle la veille de Jalogny, le 19 février, dans une autre station, dans un autre département et dans une autre race. La SCEA de l'Épicéa, à Puits dans le Châtillonnais, avait placé en fin d'année un veau de race Blonde d'Aquitaine à la station de Casteljaloux, dans le Lot-et-Garonne. Nommé Very Good, cet animal a épaté la galerie avec ses qualités raciales exceptionnelles, sa mixité et son superbe bassin. Il a été de très loin le mieux vendu d'une série comprenant 53 veaux. L'enchère finale ? 14 300 euros ! Soit près de deux fois plus que la moyenne de la vente. Le reproducteur a rejoint la SARL Arsicaud en Charente-Maritime, l'un des plus gros élevages français en Blonde d'Aquitaine. Nicolas Chauve, le naisseur, partageait lui aussi sa satisfaction : *« J'espérais une belle enchère mais sûrement pas celle-ci… Apparemment, un éleveur belge était sur le coup lui aussi et a permis de faire monter les compteurs. C'est forcément notre meilleur résultat ici, nous mettons nos meilleurs veaux dans cette station depuis trois ou quatre ans »*. Véry Good ressemble beaucoup à son père, Shangai, un taureau né en 2021 acheté en Dordogne par Nicolas Chauve : *« celui-ci m'avait été conseillé par un technicien de Blonde Génétique, l'organisme de sélection et de commercialisation de la race. Ce fut un bel achat car, en plus de Very Good, plusieurs de ses fils sont susceptibles d'aller eux aussi en station. Affaire à suivre ! »*.

AG

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

Il a pris le pli

Pascal Poillot prépare la Fête du bœuf de Créancey, après un très joli prix l'an passé.



L'éleveur de la commune de Sussey présentera ces trois génisses le 18 avril.

Il a mis du temps pour se décider et aller en concours. Mais maintenant, il est lancé et il ne s'arrête plus ! *« C'est vrai, j'y ai pris goût… Mais mieux vaut tard que jamais dirons-nous ! L'ambiance est à chaque fois très sympa, c'est très convivial et c'est avec grand plaisir que je prépare spécifiquement des bêtes, chose qui me freinait peut-être un peu à l'époque »*, confie Pascal Poillot, éleveur de 70 vaches charolaises à Chelsey, un hameau de Sussey entre Arnay-le-Duc et Saulieu. « Poussé » par plusieurs collègues, l'homme de 57 ans avait participé à sa toute première Fête du bœuf en 2022. La même année, il s'était même inscrit à la Fête du Charolais. Un autre *« point »* l'avait motivé à sortir en concours : en 2021, l'une de ses génisses avait atteint le poids plus que respectable de 729 kg à à peine quatre ans : *« elle était assez exceptionnelle et aurait sans doute mérité d'être présentée. J'ai un peu regretté… Oui, cela a peut-être été un déclic pour moi pour aller en concours, même si j'avais déjà pris part une fois à l'ancien Bœuf de Pâques à Dijon, c'était en 2011 ! »*.

Une belle plus-value

Le meilleur souvenir de Pascal Poillot, à ce jour, est sa sortie l'an passé à Créancey avec une génisse de 699 kg qui avait été sacrée meilleure culardе du concours : *« alors là, c'était totalement inattendu pour moi… La veille au soir, en amenant les animaux sur place, plusieurs personnes m'avaient dit que j'allais gagner, mais je ne le croyais pas plus que ça, on se dit toujours qu'il y a mieux… Finalement non, cette édition m'avait réussi »*.

Ce grand prix d'excellence femelle avait été vendu 10,50 euros/kg à la SVA Jean Rozé : *« en temps normal, je travaille avec Clavière viande. Je pense qu'en ferme, le tarif aurait été inférieur d'environ 2 euros/kg. La plus-value peut être intéressante en concours, surtout avec des grands prix. L'animal avait été débité à Bordeaux, c'est ma seule déception : il aurait été préférable que la viande reste dans notre région, mais c'est comme ça »*.

Il repart

Cette belle expérience donne forcément envie de recommencer et, le 18 avril, Pascal Poillot sera à nouveau dans les allées du pôle agricole de Créancey. Cette fois-ci avec trois génisses, qui sont entrées depuis peu dans leur phase de finition : *« il faut s'y prendre un an à l'avance pour préparer des animaux en concours. Pour la finition, c'est environ deux mois avant le jour J. Ces trois bêtes, un peu désaisonnées, auront à peine l'âge de la génisse primée en 2025, l'une d'elles a même carrément un an de moins. En ce qui concerne l'alimentation, elles n'ont pas de maïs car je n'en ai pas autant que l'an passé. J'avais peur d'en manquer : cela aurait été mal venu de changer la ration au tout dernier moment en cas de manque ! J'utilise en ce moment un aliment complet, très riche en matières grasses. Cela représente un surcoût par rapport aux autres bêtes mais cela peut valoir le coup, s'il y a une plaque au bout »*.

AG

ÉLEVAGE

// FNB

Un congrès avec des prix et des envies de relance

Le récent congrès de la Fédération nationale bovine (FNB) à Clermont-Ferrand avait ceci de particulier que, pour la première fois, il se tenait dans un contexte de prix rémunérateurs pour les éleveurs. De quoi favoriser une nécessaire relance des naissances. C'est ce qu'espèrent Jean-Luc Gerbron et Romaric Gobillot, éleveurs de Côte-d'Or et de la Nièvre, qui livrent ici leur ressenti.

Jean-Luc Gerbron, éleveur en Côte-d'Or, et Romaric Gobillot, éleveur de la Nièvre et président de la Fédération régionale bovine (FRB) étaient au congrès de la Fédération nationale bovine (FNB), organisé à Clermont-Ferrand. Ils reviennent sur ce rendez-vous qui avait un goût particulier cette année. *« Pour la première fois,* explique Jean-Luc Gerbron, *un congrès FNB a pu se tenir dans un contexte où les cours de la viande sont supérieurs aux coûts de production, ce qui ne s'était jamais vu ! »* Même constat du côté de Romaric Gobillot : *« un congrès positif, apaisé, le premier au cours duquel les éleveurs sont rémunérés ! »* Ce constat fut une vraie satisfaction, exprimée en ouverture du congrès. *« Cela signifie que le travail qui a été fait a débouché sur des résultats,* poursuit Jean-Luc Gerbron. *Les négociations menées ont porté leurs fruits. »* Reste que la problématique de la décapitalisation aura beaucoup occupé les débats : *« constatée depuis plusieurs années, elle se poursuit,* déplore Romaric Gobillot. *Dans la Nièvre, en dix ans, on a perdu 20 % de naissances. La priorité aujourd'hui, c'est de produire pour contrer les effets des accords du Mercosur. Toutes les régions font remonter la nécessité de travailler sur les naissances. Cet aspect est vraiment une préoccupation commune. »*

Des leviers pour relancer les naissances

« La problématique de la relance des naissances est nationale, poursuit de son côté l'éleveur côte-d'orien, *mais en Région BFC, cela nous préoccupe particulièrement : La Fédération régionale bovine (FRB) a lancé un plan d'engraissement, il y a quelques années. Nous avons eu des aides au niveau de la Région et aujourd'hui, notre deuxième étape, c'est de faire naître des veaux et ramener de l'élevage dans certaines zones de BFC. »* Quels leviers seraient à activer pour cette relance des naissances ? Pour Romaric Gobillot, *« un des principaux freins, c'est la difficulté d'accès aux financements bancaires. Les banques financent du matériel mais pas du cheptel. Il faudrait que ça bouge à ce niveau-là. On a eu une première réunion dans la Nièvre pour travailler sur les moyens de stopper la décapitalisation et de relancer la production. On en aura d'autres très prochainement avec la FRB et Interbev, dans le courant du mois de mars. Il faut qu'on mette tous les acteurs autour de la table et qu'on trouve des solutions ensemble. »* Selon Jean-Luc Gerbron, il importe de *« maintenir des prix au-dessus des coûts de production. Quand un jeune va voir une banque et qu'il peut afficher une filière où on vend au coût de production, voire au-dessus, le banquier sera plus ouvert à prêter de l'argent. La future enveloppe PAC sera aussi déterminante pour pousser des jeunes à vouloir faire de l'élevage. Je suis plutôt inquiet sur ce point pour deux raisons : – le maintien du budget de la PAC, qui ne me paraît pas acquis. La France affirme qu'elle veut maintenir le niveau de ce budget. Pour moi, il ne faut pas se contenter de le maintenir, mais de le faire évoluer, à la hausse. À chaque réforme de la PAC, on enlève du budget, alors que nos coûts augmentent.*

– Comme toujours avec les réformes de la PAC on se demande aussi qui va tirer son épingle du jeu. Je crains encore une guéguerre entre secteurs agricoles. Est-ce qu'on va en prendre aux éleveurs pour donner aux céréaliers, ou l'inverse ? C'est toujours la même question ! Ce n'est pas parce que la filière viande va plutôt bien actuellement qu'il faut la fragiliser. »

Une lutte sanitaire saluée

Le congrès de la FNB aura aussi accordé une large place aux questions sanitaires. Les protocoles adoptés face à la DNC ont créé de nombreuses tensions au sein du monde agricole mais pour nos deux éleveurs, le fait qu'il n'y ait plus eu de cas déclaré depuis début janvier en France a démontré leur pertinence. *« On s'est beaucoup confronté au monde paysan et on peut le comprendre puisqu'un abattage de bêtes est forcément dur à vivre pour un éleveur,* reconnaît Jean-Luc Gerbron. *Les prises de position de la FNB et de la FNSEA ont été chahutées sur le terrain, mais aujourd'hui, le résultat est là : nous n'avons pas eu de nouveau cas. »* Romaric Gobillot retient pour sa part le moment fort, durant le congrès, d'hommage rendu aux gens qui se sont impliqués dans les opérations sanitaires concernant la DNC et à ceux qui ont apporté du soutien aux éleveurs ayant dû subir des dépeuplements. *« Tous ont agi pour protéger le cheptel français,* conclut-il *et il faut vraiment les remercier pour cela. Sur la DNC, avec le protocole d'abattage des lots d'animaux potentiellement contaminés et non pas des troupeaux, auquel se sont ajoutés la vaccination et l'arrêt des mouvements d'animaux, on est parvenus à maintenir la maladie et nous n'avons pas eu de nouveau cas. »*

Berty Robert

S'agrandir à moindre coût

// JOURNÉE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Les « Journées bâtiments d'élevage » organisées par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont commencé ce lundi 2 mars à Saint-Brancher, avec la visite d'un élevage d'ovins allaitants et de bovins allaitants.



De gauche à droite : Jean-Christophe Paupe, Isabelle Degroote, Lilian Rameau et Marie Mauchossé.

C'est au sein de l'EARL de la Pierre Blanche, à Saint-Brancher, que nous retrouvons Jean-Christophe Paupe, éleveur d'ovins allaitants et de bovins allaitants. Entouré par Marianne Ranque, conseillère en élevage, Isabelle Degroote, conseillère en bâtiments à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ainsi que Marie Mauchossé, conseillère à Alysé, Lilian Rameau, éleveur d'ovins à Précy-le-Sec ouvre le bal en expliquant que la semaine est dédiée *« à faire découvrir une large gamme d'innovations sur les bâtiments d'élevage ».* En ce jour, l'objectif est de montrer *« le tunnel : un bâtiment fonctionnel à coût réduit. Cela permet d'avoir des espaces modulables en fonction des besoins. À long terme, l'objectif est d'améliorer le confort de travail et le bien-être des animaux ».*

Installé depuis janvier 2015 sur l'exploitation familiale, Jean-Christophe a repris une ferme comptant une cinquantaine de brebis et près de soixante-dix vaches. À cette période, le jeune agriculteur souhaite augmenter le nombre de brebis, en passant l'effectif de 50 à 95, et le nombre de bovins en passant de 70 à 90 vaches mères. *« En augmentant le nombre d'animaux, j'étais confronté au manque de place pour accueillir environ une dizaine de vaches mères »,* témoigne l'éleveur. Accompagné par Isabelle Degroote, le constat est clair : *« étant situé en plein milieu du village de Saint-Brancher, Jean-Christophe devait prendre des décisions stratégiques en fonction des objectifs donnés et de sa position »,* analyse la conseillère.

Faciliter le confort de travail

Plusieurs possibilités s'offrent à lui : *« se délocaliser, réduire le nombre de vaches ou investir dans un bâtiment fonctionnel adapté au village »,* liste-t-elle. Cependant, habitué au bâtiment traditionnel, *« j'étais plus porté vers un bâtiment en bois »,* mais en discutant avec la conseillère, *« je me rends compte des bénéfices que peut m'apporter un tunnel ovin ».* Sans aller *« sur d'autres sites avec ce type de bâtiment »,* Jean-Christophe saute le pas en 2017, où *« je commence par terrasser »* et en *« seulement une semaine, deux personnes sont venues installer le bâtiment ».* Le 14 février, l'éleveur confie qu'il *« a vu dès le départ le changement ».* Marie Mauchossé en profite pour mettre en avant plusieurs avantages : *« la fonctionnalité pour le travail seul, distribution du fourrage via le trottoir central, une modularité des espaces intérieurs, de nombreux abreuvoirs »* et les points faibles, étant *« le manque de portillons pour accéder aux cases d'agnelages ou encore la porte à enroulement présente au fond du bâtiment étant peu pratique en cas de vent fort et à l'usage ».* Pour ce faire, Jean-Christophe a bénéficié d'une aide *« le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles »* (PCAE) lui permettant d'assurer *« plus facilement un investissement au sein de son élevage ».* Depuis son investissement, *« deux trois amis éleveurs sont venus voir le tunnel et ont également investi dans le même bâtiment que moi, et ils en sont ravis »,* commente-t-il. Avant de terminer, il revient sur l'alimentation : *« comprend deux-trois de céréales, 1/3 de complément de protéines et 30 grammes de minéraux, permettant d'être complet ».* Pour la plupart, *« l'alimentation provient des 18 hectares que je possède, comprenant la production d'épeautre, du blé, de l'avoine, du méteil grain (triticale, pois, féverole, avoine et épeautre), les 172 hectares restant sont en prairies temporaires et en prairies naturelles ».*



Le tunnel ovin : un bâtiment fonctionnel à moindre coût.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Des productions végétales dans l'expectative

Bio Bourgogne Franche-Comté vient de publier les résultats de son Observatoire régional de l'agriculture biologique. Concernant les productions végétales, le maintien de bons prix masque en partie la mauvaise récolte 2024 et 2025 semble montrer des signes d'amélioration.

Portant sur les données de l'année 2024, l'édition 2025 de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique rappelle d'emblée combien l'année 2024 fut catastrophique, en termes de précipitations. Des conditions ayant *« entraîné le salissement des parcelles et le développement des maladies cryptogamiques sur les productions végétales, débouchant sur de piètres rendements»*. Cela dans un contexte plus général où la crise affectant les marchés du bio aura eu pour conséquence une baisse des surfaces. La BFC est ainsi repassée en dessous des 10 % de la SAU en bio. Toutefois, le nombre de fermes continue de progresser, mais avec beaucoup de petites structures sur des productions diversifiées. D'autre part, les ventes de produits bios semblent redémarrer depuis le premier semestre 2025. Dans ce cadre général, les productions végétales bios de BFC se trouvent majoritairement dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Les trois quarts de la Surface céréalière et oléoprotéagineuse (Scop) se trouvent sur ces deux départements.

Coup de mou

Après une progression quasi-constante du nombre d'hectares et de fermes depuis 2014, les productions céréalières bios ont subi un coup de frein à partir de 2022. En 2024 on comptait 56 000 ha et 660 fermes, contre 64 000 ha et 720 fermes en 2022. Entre 2023 et 2024, les surfaces en conversion bio ont baissé de 15,4 % sur la région. Faiblesse des prix payés et crise de la bio expliquent en grande partie ce « coup de mou » des productions végétales. Entre 2023 et 2024, plus de 3 000 ha de Scop bio ont été perdus dans l'Yonne et plus de 1 900 en Côte-d'Or. Globalement la moisson 2024 a été très décevante, pour ne pas dire catastrophique (moins 30 % par rapport à la moyenne sur 10 ans). Mais ce fut un mal pour un bien car cela a permis, en partie, aux prix de repartir à la hausse, sans pour autant compenser les mauvais résultats de production.

Même si les stocks restaient importants, le prix du blé, sous réserve de qualité, a dépassé les 350 euros/t. Fin 2024 et début 2025, des ventes ont eu lieu à plus de 400 euros/t de blé, une aubaine pour ceux qui ont stocké. Si les mauvaises récoltes 2024 ont permis de faire repartir le prix à la hausse, ce ne sera pas le cas en 2025 au vu du nombre d'hectares qui couvre largement le marché français. Il sera donc nécessaire de trouver des marchés à l'export.

Mauvais rendements

Concernant la qualité des céréales, le poids spécifique du grain a été impacté, en particulier pour les orges. Les taux de protéines sont restés dans la moyenne alors qu'on aurait pu les espérer nettement supérieurs au vu des faibles rendements. Les rendements en blé tendre d'hiver ont à peine dépassé les 20 q/ha contre près de 30 q sur la moyenne 2014-2023. la différence était encore plus flagrante sur les orges de printemps avec un rendement 2024 de 12 q/ha contre une moyenne de 24 q sur la période 2014-2023. L'année 2025 avait nettement mieux débuté. Les semis d'automne comme de printemps ont, dans l'ensemble, bénéficié de bonnes conditions. La période sèche de mars a permis la préparation des sols et la poursuite des semis ainsi que des passages de désherbage mécanique.

Cependant, cette sécheresse qui s'est prolongée tout le printemps a pu avoir un impact, surtout dans les zones à moindre potentiel. Malgré la canicule de juin, les cultures d'été ont bénéficié de bonnes conditions avec des pluies régulières dans de nombreux secteurs. Au bilan, malgré tout, les résultats économiques en 2024 se sont encore dégradés pour la troisième année consécutive.

Berty Robert

AGUIRRE

« NOUS SEMONS ABSOLUMENT TOUT AVEC NOTRE AGUIRRE. »

SCEA de la Glennerie à Courson-les-Carrières

À Courson-les-Carrières, Damien Van De Cappelle, gérant de la SCEA de la Glennerie, exploitation céréalière, partage le travail du sol et le semis avec un voisin, céréalier aussi. Ensemble, ils ont investi dans un semoir Aguirre T-DT 1000 en 2020. 5 campagnes plus tard, le semoir traîné de 9 m répond à toutes leurs attentes et tous leurs besoins.

Damien Van De Cappelle et son voisin ont essayé le semis direct pendant 2 ans, sur leurs sols argilo-calcaires de l'Yonne, mais ils sont revenus à un travail du sol avec deux ou trois passages de déchaumeur à disques ou à dents pour un désherbage mécanique avant les semis d'automne et un labour ou travail profond avant les semis de cultures de printemps. L'assolement est réparti entre blé, orge, colza, tournesol, sorgho grain et luzerne. *« Systématiquement, nous passons un coup de vibroculteur avant de semer. Cela détruit les repousses d'adventices et nos sols sont réguliers, ça facilite la vitesse d'avancement et la régularité de la profondeur de semis. »* Avec son voisin, ils ont investi en 2020 dans un semoir Aguirre traîné T-DT 1000, de 10 m de large. *« Mon voisin avait déjà eu un semoir similaire, à dents, simple d'utilisation et adapté à nos sols. Tous les deux, nous voulions un Aguirre, nous n'avons pas étudié d'autres marques. »* Et ça tombait bien puisque Aguirre est distribué par Ouanne Agri, racheté depuis par les Éts De Bruin. La SCEA de la Glennerie achète beaucoup de ses matériels à Ouanne, pour des raisons simples de proximité et de service.

Aguirre, un semoir pratique dès le remplissage de trémie

Damien Van De Cappelle apprécie la trémie longue de 3 m, adaptée pour le chargement (et la vidange aussi) au godet de la cuve possiblement cloisonnée 60/40. *« Avec notre parcellaire étendu sur 40 km et les fenêtres météo parfois courtes, nous sommes sans cesse à la recherche de débit de chantier. Nous avons considérablement réduit le temps de chargement du semoir et avec 7700 l de capacité, nous avons en blé, une belle autonomie de 35 ha. »* Le céréalier sème 80 ha par jour, à une vitesse de 11 km/h et sans forcer. Récemment, la rampe de semis sur parallélogramme a été ramenée en 9 m pour correspondre à la largeur de rampe du nouveau pulvérisateur. Les dents fines TD de 12 mm au carbure de tungstène, avec 160 kg de pression à la pointe, sont réparties sur 4 rangées. Le suivi du sol de la rampe en trois éléments est assuré par 6 roues de série. L'agriculteur de Courson en a rajouté deux pour augmenter la stabilité. Damien Van de Cappelle souligne le réglage *« archi simple »* de ce semoir pneumatique Isobus. Chaque doseur est réglable indépendamment électriquement et en cas de problème, un simple levier à basculer remet le semoir en DPA pour éviter une interruption de chantier. Damien Van De Cappelle a aussi opté pour des roues de transport de 650 de diamètre, pour limiter le tassement et un bon confort sur route, aidé par un attelage Scharmuller. De plus, ce semoir est peu tirant, les 180/200 cv du Fendt suffisent.



Damien Van De Cappelle au centre, avec à sa droite Cédric Sanchez et David Rougeaux, respectivement, chef des ventes et commercial chez De Bruin et Philippe Toussaint, responsable commercial régional Aguirre.

Le même semoir pour la totalité des cultures.

La polyvalence et la simplicité de l'Aguirre permettent aux céréaliers de tout semer avec leur T-DT. *« Nous semons tout avec notre Aguirre, c'est pratique et économique bien évidemment, puisque ce semoir nécessite peu d'entretien. Et quelle que soit la semence, le dosage est précis et la profondeur régulière. »*

L'an dernier, Damien Van De Cappelle a pu semer son blé derrière le sorgho, récolté mi-octobre. *« La fenêtre météo était courte, mais derrière la récolte, nous avons passé deux coups de disques puis pu semer malgré le temps humide. L'Aguirre passe très bien en conditions tardives. »*

Publi-reportage

DIVERSIFICATION

// VENTE EN LIBRE-SERVICE

58 Une confiance mutuelle

Trouver des solutions pour commercialiser leur production est un enjeu majeur pour les exploitants, et certains ont eu une idée basée sur la confiance…



Crédit

Stéphane Lafranchise et Fanny Cadoux (avec son fils Robin) expliquent leurs concepts de commercialisation en libre-service.

Dans un contexte agricole parfois complexe pour valoriser des productions, certains exploitants trouvent des idées parfois peu communes… Ainsi, deux exploitations nivernaises ont opté pour un système basé sur la confiance en s'inspirant de ceux déjà existants ailleurs. *« Nous avons eu cette idée car nous l'avons vu en Norvège »*, précisent Amandine et Stéphane Lafranchise. *« Si nous ne l'avions pas vu cela ne nous serait pas venu à l'esprit »*. De son côté, Fanny Cadoux s'est lancée *« car j'ai constaté que le système de Stéphane fonctionnait et je l'ai adapté à ma production »*.

Si leurs systèmes sont différents, ils ont en commun d'être basé sur la confiance donnée au client. Dans les deux cas, une fois que les consommateurs se sont servis, ils paient leur dû volontairement en glissant chèques et espèces dans les boîtes prévues à cet effet. Jusqu'à présent, aucun n'a relevé de manque ou de vol. *« Nous pensons qu'il y a un respect de notre travail au travers de cette honnêteté des consommateurs »*, soulignent Amandine et Stéphane. *« Ils nous font confiance pour leur apporter des produits de qualité et nous leur faisons confiance pour leur paiement. Cette confiance mutuelle est appréciée par les deux parties »*. Fanny, pour sa part, se dit *« intimement convaincue qu'il existe encore des valeurs dans ce monde. Notre public a conscience que le vol n'est pas une solution à long terme, ni pour eux ni pour nous. Je suis peut-être naïve mais j'aime à penser qu'il y a encore une certaine bonne foi »*. En résumé, ce principe de libre-service offre une relation saine entre producteurs et consommateurs… peut-être là une idée à reprendre.

Chloé Monget

La Chèvre rit d'Amandine (Garchy)



Stéphane Lafranchise

« Nous avons construit une installation sur le portail de la ferme afin de vendre la production d'œufs quand la boutique est fermée », **expliquent Amandine et Stéphane**. *« Nous ne mettons pas plus de 90 œufs à chaque fois et nous en rajoutons au besoin durant la journée, avec une relève de la caisse à ces moments-là. Par semaine, nous passons environ 800 œufs pour environ 400 euros de chiffre d'affaires. Si le stock n'est pas écoulé durant la semaine, nous sommes présents sur le marché le vendredi matin à Pouilly-sur-Loire. Toutefois, en ce moment notre présence y est rare car avec la pénurie de ces dernières semaines dans les GMS, nous sommes dévalisés »*. **Afin de faire connaître leur initiative de la « boîte à œufs », ils utilisent les réseaux sociaux.** *« Malgré le succès que ce système peut offrir, cette manière de commercialiser est certes bien mais pas idéale. En effet, d'un côté elle répond au besoin d'écouler la production, mais d'un autre côté, elle nous fait perdre le contact avec le client. Nous préférons échanger avec eux en direct car ainsi nous pouvons parler de nos systèmes de production. Cette solution ne peut être que transitoire »*.

Plus d'infos : https://www.lachevreritdamandine.com/

Gelée royale biologique de Nièvre (Suilly-la-Tour)



Depuis octobre, Fanny Cadoux a installé une armoire ancienne trouvée lors d'un vide maison afin de vendre 7 jours sur 7, de 9 heures à 18 heures, sa production de gelée royale, de pollen, de bonbons au miel ou encore de compléments alimentaires à base de gelée royale. *« Je n'ai pas assez de productions pour avoir une boutique et ce système me permet de mettre à disposition les produits tout le temps. Les clients prennent le temps qu'ils veulent pour faire leur panier, et pendant ce temps je suis libre pour d'autres tâches… dont celle de m'occuper de mes enfants en bas âge »*. **Si elle tire son idée du système de Stéphane, elle avait réfléchi à d'autres procédés.** *« J'avais pensé aux casiers automatiques mais cela est trop cher pour faire un essai. J'avais aussi envisagé le "Click and collect" mais cela demande une logistique trop importante et une préparation trop chronophage »*. **Avec 100 ruches aujourd'hui dédiées à la production de gelée royale, Fanny explique que son armoire à miel lui permet de dégager environ 150 euros de chiffre d'affaires par semaine.** *« C'est mieux que zéro car je n'ai pas le temps de faire les marchés »*. **Pour donner de la visibilité à cette armoire un peu particulière, elle pointe :** *« avant de mettre en place l'armoire, j'ai envoyé un SMS aux 500 personnes qui viennent aux portes ouvertes de l'exploitation le premier week-end d'août. Ceux qui viennent à l'armoire à miel notent ce qu'ils ont pris et leurs noms, afin que je puisse avoir une certaine traçabilité de mes produits, cela me permet de constater que s'ils sont venus une fois, ils reviennent. Je pense que je la laisserai tout au long de l'année »*.

Plus d'infos : https://www.geleeroyalebiologique.fr/

21 Au nord de Dijon, c'était le houblon

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Une journée de rencontres entre acteurs brassicoles s'est tenue le 26 février à Saint-Julien. Le développement du houblon local en était le fil directeur.

Si vous voyez de grands poteaux érigés dans un champ, il y a plus de chance que ce soit du houblon que le tournage de Koh-Lanta. La Côte-d'Or compte effectivement plusieurs houblonnières et un collectif de producteurs s'est créé en 2024 avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture. Une journée dédiée au développement du houblon local était organisée la semaine dernière à la Ferme d'Orveau à Saint-Julien, au nord de Dijon.

Un investissement commun

Les quatre exploitations concernées par le collectif *« Cône d'Or »* sont les suivantes : Les Houblons de la Tille (Saulx-le-Duc), Houblon de Lux (Bourberain), La houblonnière du Château (Corberon) et donc la Ferme d'Orveau. Plusieurs de ces producteurs avaient sollicité individuellement les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour un accompagnement technique. *« L'idée de créer un collectif s'est alors imposée, dans le but de s'entraider et travailler ensemble, notamment sur une thématique ciblée par tous : la commercialisation »*, présentent Alice Faivre et Alice Cubillé, conseillères à Bretenière. Ce rendez-vous du 26 février a permis à plusieurs acteurs de se rencontrer et d'échanger (brasseurs, malteurs, producteurs d'orge, collectivités, animateurs, techniciens, en plus des houblonniers). Une unité de pelletisation, achetée en commun par ces derniers, a été inaugurée par la même occasion. *« Cet investissement a bénéficié d'une subvention dans le cadre de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser), permise par la consommation foncière de la création du parc solaire de Til-Châtel »*, précisent les deux techniciennes, en rappelant que les cônes récoltés par les producteurs ne sont pas toujours directement utilisables par les brasseurs. Cet investissement permet donc aux houblonniers de se professionnaliser. La production des quatre houblonnières côte-d'oriennes est susceptible de couvrir 30 % de la part de marchés des malteurs du 21.

Témoignage

Vincent Ursenbach, agriculteur à Saulx-le-Duc, s'est installé en 2022 après une reconversion professionnelle. L'essor des brasseries locales et son lien avec la terre familiale (où du houblon était déjà produit il y a plusieurs décennies) l'ont conduit à se lancer dans une houblonnière. Le Côte-d'orien partage avec nous différentes facettes de son métier : *« le houblon est une plante grimpante qui atteint chez nous les six ou sept mètres. En Alsace, il atteint même les 10 mètres de haut. Dans mon cas, j'ai 3 000 pieds sur 1,5 ha. On peut s'attendre à récolter entre 500 kg et 1 tonne de cônes par hectare. Nous comptons en produits secs. Il faut généralement trois ans pour que la production arrive à son rythme de croisière. Nous sommes tous très heureux d'avoir ce soutien de la Chambre d'agriculture. Son aide pour la commercialisation est notamment précieuse. Avant d'avoir cette unité de pelletisation, nous passions souvent par de la prestation de services. Oui, une petite filière locale s'est créée! D'autres démarches sont en cours de travail sur notre département, notamment au niveau du malt local et des drêches. Nous avons tenu à en convier certains acteurs aujourd'hui pour faire du lien entre nos thématiques toutes liées à la filière brassicole »*.

AG



Brice Mosa, de la Ferme d'Orveau, a présenté ses cultures. Le houblon est une liane caduque qui pousse chaque année sur plusieurs mètres. Les fleurs, des cônes très odorants qui sont utilisés pour parfumer la bière, sont récoltées fin août-début septembre.



Les producteurs de houblons, entourés des deux techniciennes de la Chambre d'agriculture et Sylvain Tscherter, président de la commission « valorisation des ressources locales ».

// DIVERSITÉ DES PRAIRIES

Un levier de résilience face aux aléas climatiques

La résilience d'une prairie aux sécheresses et aux excès d'eau et autres stress climatiques tient en partie à sa diversité spécifique et génétique : c'est ce que démontrent les résultats d'essais conduits sur ce thème au cours des dernières années par les instituts de recherche.



Des études récentes à l'Inrae de Lusignan montrent que la diversité variétale améliore la résilience des prairies en renforçant la stabilité de la production et de la composition floristique.

La diversité d'espèces et de génotypes dans les mélanges prairiaux n'est pas une mode : c'est une stratégie agronomique qui modifie concrètement la façon dont une prairie produit et "tient" dans le temps face aux épisodes climatiques extrêmes. Les retranscriptions d'essais et les retours d'expérience présentés au Sommet 2025 montrent que, bien conçues, les associations offrent à la fois une productivité satisfaisante et une meilleure stabilité au fil des années. Les travaux de synthèse et les grandes expériences de biodiversité en prairie confirment un principe simple mais robuste : l'augmentation du nombre d'espèces (et, quand c'est possible, de variétés au sein d'une espèce) élève la productivité moyenne tout en réduisant la variabilité annuelle. Autrement dit, une prairie diverse produit au global autant — voire plus — qu'une monoculture tout en souffrant moins lors d'une année sèche ou d'un épisode pluvieux inhabituel. Ces effets tiennent à des mécanismes complémentaires : certaines espèces occupent différentes niches hydriques et temporelles, la présence de légumineuses améliore l'azote disponible, et l'asynchronie des cycles de croissance lisse les chutes de rendement.

Jouer la carte de la complémentarité fonctionnelle

Sur l'impact des sécheresses en particulier, des essais récents montrent que des mélanges bien pensés — comportant graminées de port et profondeur de racines différentes, plus une ou deux légumineuses — conservent une production exploitable alors que des monocultures plongent. Des expériences contrôlées indiquent même que, dans certaines conditions, une prairie à quatre espèces peut soutenir des rendements en sécheresse équivalents à une graminée en plein arrosage normal. Cette "assurance production" tient davantage à la complémentarité fonctionnelle des espèces qu'au seul nombre d'espèces.

Pour la pratique, deux implications directes émergent des publications et des essais : d'une part, il ne suffit pas d'augmenter la diversité au hasard ; il faut choisir des espèces et des variétés complémentaires (profils racinaires, période de production, tolérance à l'humidité ou à la sécheresse). D'autre part, une diversité trop poussée sans logique agronomique peut compliquer la gestion technique (récolte, valeur alimentaire, régénération). Les résultats de terrain insistent donc sur la nécessité d'une ingénierie de mélange : objectifs d'élevage, calendrier de récolte, stockage, et compatibilité variétale doivent guider le choix.

Autre point utile pour les exploitations : la diversité augmente aussi d'autres services attendus en élevage et en paysage — qualité fourragère plus régulière, meilleure résilience du système sol-plante, et bénéfices pour la faune auxiliaire. Ces gains ne sont pas toujours monétaires à court terme, mais ils réduisent les risques techniques et peuvent limiter certains besoins d'intrants dans la durée. Les études européennes récentes confirment que la diversification des prairies participe à la résilience des systèmes d'élevage face au changement climatique.

Tester des mélanges sur sa ferme

Concrètement, comment procéder sur la ferme ? Commencer par définir l'objectif (herbe d'été, système hiver-été, ensilage, pâture). Choisir ensuite un mélange où chaque espèce a un rôle bien défini : graminées de port bas pour la consommation précoce, graminées profondes pour la régulation hydrique, légumineuses pour l'apport d'azote, plantes compagnes (chicorée, plantain) la tonicité et la saisonnalité sont visées. Procéder ensuite à des essais à petite échelle, en documentant la régularité des coupes et la valeur alimentaire, afin d'ajuster la composition et la densité semée. La qualité de l'implantation — date, technique de semis, travail du lit, fertilisation de démarrage — reste déterminante : une diversité mal implantée ne s'exprime pas.

En somme, la diversité bien pensée est un outil pragmatique pour réduire la variabilité des récoltes et sécuriser l'alimentation des troupeaux face aux aléas. Elle n'élimine pas le risque climatique, mais elle diminue sa gravité pour la production. Pour un éleveur, c'est une piste d'investissement modéré — semences adaptées et essais — qui paie par une meilleure tenue de la prairie et moins de stress les années difficiles.

AC



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de la récolte des fourrages.

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

MANIERE SAS

21 Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

Faucheuses : ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrières, groupes de fauche ou traînées.

Faneuses : Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

Andaineurs : Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.

KRONE

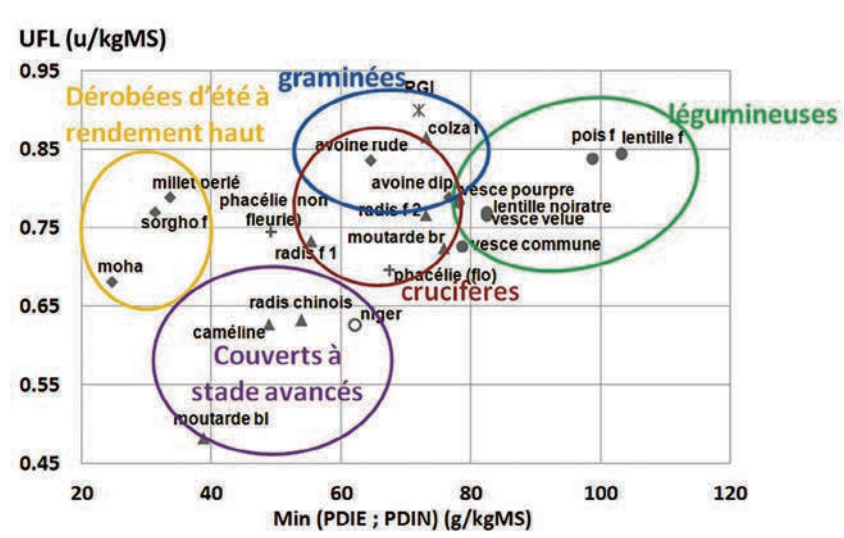
// COUVERTS VÉGÉTAUX

Une ressource fourragère à valoriser

Les essais d'Arvalis confirment le bon potentiel nutritif des couverts d'interculture, avec des valeurs proches de 1 UFL/kg MS pour les semis d'août exploités en automne. Leur utilisation au pâturage ou en affouragement suppose toutefois de bien connaître leur valeur énergétique et azotée, ainsi que leur risque acidogène.



Les couverts d'interculture peuvent constituer une ressource fourragère appréciable en automne, moyennant quelques précautions.



Valeurs énergétiques et azotées des 17 couverts végétaux utilisés en interculture. f: fourrager, flo: floraison, br: brune, bl: blancheMin (PDIE; PDIN): valeur minimale entre les teneurs en PDIE et PDIN.

Arvalis - Institut du végétal a évalué les valeurs nutritives d'une vingtaine de couverts utilisés comme cultures intermédiaires sur sa station expérimentale de La Jaillière (44): moutarde blanche, radis, millet, moha, avoine strigosa, colza fourrager, RGI, etc. Les valeurs énergétiques des couverts, estimées à partir des dégradabilités de la matière sèche et des fibres NDF après 48 heures d'incubation (essais in sacco, avec sachet nylon dans le rumen), s'élèvent en moyenne à 0,76 UFL/kg MS (de 0,48 à 0,90 UFL/kg MS).

Le calcul de la dégradabilité de la matière azotée totale a permis de préciser les valeurs azotées des fourrages calculées en moyenne à 74 g PDIE et 97 g PDIN par kgMS avec cependant une très grande variabilité en fonction du type de fourrages et du stade de récolte.

Valeurs nutritives élevées

Les couverts semés en août et exploités en novembre présentent des valeurs nutritives élevées lorsqu'ils sont exploités avant les stades floraison ou épiaison, dépassant 0,75 UFL/kg MS de teneur en énergie et 100 g de PDIN/kg MS. Avec 111 g PDIE/UFL et 195 g PDIN/UFL en moyenne pour les espèces étudiées, les légumineuses confirment leur intérêt pour apporter des protéines digestibles à moindre coût. Avec 85 g PDIE/UFL, les crucifères exploitées avant floraison présentent un bon équilibre de valeurs énergétiques et azotées. (Voir graphique)

Limiter l'ingestion dans les couverts à stades jeunes

Pour évaluer le risque acidogène, la part de MS dégradée mesurée après 4 heures d'incubation permet de distinguer les fourrages à risque potentiel comme le colza fourrager et le RGI. Ingérés à un stade jeune, ils présentent une dégradation de matière sèche de l'ordre de 75 % à 4 heures d'incubation dans le rumen. Il est alors nécessaire de prévoir un pâturage au fil ou un affourragement en vert en les limitant à 3-4 kg MS/jour/vache laitière.

Les associations végétales bien valorisées

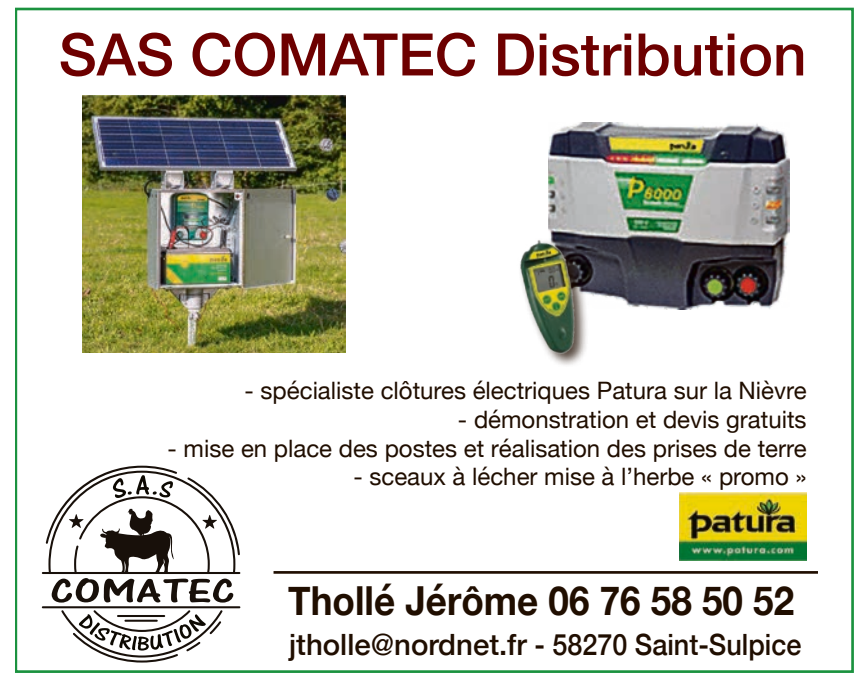
Des essais conduits par Arvalis - Institut du végétal au cours de l'automne-hiver 2010-2011 ont montré des niveaux de production de matière sèche et de qualité largement en faveur des associations graminées/légumineuses. Alors qu'un blé ou un colza seuls récoltés en sortie d'hiver ne produisent respectivement que 0,6 et 0,9 t MS/ha, les rendements montent à 1,85 t MS/ha pour une association ray-grass d'Italie / trèfle incarnat.

Les complémentarités de valeurs nutritives entre familles botaniques renforcent l'intérêt des mélanges d'espèces en interculture. Ces couverts peuvent être exploités par les bovins et les ovins pour prolonger la saison de pâturage en fin d'été et automne et ainsi limiter l'utilisation des fourrages conservés. Un essai sur deux ans mené à Mirecourt (88) par la Chambre d'agriculture des Vosges et l'Institut de l'Élevage a ainsi montré que les agneaux élevés sous la mère au pâturage sur un couvert hivernal (association de graminées, légumineuses et crucifères produisant 1,85 t MS/ha) ont présenté des croissances supérieures de l'ordre de 20 g/jour (+ 6,5 %) par rapport aux agneaux élevés en bergerie avec du foin et des concentrés.

Hugues Chauveau
(anciennement chez Arvalis)







// TECHNOLOGIE

Le drone, nouvel allié des éleveurs

Utilisé depuis plusieurs années dans les cultures, le drone tente de se frayer un nouveau chemin au sein de l'élevage : c'est l'objectif du projet Icaerus, mené par l'Institut de l'élevage (Idele), qui étudie de nouvelles solutions aux problématiques des éleveurs sur la station d'expérimentation Ferm'Inov, en Saône-et-Loire.



Lancé il y a environ trois ans et demi, le projet Icaerus a vu le jour sur la station d'expérimentation Ferm'Inov, en Saône-et-Loire. *« Icaerus est un projet européen, sur l'intérêt des drones en zone agricole et rurale. L'idée, c'est de voir le drone comme un outil, pour différents types d'agriculture, et notamment en élevage »*, explique Adrien Lebreton, ingénieur à l'Institut de l'élevage, en charge du numérique et des nouvelles technologies. *« L'objectif de ce projet est de faciliter la vie des éleveurs »*, assure-t-il.

Pour Adrien Lebreton, ingénieur à l'Institut de l'élevage en charge du numérique et des nouvelles technologies, *« le drone agit comme une super paire de jumelles »*.

Idele

Une paire de jumelles pour les éleveurs

« Il y a trois ans et demi, avant le lancement du projet, tout le monde pouvait facilement acheter des drones, mais nous avions encore du mal à savoir comment les utiliser afin de les optimiser, pour qu'ils soient vraiment utiles en élevage », raconte l'ingénieur. C'est ainsi que débute le projet sur la station Ferm'Inov, qui regroupe plusieurs types d'élevage : *« Nous avons de l'élevage bovin allaitant, herbager de plaine, mais aussi un système plutôt pastoral, afin de déterminer les intérêts et les limites du drone dans ces différentes surfaces »*. L'ingénieur explique donc avoir conçu un guide d'utilisation du drone, contenant les techniques d'utilisation, les contraintes réglementaires, les risques ou encore les bonnes pratiques. *« Puis nous avons développé des essais »*.

Finalement, *« le drone agit comme une super paire de jumelles »*, résume Adrien Lebreton. *« Depuis les airs, la machine permet à l'éleveur de voir ses animaux d'un peu plus loin, sans forcément marcher ou prendre le pick-up et rouler dans les prairies »*, explique-t-il. Le projet n'a cependant pas vocation à remplacer la surveillance de l'éleveur, mais plutôt à compléter son observation. *« L'idée, c'est plutôt de se dire : est-ce que certaines visites de certains animaux peuvent être substituables ? Finalement, on les regarde de plus loin, comme avec des jumelles. S'il y a une raison de se déplacer, l'éleveur se déplacera. Mais cela permet de sauver un peu de temps, en évitant d'y aller systématiquement en présentiel »*.

Gagner du temps de travail

Concrètement, les équipes ont comparé le temps de travail avec et sans drone, notamment au printemps et à l'automne. Dans certaines configurations, l'utilisation du drone permet de réduire le temps consacré aux tournées jusqu'à 40 %. *« Ce n'est pas magique, ni applicable tous les jours, mais sur une exploitation avec plusieurs lots et des déplacements contraignants, le gain de temps est réel »*, souligne l'ingénieur.

Sur une saison de pâturage, le drone pourrait ainsi être utilisé de manière régulière, mais ciblée, sur une partie des journées seulement. D'après l'ingénieur, en intégrant une valorisation économique du temps de travail, l'investissement, de l'ordre de 2000 à 2500 euros pour un drone équipé d'un zoom adapté, peut être amorti en moins d'un an et demi.

Différents usages selon les systèmes

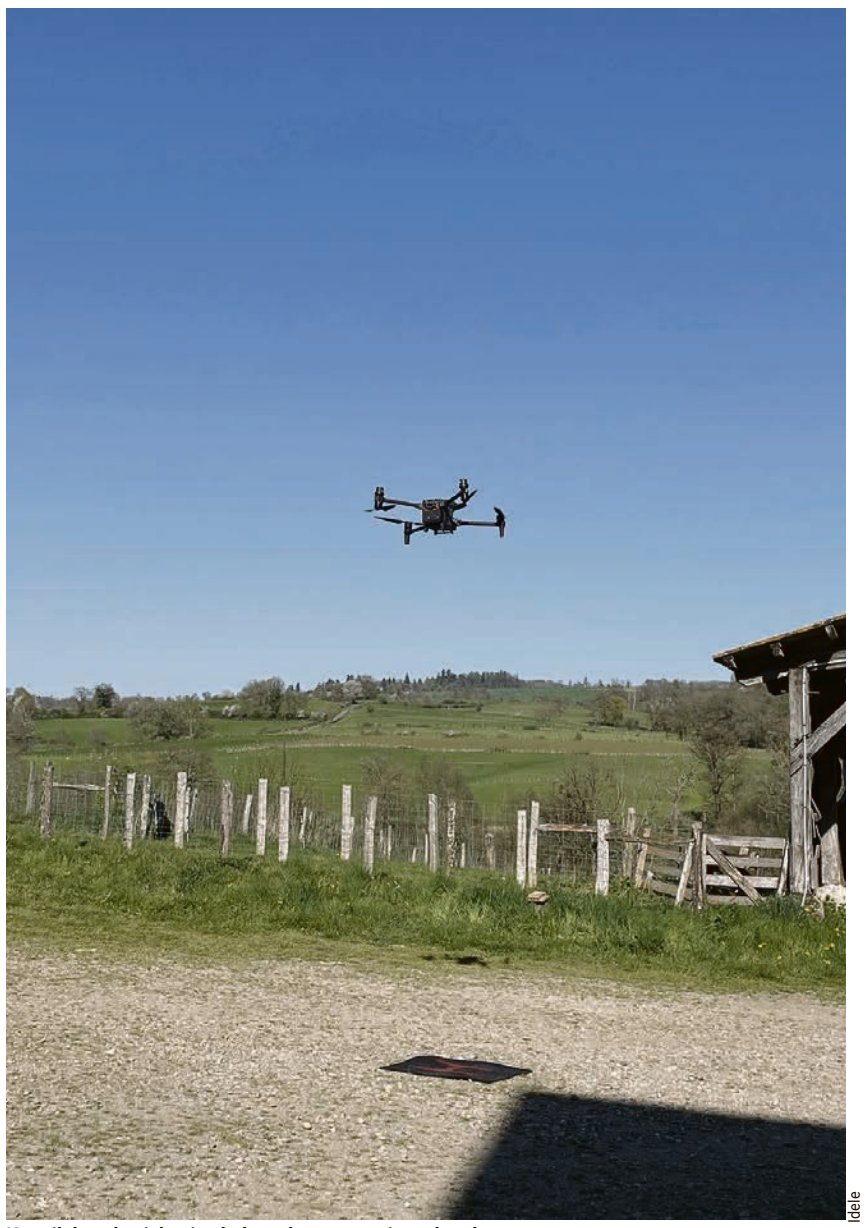
Les essais menés dans d'autres régions montrent toutefois que l'intérêt du drone varie fortement selon les systèmes. En élevage pastoral ovin, notamment avec un seul lot et la présence de chiens de protection, l'outil est moins pertinent en routine. *« Dans ces cas-là, l'éleveur voit déjà beaucoup de choses sur le terrain »*, observe Adrien Lebreton. C'est justement au sein de ces systèmes que le projet Icaerus explore des usages plus avancés, intégrant de l'intelligence artificielle : les équipes travaillent ainsi sur un outil de comptage automatique des moutons à partir de vidéos de drone, *« par exemple lors des passages en couloir, lorsqu'ils passent d'une parcelle à l'autre, comme s'ils traversaient une ligne virtuelle. Nous filmons les animaux et entraînons l'IA à reconnaître et compter tous les animaux qui passent cette ligne »*, explique-t-il. L'objectif étant de savoir rapidement si tous les animaux sont rentrés, notamment dans un contexte de forte pression prédatrice. Encore au stade de la recherche, ces solutions ne sont pas destinées à être commercialisées directement par l'Institut de l'élevage. Fidèle à une logique de science ouverte, l'Idele met ses modèles à disposition, afin que des acteurs économiques s'en emparent pour les transformer en outils opérationnels.

Charlotte Bayon









Idele

Un œil dans le ciel qui vole à quelques centaines de mètres.

Pour voir de loin

D'après une enquête réalisée par Idele en 2023 auprès de 2032 éleveurs toutes filières de ruminants confondues, 8 % d'entre eux sont équipés d'un drone et 19 % envisagent de l'être à court ou moyen terme. Cette technologie récente est le plus souvent utilisée comme « un œil dans le ciel ». Elle apporte de nouvelles perspectives pour surveiller les brebis au pâturage et même les compter. Le niveau de l'abreuvoir et l'état des clôtures peuvent même être évalués. Plus rarement, le drone est utilisé pour déplacer ou rassembler les animaux. L'apprentissage du pilotage est simple et rapide.

Toutefois, les conditions de son utilisation sont assez complexes avec de nombreuses restrictions. En effet, la réglementation est stricte afin de limiter les risques pour la circulation aérienne et les personnes. Pour la connaître, un guide est disponible sur idele.fr : *« les drones en élevage herbager : opportunités, risques et bonnes pratiques »*. Plusieurs gammes de tarifs de drone sont disponibles. Les moins onéreux sont autour de 800 €, le milieu de gamme vers 1 500 € et enfin, le haut de gamme de 2000 à 5 000 €, voire beaucoup plus.

Source : Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

// CLÔTURES VIRTUELLES

Une alternative aux clôtures physiques ?

Les brebis sont équipées de colliers spécifiques et les limites de la parcelle sont renseignées sur une application. Ces colliers fonctionnent comme des GPS via le réseau satellitaire pour acquérir la géolocalisation de chaque animal équipé. Ces données sont émises vers l'application Smartphone via le réseau téléphonique. En géolocalisant l'animal régulièrement, le collier vérifie que sa position est bien dans la zone de pâturage préalablement définie. L'animal est prévenu par un signal sonore puis électrique lorsqu'il s'approche de la limite virtuelle et qu'il la passe.



CIIRPO

Les brebis sont prévenues par un signal sonore dès qu'elles s'approchent de la limite virtuelle.

Trop onéreux

Le capteur est équipé d'une batterie dont l'autonomie est prolongée grâce à des panneaux solaires qui rechargent la batterie partiellement. Testé au CIIRPO, sur le site d'innovation et de recherche du Mourier (87), le système fonctionne. Les brebis apprennent rapidement à respecter les limites, notamment grâce à leur comportement grégaire. Toutefois, le coût du dispositif est actuellement un frein car il faudrait équiper tout le troupeau de colliers. Le système est onéreux : environ 300 € par capteur + 0,2 à 0,40 € par jour et par capteur pour l'abonnement. De plus, il n'est pas commercialisé en France via un distributeur. Pour en savoir, une fiche technique est disponible sur idele.fr : « la clôture virtuelle ».

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/CIIRPO)

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89 Toucy	03 86 44 01 08
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09
21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53

Groupe Méthivier

OUVRARD

ARRIVAGE

MISE À L'HERBE



JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

CHAPUIS Frères

Votre spécialiste en matériel d'élevage

1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES

21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28 - www.chapuis-freres.fr

// CONDITIONS MÉTÉOS

Va t-on lâcher plus tôt ?

Le temps quasi estival (soyons un peu marseillais) des derniers jours est-il en mesure d'avancer la mise à l'herbe ? Nous avons recueilli l'avis de neuf Côte-d'Oriens.

Des tondeuses à gazon entendues dès la fin février : cela ne doit pas arriver tous les ans… Le soleil est bien de retour et pas qu'un peu. La pousse de l'herbe semble déjà généreuse dans plusieurs secteurs. Peut-on prévoir un lâcher précoce des bovins ? La question a été posée à neuf éleveurs en Côte-d'Or. Sur ces sondés, seulement deux pensent effectivement lâcher plus tôt. C'est le cas de Virginie Brion à Villotte-sur-Ource, tout au nord du département. *« Il y a de fortes chances que ce soit le cas. L'herbe pousse très vite ! Nos vaches laitières sortiront le plus tôt possible pour diminuer la densité dans le bâtiment, et prendre un bain de soleil »*. Sylvain Fleury, éleveur à Labergement-lès-Seurre, envisage également de sortir plus tôt ses charolais. *« Les températures sont douces et la végétation redémarre plus vite que d'ordinaire. Je pense que nous serons en avance sur le calendrier. La seule interrogation concerne nos parcelles dernièrement inondées par la Saône : le lâcher se fera aussi en fonction de leur évolution »*. Deux autres Côte-d'Oriens répondent *« peut-être »* à la question servant de titre à cet article, sans être pour autant convaincus. Michel Baudot, à Pont-et-Massène, aurait bien envie de lâcher plus tôt mais il y a un *« mais »* : *« C'est bien dame météo qui le décidera, et non le calendrier… Aujourd'hui, ce n'est pas d'actualité car les sols sont encore très mouillés, on ne prendra aucun risque pour ne pas abîmer les prairies »*. Vincent Carementrant, à Longecourt-lès-Culêtre, rappelle que les conditions climatiques peuvent changer très vite : *« il est donc trop tôt pour dire si nous lâcherons plus tôt que d'habitude. De toute manière, quoi qu'il arrive, nous ne le ferons pas avant début avril car nos terres se réchauffent lentement »*.

Plus de la moitié de « non »

Pour les cinq autres éleveurs sondés, la réponse est clairement *« non »* et ce, pour différentes raisons. Arnaud Parfait, éleveur à Viévy, lâche autour des 20 et 25 mars et visiblement, ce sera encore le cas cette année. *« Mes vaches sont prêtes à sortir, mais moi, je le suis moins ! Aussi et surtout, il ne faut pas lâcher trop tôt, le mois de mars ne fait que commencer, un passage neigeux n'est pas interdit, on a déjà vu ! »*. Franck Jeannin, à Chazilly partage son point de vue : *« nous avons déjà vu des situations similaires dans le passé, qui nous ont effectivement fait penser à une mise à l'herbe précoce. Mais à chaque fois, le mauvais temps est revenu en freinant la végétation et en limitant la portance des sols. Je pense que ce sera encore le cas en 2026 »*. Non loin de là, à Meilly-sur-Rouvres, Nicolas Noireaut ne pense pas non plus sortir ses bovins plus tôt. *« Je lâche tous les ans autour du 5 avril et cela ne va pas changer, car beaucoup de choses sont calées en amont comme les échographies des vaches, le rappel des vaccins des veaux, l'entretien des clôtures… Et de toute façon, il faudra attendre encore un peu pour que les terrains portent bien »*. Le son de cloche est le même chez Sylvain Fleury à Saint-Martin-de-la-Mer (homonyme de son confrère de Labergement-lès-Seurre) : *« Mars est un mois chargé pour les fermes de polyculture-élevage avec les clôtures, la remise en état des prairies, les engrais en grandes cultures, le rattrapage des herbicides. Il y a aussi les échographies des vaches. Même si cela était possible de lâcher plus tôt, c'est le temps qui nous manquerait. Alors pour nous, ce sera encore dans la première quinzaine d'avril »*. Dernier éleveur sondé, Geoffrey Froidurot, à Jours-lès-Baigneux. Le *« non »* est tout aussi catégorique : *« Je ne serai pas prêt avant mes dates habituelles ! Il y a en effet des travaux dans les champs, l'entretien des clôtures. Et puis, j'attaque seulement la repro en ce début de semaine : les vaches à veaux ne sortiront qu'autour du 15 avril. Pour les génisses d'un an et deux ans, ce sera quelques jours plus tôt »*. AG



Illustration générée par IA

Les vaches seront elles sorties plut tôt cette année ? Neuf éleveurs nous livrent leurs intentions.





// TRIBUNE SYNDICALE

Risques prairies : la grande arnaque pour les assurés et non-assurés !

Patrick Bénézit, président de la Fédération nationale bovine, Jacky Salingardes, président de la Fédération nationale des éleveurs de chèvre, Michèle Boudoin présidente de la Fédération nationale ovine et Yohann Barbe, président de la Fédération nationale des producteurs de lait, sont récemment montés au créneau sur les modalités de prise en compte du risque prairie. Ils expriment leur point de vue dans la tribune suivante.



iStock/Joanna Goleniewska

Les présidents des sections syndicales spécialisées en élevage (FNB, FNO, FNPL FNEC) réagissent sur les modalités de prise en compte du risque prairie.

« Monsieur le Premier ministre, la gestion des risques sur pertes de récolte en prairies constitue pour les éleveurs de ruminants l'une des attentes prioritaires depuis des années, afin d'obtenir un dispositif réellement efficace. L'enjeu d'indemnisations permettant de compenser les différents impacts climatiques (sécheresse, excès d'eau, grêle, …) est essentiel pour la pérennité de nos exploitations dans le contexte du changement climatique. Les insuffisances et manquements du schéma fondé uniquement sur l'indice satellite ne sont malheureusement plus à démontrer. Et l'année 2025 en a été un nouveau révélateur. Les Comités départementaux d'expertise, créés par la loi (article 4 de la loi Duplomb) avaient donc vocation à enfin permettre de corriger les situations, sur une base collective et par une analyse au plus près des réalités. Mais, une nouvelle fois, l'opportunité d'une procédure de recours contre l'indice satellite a été anéantie par les pouvoirs publics. Les modalités pour ces Comités départementaux d'expertise (instruction du 29 décembre du ministère de l'Agriculture) compliquent à outrance la procédure de recours, pour la rendre non opérationnelle. Non seulement, il faudrait un recours individuel de chaque éleveur (alors même qu'aucune notification ne leur a été faite de leur situation, et que l'opacité règne) mais le CDE ne sera pas là pour réévaluer les pertes. Il devrait se contenter de commenter « qualitativement » le bilan de campagne, pour qu'ensuite ce soient les experts des assureurs au national qui arbitrent les contestations, et bien entendu classent tout cela « sans suite » ! Les éleveurs en ont assez d'un système inefficient, cadenassé et malhonnête d'indemnisations des pertes en prairies, qui ne déclenche pas dans de nombreuses situations. Et ils le ressentent donc comme une supercherie, d'autant plus que les éleveurs contribuent pour plusieurs centaines de millions d'euros au dispositif au travers de leur cotisation et par les prélèvements PAC. Les éleveurs espéraient obtenir sur le terrain qu'une réelle expertise des contestations soit réalisée avec le recalibrage des indemnisations qui doit légitimement en résulter. C'est un sentiment de colère devant des dispositions qui saccagent délibérément la volonté portée par le législateur dans la Loi Duplomb d'un recours efficient, rapide et digne de ce nom face aux errements de l'indice satellite ! Face à cette impasse, le système doit être radicalement changé. Les éleveurs exigent une refonte totale afin de revenir à des expertises terrain. Il est d'autre part scandaleux que les pouvoirs publics aient décidé que le taux d'indemnisation des éleveurs relevant du fonds dit de « solidarité nationale » soit amputé progressivement sur la période 2026 à 2028. Monsieur le Premier ministre, vous avez exprimé très récemment vouloir remettre sans délai du bon sens sur un ensemble de dossiers agricoles. En gestion des risques climatiques sur prairies, nous vous demandons de fixer enfin un dispositif répondant aux attentes et réalités du terrain ».

D'après communiqué







// ABATTOIR

58 Cosne-sur-Loire relance son activité

Après plus de deux mois de suspension de son activité, l'abattoir de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre, est autorisé par les services de l'État à redémarrer, partiellement.

L'affaire avait fait grand bruit, au début du mois de décembre dernier : à la suite de la diffusion, par l'association L214, d'une vidéo tournée dans l'abattoir de Cosne-sur-Loire, montrant de mauvais traitements infligés à des animaux, la Préfecture de la Nièvre avait décrété une suspension du fonctionnement de la structure. L'arrêt de l'activité était un vrai problème pour un outil indispensable aux filières viandes de proximité, sur le département de la Nièvre, mais également pour l'Yonne, le Cher ou le Loiret voisins. Après la suspension administrative de l'activité, le conseil d'administration de l'abattoir s'était engagé à mettre en place un plan d'actions correctives. Les services de l'État ont estimé que les mesures mises en place permettaient un redémarrage de l'activité.



L'activité de l'abattoir de Cosne aura été totalement suspendue pendant plus de deux mois.

Reprise partielle

Dans un communiqué du 26 février, la Préfecture de la Nièvre a précisé : *« Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2025, l'activité de l'abattoir de boucherie de Cosne-Cours-sur-Loire avait été suspendue en raison de non-conformités réglementaires en termes de protection animale. Les services de l'État ont indiqué à l'exploitant les mesures correctives à strictement respecter pour permettre la réouverture. Après inspections et constats par les services de l'État de la bonne réalisation des mesures correctives attendues et de leur bonne mise en œuvre, une reprise partielle de l'activité de l'abattoir a été autorisée à compter du 26 février. Sont autorisés l'abattage des bovins, porcins (hors porcelets et porcs reproducteurs) et ovins (hors reproducteurs) avec réduction des cadences d'abattage dans un premier temps. L'activité d'abattage reste suspendue pour les équidés, porcelets et caprins. Les services de l'État demeurent pleinement mobilisés et exerceront une vigilance constante du strict respect des exigences réglementaires applicables à cet établissement. »*

Berty Robert



// EN BREF

Tourisme Premier Salon professionnel du Gîte et de la Chambre d'hôtes à Pouilly-en-Auxois

Mardi 31 mars, la Côte-d'Or accueillera la première édition du Salon professionnel du Gîte et de la Chambre d'hôtes, à Pouilly-en-Auxois. Cet événement inédit est dédié aux propriétaires déjà en activité, aux porteurs de projets ainsi qu'à toutes les personnes souhaitant structurer, développer ou sécuriser une activité d'hébergement touristique. Organisé à l'initiative de l'agence locale Gîtes de France®, en partenariat avec la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, Côte-d'Or Attractivité et Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, ce salon, gratuit et ouvert à tous sur inscription, a été pensé comme un événement professionnel pour accompagner la montée en compétences des hébergeurs et répondre à l'intérêt croissant des porteurs de projets sur le territoire. Au programme de ce salon, qui se tiendra à l'espace Jean-Claude Patriarche, ruelle du Gué, de 9 heures à 17 heures : des conférences consacrées aux démarches obligatoires à réaliser avant de démarrer son activité, à la fiscalité et au cadre juridique de la location meublée, à l'optimisation de sa tarification, ou encore, à la sécurité des hébergements. On trouvera aussi un espace forum avec 17 professionnels spécialisés et des ateliers pratiques et conviviaux.
Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur : https://salondugite.com

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Forum Agri Avenir à Pouilly-en-Auxois

• Samedi 7 mars

La Maison familiale rurale (MFR) Auxois Sud Morvan organise son forum Agriavenir de 9 heures à 16 h 30 à la salle polyvalente. Un temps fort dédié à la découverte des métiers, aux échanges entre générations et à la réflexion sur l'avenir du monde agricole.

// Démonstration de désherbage mécanique du blé

• Jeudi 12 mars

Dans le cadre du programme « Cultivons la résilience », la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une demi-journée consacrée au désherbage mécanique du blé. L'évènement se tiendra à partir de 14 heures sur le site du pôle maraîchage du Département, à Perrigny-lès-Dijon. Au programme : démonstration dynamique au champ avec une bineuse guidée par caméra, houe rotative et herse étrille. Vous pourrez aussi en savoir plus sur la biologie des adventices avec l'intervention de Bruno Chauvel, de l'Inrae, et un focus technico-économique sur l'intérêt du désherbage mécanique (combien ça coûte ? qu'est-ce que j'y gagne?) cloturera cette après-midi.

Inscriptions et contact auprès de Céline France au 06 07 62 80 61 ou par mail celine.france@cote-dor.chambagri.fr , ou en scannant le QR code.

YONNE

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 18 mars

Cette formation a pour objectif de permettre à identifier les obstacles à sa transmission, de connaître les démarches à réaliser pour transmettre et de définir les étapes de sa transmission.

Contact : a.pascal-roux@yonne.chambagri.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Gérer l'abreuvement de mes bovins avec le GDS

• 12 mars

Proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Autocontrôles et contrôles sanitaires : je maîtrise !

• 19 mars

Au laboratoire départemental 21 (Dijon)

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Éleveur infirmier

• 26 mars

Proche Vitteaux

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir et guérir le parasitisme de mes ovins

• 26 mars

À la MFR de Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// S'adapter aux nouvelles tendances de consommation

• 9 et 10 mars

Gagnez en savoir-faire pour valoriser vos produits en vente directe et lors d'événements (foires, marchés, événements culinaires…). Cette formation vous permettra d'améliorer vos techniques de présentation, de dégustation et de relation client afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Sur deux jours à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Quels leviers pour gérer vulpins et ray-gras ?

• 12 mars

Dans un contexte de résistances aux herbicides et de contraintes réglementaires accrues, cette formation fait le point sur les leviers agronomiques et stratégies de désherbage encore mobilisables. Une demi-journée à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// À la découverte de la culture du myrtillier

• 12 et 13 mars

Voyage d'études (Varois, Chaignot, Bretonnière, Franchevelle) et retour à Nevers, pour cette formation concrète pour passer du projet à l'action : itinéraire technique, débouchés, retours d'expérience et faisabilité économique. Une autre demi-journée est prévue, dont la date reste à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 17 mars, 28 avril, 16 juin et 2 octobre

Une formation sur l'ensemble de la campagne culturale pour apprendre à observer ses parcelles, analyser les problématiques (adventices, maladies, ravageurs) et adapter ses pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. 4 demi-journées. Lieux à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser la taille du noyer

• 19 mars

La taille est un levier essentiel pour assurer la production et la longévité du noyer. Cette formation vous apporte les bases techniques pour intervenir efficacement. Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// S'initier à la soudure

• 23 et 24 mars

Développez vos compétences pour réaliser vous-même des travaux de soudure simples. Objectif : gagner en autonomie, réduire les coûts d'entretien du matériel et améliorer la réactivité sur l'exploitation. Durée : 2 jours, à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 26 mars

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Sécuriser et optimiser son système de production (MAEC BFC)

• 26 mars

Face aux évolutions climatiques, cette formation vous accompagne pour optimiser votre système fourrager, sécuriser vos stocks et maintenir l'autonomie alimentaire de votre élevage. Lieu à définir, formation d'une journée.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Formation « Bien dans ses bottes »

• Lundi 9 mars

Une nouvelle session de formation « Bien dans ses bottes » est organisée, avec la présence d'anciens stagiaires. Au programme ; réunion d'information, sur les nombreuses méthodes utilisées (programmation neurolinguistique, arbre de vie, sophrologie) et sur des retours d'expérience. Cette réunion est destinée à toutes les personnes issues du milieu rural. Elle se déroulera dans la salle des fêtes de Escamps à 18 heures.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 628 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	- 200	7,58	9,15	8,16	
		250-300	6,81	7,58	7,32	0,36
		300-350	6,69	6,94	6,83	0,11
		350-400	6,02	6,60	6,28	0,06
		400-450	5,66	6,27	5,93	0,00
		450-500	5,47	5,78	5,54	- 0,06
	R	- 200	7,47	7,47	7,47	
		200-250	6,57	7,40	6,95	
		350-400	6,08	6,42	6,20	
		400-450	5,40	5,80	5,70	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 111 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	5,33	5,41	5,38	
F	U	400-450	5,32	5,42	5,41	0,08
		450 et +	4,59	5,45	5,08	0,12
	R	400-450	5,24	5,36	5,31	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 229 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,95	5,10	4,45	0,46
	R	+ 500 kg	3,68	3,75	3,71	-0,04
F	E	24 à 36 mois	5,49	6,89	6,00	0,74
	U	24 à 36 mois	4,55	5,23	4,78	0,18
		- 5 ans	4,41	5,00	4,64	0,04
		5 à 10 ans	4,31	5,00	4,53	0,09
		+ 10 ans	4,05	4,48	4,28	0,02
	R	24 à 36 mois	4,48	4,52	4,50	0,20
		- 5 ans	4,12	4,39	4,31	0,01
		5 à 10 ans	4,12	4,38	4,26	0,01
		+ 10 ans	3,73	4,12	3,96	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons : Davantage d'offre cette semaine tout en maintenant un niveau de qualité remarquable attirant ainsi de nombreux acheteurs. Vente rapide et totale avec des cours globalement en progression.

Laitonnes / génisses : Belle présentation. Vente quasi totale à des cours sensiblement reconduits. Vaches / génisses de 30 mois : Offre de saison. Encore de nombreux acheteurs présents avec des cours toujours aussi bien reconduits. Une offre qui n'arrive pas à couvrir la demande de semaine en semaine.

Taureaux : Bonne demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/03/2026

Effectif : 371

Broutards :	(260 - 370 kg)	1850 - 2360	6,38 - 7,25
Broutards :	(425 - 475 kg)	2430 - 2580	5,41 - 5,78
Laitonnes :	(300 - 345 kg)	1760 - 1920	5,57 - 6,38
Laitonnes :	(355 - 375 kg)	1960 - 2070	5,51 - 5,55
Génisses 16 - 24 mois	(250 - 415 kg)	1430 - 2100	4,95 - 6,57
Génisses 24 - 36 mois	(510 - 915 kg)	2470 - 4010	4,39 - 5,16
Vaches légères :	1660 - 2360		
Vaches entre deux :	2610 - 3020		
Vaches lourdes :	3090 - 3730		

En broutards la demande reste orientée sur les moins de 450 kg qui se placent rapidement. Demande sélective en lourds. 1seul lot invendu.

Forte demande en laitonnes légères herbagères à des tarifs en progression. La vaccination ou le dépistage MHE facilitent le placement en femelles lourdes. Cours stables.

Apports plus importants en génisses et de qualité supérieure. Placement rapide et global à des tarifs plus porteurs. En vaches le commerce s'oriente principalement sur les sujets maigres. Cours reconduits en lourdes viandées. Pas d'invendu.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(260 - 380 kg)	1810 - 2380	5,93 - 7,02
Broutards Limousins et croisés :	(390 - 420 kg)	2240 - 2500	5,71 - 6,01
Laitonnes Limousines et croisées :	(245 - 310 kg)	1550 - 1770	5,88 - 6,35
Laitonnes Limousines et croisées :	(320 - 380 kg)	1790 - 2130	5,51 - 5,81
Génisses plus de 2 ans limousines :	(480 - 640 kg)	2700 - 4500	5,60 - 7,01

Apports plus importants en mâles et femelles limousines, et croisées. Présentation de bonne qualité permettant un placement global à des tarifs soutenus dans l'ensemble des catégories.

Bovins gras : 8

Vaches de viande : 7,74 € kg de viande.

Génisses de viande : 7,80 € à 7,82 € kg de viande.

Cours fermes. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/02/2026

Effectif : 30

Agneaux :	166 - 200 €	4,26 - 4,76 €/kg
Béliers :	130 - 200 €	1,50 - 2,50 €/kg
Brebis :	143 - 150 €	1,90 - 1,99 €/kg

Peu d'apport dans les ovins.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,78	5,78	5,78	+ 0,42
		de 38 à 44 kg	5,42	5,54	5,50	+ 0,08
		de 44 à 50 kg	4,93	5,28	5,15	- 0,05
		+ de 50 kg	3,98	4,87	4,54	+ 0,13
	R	de 38 à 44 kg	4,65	5,23	5,01	+ 0,21
		de 44 à 50 kg	4,61	4,88	4,75	+ 0,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,29	2,53	2,44	- 0,09

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 128 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,52	5,62	5,58	
		de 38 à 44 kg	5,53	5,92	5,62	- 0,17
		> 44 kg	5,21	5,39	5,31	- 0,29

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	25 à 35 kg	135	164	149	
	R	25 à 35 kg	122	130	129	

OBSERVATIONS

Effectif global : 267 - Taux de vente : 100 %

L 'offre est logiquement limitée pour la saison. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,28	5,43	5,42	+ 0,20
	R	de 38 à 44 kg	4,39	5,45	5,11	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,94	2,62	2,35	+ 0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 53 - Vente : 94 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		47	101	82	

OBSERVATIONS

Effectif global : 272 - Taux de vente : 98 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	6,01	6,31	6,17	+ 0,34
		400-450	5,63	6,02	5,82	+ 0,26
Charolais F	U	300-350	5,55	5,64	5,60	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	24 à 36 mois	4,34	4,90	4,71	
		- 5 ans	4,09	4,43	4,28	- 0,03
		5 à 10 ans	4,21	4,69	4,37	- 0,01
		+ 10 ans	4,09	4,34	4,25	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 165 - Taux de vente : 91 %

Broutards : L'offre est peu abondante et les cours augmentent fortement, à vérifier dans les prochaines semaines.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Cours reconduits dans toutes les catégories.

Génisses : Très recherchées, les cours augmentent encore cette semaine.



TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Mars 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : reconduction positive des cours.

vins maigres : forte demande dans les légers, reconduction ns les lourds.

POLITIQUES

Le projet de loi d'urgence agricole, promis par le Premier ministre, sera examiné à l'Assemblée nationale avant son passage au Sénat prévu en juin pour viser une adoption «avant l'été». La saisine du Conseil d'État devrait intervenir en mars, avec un examen en Conseil des ministres à la fin de ce mois. «Le texte sera ensuite déposé en premier lieu à l'Assemblée nationale, puis examiné par le Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée. La FNSEA a indiqué que son syndicat avait transmis au gouvernement «l'ensemble des mesures nécessaires pour répondre réellement à la situation d'urgence que traverse notre agriculture».

SANITAIRE

Le 27 février dernier, les pouvoirs-publiques ont annoncé la levée de la dernière zone réglementée mise en place en France pour faire face à la DNC, crée suite à la détection d'un foyer dans le nord de l'Espagne le 8 janvier dernier. Le rayon de 50 kilomètres de cette ZR couvrait une partie du département des Pyrénées-Orientales.
Cependant en parallèle, un nouveau foyer a été confirmé le 28 février par les autorités espagnoles dans un élevage à Fiscal, non vacciné malgré sa situation en zone de vaccination. Le zonage autou de ce foyer inclut désormais une partie du département des Hautes Pyrénées, avec 26 communes placées en zone de surveillance.

Accord Mercosur : la provocation de trop d'Ursula von der Leyen !

La FNB dénonce vivement le passage en force de la présidente de la Commission européenne d'engager l'application provisoire de l'accord UE-Mercosur. **C'est d'autant plus inadmissible et anti-démocratique qu'aucun vote du Parlement européen n'a eu lieu et que l'avis de la Cour de justice est toujours attendu**. Alors que les scandales s'accumulent sur la viande importée avec des contrôles défaillants, leur souhait est d'ouvrir toujours plus le marché européen à des viandes bovines sud-américaines ne respectant pas les normes imposées aux éleveurs européens en matière de traçabilité, de sécurité sanitaire, d'environnement et de bien-être animal. **Face à cette trahison, une seule solution s'impose : la FNB appelle les eurodéputés à engager la destitution de la présidente de la Commission et demande au gouvernement français d'agir pour annuler cette application provisoire.**

FAIT DE LA SEMAINE

Au Salon de l'agriculture, la FNB a interpellé le Président de la République pour exiger un Plan Élevage ambitieux afin d'enrayer la décapitalisation du cheptel et garantir l'avenir des éleveurs. Les échanges ont également porté sur le sanitaire (DNC, tuberculose…,), la gestion des risques climatiques, ainsi que sur la nécessité de protéger le modèle d'élevage français. La FNB a réaffirmé son opposition aux accords commerciaux avec le Mercosur et l'Australie. Les accords de libre-échange qui fragilisent notre modèle : c'est toujours NON !

CARTON ROUGE

La FNB exige l'interdiction immédiate du bœuf brésilien après l'aveu de la Commission européenne : entre 2024 et 2025, de la viande issue d'animaux traités à l'oestradiol 17β, hormone de croissance interdite en Europe, a été commercialisée sur le marché européen. C'est un scandale sanitaire et politique ! Le Brésil n'a pas respecté ses engagements, les contrôles ont failli, et les consommateurs européens ont été trompés. Face à ces manquements graves et répétés, la FNB demande la suspension sans délai des importations de bœuf brésilien !

CHIFFRE A RETENIR

5 mars 2026

Le début des trilogues inter-institutionnels (Commission, Parlement et Conseil européens) est annoncé pour le 5 mars prochain, s'agissant de la modification ciblée du règlement OCM. Pour mémoire, le projet de texte prévoit des dispositions sur la contractualisation ou encore l'encadrement des dénominations de produits à base de viandes. A cet égard, la mobilisation de la FNB reste constante afin que nos demandes soient prises en compte.

EN REGION

Comme chaque année, le salon de l'agriculture était l'occasion de rencontrer les représentants des acteurs de la restauration via INTERBEV, dont Restau'Co, Burger King, SYSCO, METRO, Buffalo Grill. Ces réunions ont pour objectif d'échanger sur les actions pouvant être mises en place sur les sujets travaillés au sein de l'interprofession (développement de la viande française, affichage de l'origine, formations…), et également de partager les problématiques rencontrées par chacun, dont la mise en avant de l'origine France dans le cadre des marchés publics.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

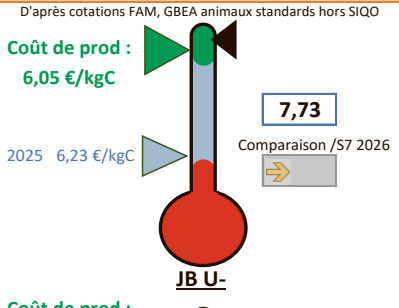
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 8

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

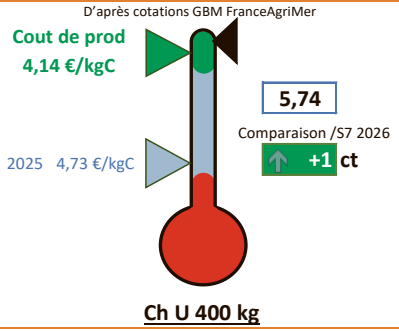
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

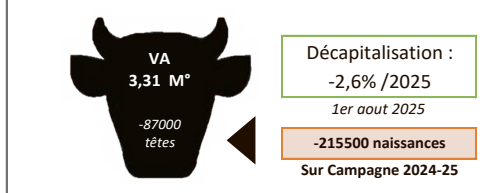
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



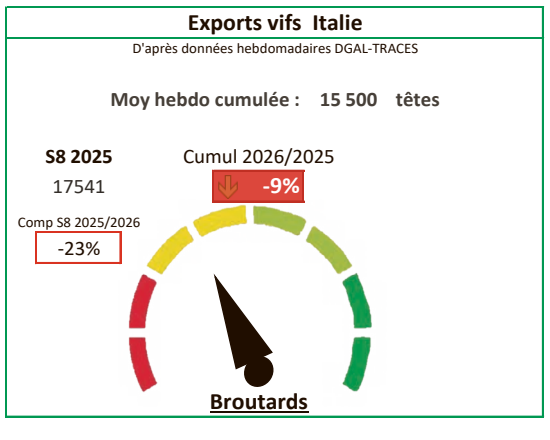
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



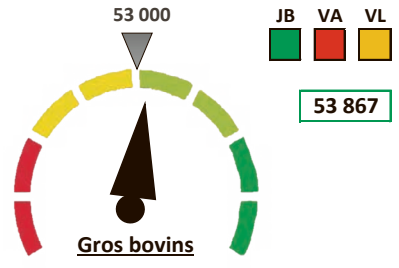
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 9 du 21 au 27 février 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** la tendance demeure globalement bien orientée cette semaine, soutenue par des effectifs souvent réduits face à une demande active. Sur plusieurs centres, le manque de marchandise entraîne des hausses de cours, notamment sur les animaux légers et bien conformés. Lorsque l'offre est plus régulière, les ventes sont totales ou dynamiques avec des cours facilement reconduits, tandis que quelques marchés enregistrent une stabilité des tarifs. Les bons lots continuent de tirer les prix vers le haut. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits ; les ventes restent faciles et la demande régulière. Le commerce demeure bien orienté.

• **Gros bovins maigres :** la demande reste soutenue cette semaine sur l'ensemble des catégories. Malgré des apports parfois plus importants, l'offre ne couvre pas les besoins, ce qui favorise des ventes rapides et dynamiques. Les cours sont facilement reconduits et se maintiennent à des niveaux attractifs.

• **Boucherie :** la tendance apparaît partagée cette semaine selon les catégories. Les jeunes bovins connaissent une orientation plus difficile dans un contexte d'exportation calme, avec des cours en recul sur certains centres. Sur le reste des catégories, la faiblesse des effectifs favorise des ventes fluides et des reconductions de tarifs.

• **Veaux :** les ventes se maintiennent à un bon niveau cette semaine, avec une activité soutenue sur la majorité des marchés. Les cours sont largement reconduits, tandis que plusieurs centres enregistrent des hausses dans l'ensemble des catégories.

• **Ovins :** le marché reste globalement stable cette semaine. Les cours sont majoritairement reconduits, avec des ventes régulières lorsque la présentation est satisfaisante. Sur certains centres, une légère hausse des effectifs rend les reconductions plus délicates, tandis que les bons lots de qualité bouchère trouvent preneur. En brebis, la demande reste soutenue face à des effectifs en baisse ; les cours sont majoritairement reconduits, malgré un recul observé sur les sujets lourds.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

VENTE DE MATÉRIELS

TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM

• MF 8220 - 150 cv - 8 312 h - load sensing - BE - 2003
MF 7480 - 145 cv - 7 306 h - TBE - 2003
MF 6480 - 145 cv - 5 300 h - TBE - 2008
MF 8110 - 130 cv - 7 788 h - BE - 1997

TRACTEURS 2 RM

• DAVID BROWN 770 A - 1967
• DAVID BROWN 880 AS - 1971

DIVERS MATÉRIELS

• Faneuse STOLL UM 410
• Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
• Faucheuse KUHN - GMD 702 - à disques - 2,8 m - 2006
• Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
• Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999
• Pulvé BERTHOUD MACK 1500 - 24 m - 1995
• Pulvé BERTHOUD MACK 1200 - 20 m - 1995

SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

01 - Vends tracteur Renault ARES 540, 90 CV, année 2002, bon état, 3950h, avec jumelage, fourche avant et surélévateur Bugnot. Prix 25000 euros sans Tva.
✆ 06 10 11 27 41

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

38 - Recherche tracteur 100 CV ou 110 CV Landini Rex GT, ou MC Cormick F110, Case Quantum avec cabine à filtre charbon.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends tracteur New Holland 6050, élagueuse débroussailleuse Noremat Dextra M54, broyeur Desvoys DRH 3 éléments 6 mètres.
✆ 06 84 21 69 15

39 - Vends tracteur IH 745XL 2R 70cv, bon état, pneu bon, année 1985.
✆ 06 50 84 78 97

Travail du sol

42 - Vends motoculteur Staub 8000 moteur Bernard avec fraise (rotovator), charrue brabant 1/4 tour, 1 galère (houe), 1900 euros à débattre.
✆ 06 60 61 92 42

Récolte

01 - Vends ensileuse trainée JD 3760 bec maïs 2 rangs pick up bon état + foin BR 135.
✆ 07 85 83 88 09
ou 04 74 52 62 91

34 - Vends interceps Boisselet Cervo moteur 315, équipé Petalmatic + Delavatic neuf, cadre cour extension hydraulique, roue de terrage et centrale hydraulique. Prix = 5500 € Machine à vendanger VECTUR bon état de marche, révisé.
✆ 06 16 75 46 81

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends groupeur de balles Mathiaut, traine 10 balles moyenne densité TB etat 200.00 € Vienne
✆ 06 50 06 85 58

71 - Vends Axial 2388, cpe avancée, 6 m + cueilleur maïs, 6 rgs fixes, Capello, TB chaussée.
✆ 06 18 66 34 85

74 - Vends : autochargeuse Poting bon état 4500 € à débattre, lactoduc pompe griffes décrochage auto + divers 3000 €.
✆ 06 86 12 31 80

Divers

07 - Vends fumier de poule et foins 2025 enrubannages et bois de chataignes sur pied 06 42 41 43 51.
✆ 06 42 41 43 51

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67 - 06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0902)
✆ 06 30 11 59 25

21 - A vendre un Berthoud pulvé 12 m, un semoir engrais Vicon et une presse moyenne densité John Deere. (0901)
✆ 03 80 90 88 36

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0803)
✆ 07 63 10 20 41

38 - Vends plateau fourrager 1 essieu 5,4 mètres de long 1 vibroculteur 3,3 mètres cause cessation Piquets châtaignier 2,1 m coupe à la bonne lune 2,5 euros.
✆ 06 75 11 57 59

38 - Vends remorque basculante 5T Lambert, réhausses portes, 2 parties bétaillère 2 bêtes les 2 en très bon état.
✆ 07 80 32 43 90

39 - Vends vis à grains sur chariot 12 m repliable 8 m + 4, diam. 165 moteur tri 7,5 CV 35 m câble b.é. Vis à grains 8 m diam. 125, moteur tri b.é.
✆ 06 08 62 49 53

42 - Vends 1 pulvérisateur, 1 andaineur, 1 bétaillère, 1 concasseur et divers matériels.
✆ 04 77 29 10 18

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

bne bois negoce energie
ACHÈTE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

71 - Recherche faucheuse ventrale pour tracteur IH 523, 624, 553, 654.
✆ 06 56 73 93 80

74 - Vends matériel agri occasion : 1 chargeur Manip type 2090 + adaptation sur Deutz 75 ou 95, 1 lot de 90 pelotes ficelle La Mouette 1000.
✆ 06 16 87 51 54
de 13 h à 14 h et 20h à 21 h 30

74 - Vends matériel agri occasion : 1 tapis bois mix Forden/K type ZB K40 jamais utilisé, 1 pulv Bermatic type BMT 10P pour pièces, 1 décileuse bloc Kuhn B 1200/1 faucheuse frontale CM211.
✆ 06 16 87 51 54
de 13 h à 14 h et 20 h à 21 h 30

74 - Vends matériel agri occasion : 1 godet 2.40 m fourche à dents/double pince balles rondes adapt. JCB, 2 jumelages Molcon 38, 1 mât élévateur sur 3 points, 1 lot 90 ficelles La Navette 1000.
✆ 06 16 87 51 54
de 13 h à 14 h et 20 h à 21 h 30

74 - Vends matériel agri occasion : 1 combiné semis Agram 3 m - à socs, 2 pneus Bridgestone 13R22.5 M.640 jante 10 trous, 2 Goodyear 460.70.24 ind et 2 roues 9.5.48. 3 louves allaitement Junon à donner.
✆ 06 16 87 51 54
de 13 h à 14 h et 20 h à 21 h 30

89 - Vends très belle remorque pour voiture, très solide, freinée et tôle de 3 mm. (0904)
✆ 03 86 56 30 30

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, divers matériels, etc... (0905)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Cherche C15, bon état.
✆ 06 44 96 02 14

Tourisme

69 - Recherche camping car tout état toute marque à partir de 2002 à 2015 même avec infiltration ou problème mécanique . Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia moyens 1 m 80 appointés ou non.
✆ 06 19 77 63 97

01 - Vends foin 2024 B. rect. + rond. prairie permanente Fane très bonnes conds belle qualité prix très attractif + tank à lait Packo 450L
✆ 06 13 38 27 92

26 - Vends pois chiches Bio, variété twist, triage optique 2000 euros / Tonne.
✆ 06 08 70 58 28

42 - Producteur vend maïs épis ou ensilage. Livraison possible.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends carotte, oignons, chou en palox 400 kg, PdeT Monalisa palette 25 sacs de 25 kg.
✆ 06 60 18 89 25

73 - Vends foin 2024 balles carrées environ 430 kg pièce, 20 euros pièce.
✆ 06 17 84 17 66

Plants, pépinière

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ 06 42 90 75 43

Fourrage

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

38 - 300 bottes MD foin prairie naturelle bio récolte 2025.
✆ 06 09 12 59 20

38 - Vends foin 2025 prairie naturelle naturelle en rouleau 120x120.
✆ 04 74 92 50 42

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

38 - Vends foin prairie naturelle bonne qualité récolte 2025 botte 120x70x240, transport possible.
✆ 04 74 59 21 32

39 - Foin prairie permanente, qualité moyenne stocké sous hangar, botte rect. 520 kg, 50 euros/tonne.
✆ 06 84 21 69 15

Location

Agricole

01 - Recherche prairie en location pour juments comtoise.
✆ 06 12 61 55 72

Immobilier

01 - A louer exploitation agricole, 01200 Leaz, proche de la Suisse, 30 minutes de Genève : habitation de 150 m2 ou plus si besoin de la famille locataire + bâtiments box si élevage chevaux + 20 ha terres regroupées. Projet équestre possible ainsi que élevage et agriculture. Pour de plus amples renseignements, nous contacter.
✆ 06 98 23 68 29

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Mariage

26 - Femme 67 ans cherche homme sérieux, divorcé ou veuf de 70 ans.
✆ 07 77 05 12 03

38 - Femme de 42 ans à la recherche d'une relation sérieuse ch homme quarantaine bricoleur dans le milieu jardinier discrétion.
✆ 06 83 33 90 93

Animaux

Bovin

01 - Vends taureau Limousin 28 mois fils de Brésil HBL toutes garanties sanitaires vac. DNC.
✆ 06 66 33 11 44

21 - Elevage charolais HBC, vd, reproducteurs 15 mois dont plusieurs sans cornes à vêlage facile. TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (0906)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends veaux repro Charolais HBC, IBRA, vêlage facile. (0805)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, 15 mois, HBC, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends 2 taureaux adultes + taureaux 18 mois inscrits HBC. Gaec Marion, Luzy. (1001)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92

58 - Vends veaux reproducteurs HBC dont père vêlage facile, ataxie sain. Charetier à Anlezy 58. (0705)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans, EARL Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Élevage Devillard J-C vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

Chien

38 - Achète chien de pieds en laisse unique sanglier âge indifférent.
✆ 06 30 70 89 17

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.
Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR BIO — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CONSEILLERIE DES TONNELIERS

Société par actions simplifiée
Au capital de 51 000 €
Siège social : 24 bis Rue des Tonneliers
21200 BEAUNE
313.053.787 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associe´ unique en date du 02/01/2026 il a été décider de modifier l'objet social a` compter du même jour et de modifier l'article 2des statuts.
Objet social - ancienne mention : l'achat, l'élevage et la revente des vins, vins mousseux, cidres, apéritifs, alcools et eaux de vie, liqueurs et spiritueux divers et de tous produits, matières, fournitures ou marchandises pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité de la société ;le courtage de ces mêmes produits ; toutes formes de conseils à des tiers relatifs aux produits ci-dessus décrits, à leur production, à leur commercialisation ; entre autres la publicité, la distribution de prospectus, échantillons,location de matériels publicitaires ; toutes formes d'enseignement, entre autres aides aux entreprises industrielles ou commerciales dans le contexte de leurs affaires conseil,informations ou renseignements d'affaires ou entreprises à façon se rapportant tant directement qu'indirectement aux produits ci-dessus décrits ; l'activité de laboratoire d'œnologie ; la diffusion et le soutien à la tonnellerie ; l'obtention ou l'acquisition ou l'exploitation de tous procédés, marques de fabrique susceptibles de développer l'activité de l'objet social.
Nouvelle mention : l'achat, l'élevage et la revente des vins, vins mousseux, cidres,apéritifs, alcools et eaux de vie, liqueurs et spiritueux divers et de tous produits, matières,fournitures ou marchandises pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité de la société ; le commerce de gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'achat en vrac de raisin, l'assemblage, la mise en bouteille avec transformation, producteur devin, élaborateur, vinificateur ; le courtage de ces mêmes produits, l'activité d'agent commercial.
Le reste de l'article demeure inchangé.
RCS DIJON.

AL26022111

TRANSFORMATION

HFBC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Bis Route de Seurre
21200 BEAUNE
487.555.591 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associé unique le 17/02/2026, il a été décidé,à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de M. Frédéric HUMBEY en qualité de Président pour une durée illimitée.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne : Société à responsabilité limitée.
Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration :
Ancienne : Gérant : M. Frédéric HUMBEY.
Nouvelle : Président : M.Frédéric HUMBEY demeurant 17 Route de Seurre 21200 BEAUNE.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26022118

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL FONTAINE MICHEL

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 700,00 euros
Siège social : 8 chemin Charmois,
21270 TALMAY
438 359 242 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/01/2026 prenant effet rétroactivement le 01/01/2026, l'associé unique a :
- autorisé Mme Edith FONTAINE à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31/12/2025
- nommé Mme Elodie FONTAINE demeurant 4 chemin Charmois, TALMAY (21270) et Mme Mélanie POQUET demeurant 4 route de Renève,TALMAY (21270), co-gérantes de la société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01/01/2026
- transféré le siège social au 39 rue de la gare,-TALMAY (21270).
Pour avis, La gérance.

AL26022123

MODIFICATIONS MULTIPLES

JB BAT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, bis rue de Bard
21460 CORROMBLES
810 855 338 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 20/02/2026, l'Associé Unique a décidé :
- la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jérémie BARBAUD.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIETÉ : M. Jérémie BARBAUD (5 ter route de Charentois21140 SEMUR EN AUXOIS)
- de transférer le siège social de la société du 2 bis rue de Bard 21460 CORROMBLES au 5 Ter Route de Charentois 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter du 20/02/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26022129

// GÉRANCE

ATS CONNECT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social: 10 C, Rue Paul Verlaine
21000 DIJON
915 168 405 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

La société ATS CONNECT a établi par acte SSP du 24 novembre 2025 un projet de fusion avec la société ATS ENGINEERING, société absorbante, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social 25, Route du Pont Jeanne-Rose, 71210 ECUISSES, 382 119 758 RCS CHALON-SUR-SAONE.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 28 novembre 2025 et des 29 et 30 novembre 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 décembre 2025 à minuit.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2025 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société ATS CONNECT depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ATS ENGINEERING et considérées accomplies par cette dernière depuis le 1er janvier 2025.
En application des dispositions de l'article L.236–11 du Code de commerce, la société ATS GROUPE étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital des sociétés ATS CONNECT et ATS ENGINEERING depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la société ATS CONNECT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis.

AL26022101

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de QUETIGNY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n°37 dit « chemin du Bois de Pierre »

Par arrêté municipal en date du 23 février 2026, le Maire de Quetigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation partielle du chemin rural n°37 dit « chemin du Bois de Pierre », dans le cadre de la ZAC de l'Ecoparc « Dijon Bourgogne », conformément aux articles L.161-10 et R.161-25 à R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime.
L'enquête publique se déroulera :
- **du lundi 23 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026 inclus**
- soit une durée de dix-sept jours consécutifs, à la **mairie de Quetigny – Place Théodore Monod**
- aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie.Les observations pourront être :
- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie
- adressées par écrit à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique chemin rural n°37 Mairie de Quetigny – Place Theodore Monod
- remises directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences.
Monsieur **Jean-Marc DAURELLE**, désigné commissaire enquêteur, recevra le public en mairie :
- mercredi 25 mars 2026 de 16h à 18h
- vendredi 3 avril 2026 de 9h à 12h
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie.

AL26022138

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe 7 février 2025, Claude DHORNE, décédée à QUETIGNY le 3 décembre 2025 a institué un légataire universel.
L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me NOURISSAT-GONTHIER le 18/02/2026
La copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 25 Février 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AL26022145

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Montigny-Monfort – Fain-les-Moutiers
Montigny-Montfort : Libre – Terre, landes, bois – Urbanisme : RNU - 21 ha 93 a 15 ca 'LA CRAS' : E-0025—0652 - 'LE BONDON' : E-0256—0257—0258—0259—0262 - 'SOUSLES ROCHES' : E-0276—0289 - 'MONTAGNOTTE DE MONTFORT' : E-0419 - 'LA COMBE PLATE' : E-0493 - 'LA FORET' : E-0676 - 'LES LARREES DE LA BORDE' : F-0248—0264—0273 - 'CHARMOY' : F-0016—0017—0021—0022—0026—0044 - 'LES LARREES DE GRAND CHAMP' : F-0065—0070—0071 - 'SOUSLA PETITE FORET' : F-0282—0288—0293—0298—0300—0302—0303—0305—0306 - 'LA SANCIE' : F-0372 - 'LES DESERTS' : F-0556—0566 - 'SUR L ORMEAU' : ZC-0044 - 'LA FOUCHERE' : ZI-0130—0132 - 'LES GRILLADES' : ZM-0046—0047
Fain-lès-Moutiers : Libre – Bois – Urbanisme : RNU - 91 a 11 ca 'SOUSLE FEILLIS' : ZH-0044
Saulieu : Prés - Loué – Objectif : Maintien du fermier –Urbanisme : Zone N du PLU - 3 ha 85 a 79 ca 'LA POTANCE' : K-0104—0106—0170
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **23/03/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022154

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21), 31 Bis Rue François Mitterrand, office notarial N°21022, le 25 février 2026,
Monsieur Lionel DIZIER, Professeur des Ecoles, et Madame Christine Patricia Jocelyne BECKER, Infirmière, son épouse, demeurant ensemble à CHENOVE (Côte-d'Or) 7 Rue Prairial.
Nés :Monsieur Lionel DIZIER à EPINAL (Vosges) le 28 juin 1968.
Madame Christine BECKER à DIJON (Côte-d'Or) le 15 juillet 1970.
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) le 24 juillet 1993.
Ont adopté le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Martin MANGEL, notaire à IS-SUR-TILLE (21), 31 Bis Rue François Mitterrand, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétant.
Pour avis : Me CARILLON

AL26022162

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DIB ORLY

Société civile
En liquidation
Au capital de 46 000 €
Siège social et de liquidation :
26 Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
498 903 236 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/01/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Bernard THIRIET, demeurant 26 Cours Général de Gaulle - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 26 Cours Général de Gaulle -21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022099

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI SAINTE APOLLINE

SCI au capital de 84609,2 €
Siège social : 8 rue guigone de salins
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
338 046 444 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé, à compter du 31/12/2025, liquidateur M. Michel VUILLAUME, demeurant 8 Rue Guigone de Salins 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26022109

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SAINTE APOLLINE

SCI au capital de 84609,2 €
Siège social : 8 rue guigone de salins
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
338 046 444 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Michel VUILLAUME, demeurant 8 Rue Guigone de Salins 21800 Chevigny-Saint-Sauveur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26022114

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à FIXIN du 18 février 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ELTON WINE
Siège social : FIXIN (21220), 2 Rue du Professeur Georges Marion
Objet social : L'achat et la vente à distance devins et spiritueux, distributions exclusives ou non de tous produits issus directement de la vigne et du vin ainsi que de tous produits annexes et accessoires, L'activité d'apporteur d'affaires dans le domaine du vin et des spiritueux, La vente de vin, à consommer sur place ou à emporter,ainsi que de tous produits en rapport avec le vin et l'œnologie, L'organisation de tous évènements,dégustations, démonstrations, présentations ou autres en lien avec le monde vitivinicole,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 €
Gérance : M. Elton SHYTI, demeurant à FIXIN (21220), 2 Rue du Professeur Georges Marion
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Pour avis
Le Gérant

AL26022062

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société LA POULE AU POT,Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège : 9 rue Royer, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
Durée : 99 ans
Objet : Restauration, brasserie,traiteur, organisation d'évènements
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Le Président est Monsieur James DIOLOT, demeurant 9 rue Royer, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX.
POUR AVIS - Le Président

AL26022110

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 25/02/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SCE PATRIMOINE
Objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société ;l'acquisition, la détention et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation
Siège social :20 Avenue de la Première Armée Française 21000 Dijon
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. Clément JEANTELOT, demeurant 30 Rue Audra 21000 Dijon
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement de la Société exprimé à la majorité des trois quarts du capital social.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26022130

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/02/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :F.M. CAPITAL
Objet social : en France et à l'étranger : -l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux,-la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale ;-la gestion technique,commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise ;-les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, -le consulting et la formation ;-la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés;-l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers ;-la construction de tous immeubles sur terrain nu ;-l'achat de terrains nus en vue de la construction de tous immeubles.Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :2 Impasse Lamblot 21110 Marliens.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. MAILLOTTE Félix, demeurant 2 Impasse Lamblot 21110 Marliens
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26022142

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PIZZERIA DES REMPARTS

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 66 RUE DE GERIGNY
58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 990916819

Par décision de l'associé Unique du 23/02/2026 , il a été décidé de transférer le siège social au 4 GR François Mitterrand 58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE à compter du 23/02/2026
Modification au RCS de NEVERS.

AL26022092

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ISABELLE

Société Civile Immobilière
Au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 20 Rue de Verdun
77400 THORIGNY SUR MARNE
420 619 561 RCS MEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 16 février 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 20 Rue de Verdun,77400 THORIGNY SUR MARNE au 29 Route du Bois Bourgeot 58300 DECIZE à compter du 16 février 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 420 619 561 RCS MEAUX fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 30 années à compter du 23 octobre 1998 et prorogé de 99 années à compter du 16 février 2026, a pour objet social : la gestion, la propriété,l'administration par bail ou autrement de tout ensemble immobilier. et un capital de 45 734,71 euros composé uniquement d'apports en nature.
Pour avis, La Gérance

AL26022113

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC MOREAU

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 319.800,00 Euros
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 15 février 2016
Siège social : Les Cognées
58310 BOUHY
RCS NEVERS n°819 396 854

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025,les associés ont agréé, à effet du 31 décembre 2025, la transformation du GAEC MOREAU en EARL DES COGNEES, motivant la publication des insertions suivantes
Dénomination : EARL DES COGNEES
Siège social : 1 Les Cognées 58310 BOUHY
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 3 avril 2115 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 260.000,00 Euros
Gérance : Monsieur Matthieu MOREAU, demeurant à BOUHY (Nièvre, 58310), 3 Les Cognées
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022115

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS DE LA CRESSONNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 250 euros
Siège social : 2 Rue du Bas Bourg
58170 SAVIGNY POIL FOL
993 904 812 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- Prestation de travaux agricoles
- Achat et vente de machine et équipements agricole neuf et d'occasion
- Achat, vente, gestion et valorisation de foncier agricole
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque
Nouvelle mention : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque
Prestation de travaux agricoles
Achat et vente de machine et équipements agricole neuf et d'occasion
Achat, vente, gestion et valorisation de foncier agricole
POUR AVIS, Le Président

AL26022120

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MATHE B L

SARL au capital de 5 200 €
Siège Social : 8, rue du Bois Sauvry
58270 SAINT BENIN D'AZY
811 112 267 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 06/02/2026 les associés ont décidé à compter rétroactivement du 1er octobre 2025 de :
- supprimer de l'objet social les activités suivantes : développement et commercialisation de toutes applications informatiques et numériques destinées à l'agriculture ; collecte et diffusion de données techniques et scientifiques pour l'agriculture ; prise de vues et numérisation d'images appliquées à l'agriculture ;
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : fabrication et commercialisation d'aliments à base de céréales pour la consommation animale ; vente de produits alimentaires et d'épicerie, de boissons alcoolisées ou non ; négoce de bois de chauffage et dérivés ; négoce de sapins ; négoce de fourrage à usage alimentaire ou non ;
- et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26022143

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENERGIE 2000 PLUS

SAS au capital de 30 000 €
Siège social : 7, rue des Entrepreneurs
8200 COSNE COURS SUR LOIRE
794 456 921 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 17/09/2024 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : ANALYSE ET AUDIT SAS
- nouvelle mention : Néant

AL26022169

// DIVERS

Crédit Mutuel

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

ASSEMBLEE GENERALE

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le **VENDREDI 20 MARS 2026 à 18h30** à l'adresse suivante :
SALLE DES FÊTES DE DECIZE
6 BD DU DOCTEUR GALVAING
58300 DECIZE
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Élections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (*).M FORESTIER GERARD , M PACAUT JAMES , M AUGENDRE GUILLAUME , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
- Elections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*).MLE COTET AURORE , M MAILLAULT ROMAIN , élus sortants, sollicitent le renouvellement devotre confiance.-
- Allocution de l'invité(e) d'honneur
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 05/03/2026 et le 19/03/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL26022125

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 20/03/2013, Mme Henriette BENOIT, veuve de Mr Louis Joseph MARTIN, demeurant à MILLAY (58170) 94 impasse des sages, née à PARIS (75014) le 3/10/1932, décédée à MILLAY (58) le 24/11/2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 23/12/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 31/12/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022132

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Montambert (58) 8 ha 42 a 35 ca avec maison d'habitation et jardin + Bâtiments d'exploitation – Prés et cultures loués par bail 'LES CHAMPS CREUX' : E-0029 - 'TANNAY' : E-0137—0139—0141—0146—0313 - 'LA CURE' : E-0135—0136 - '0003 RTE DE TANNAY' : E-0140
Cmne de Cosne-Cours-sur-Loire (58) 97 a 63 ca 'LE POITIER' : AO-0197
Cmne de Lurcy-le-Bourg (58) 14 ha 94 a 35 ca 'LA ROUCHE' : ZK-0013 - 'LES TRUBAULT' : ZK-0014 - 'LE CHIQUENALT' : ZK-0062
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Cercy-la-Tour (58) 19 ha 72 a 50 ca 'PRES BOURDEL' : E-0093—0096—0097—0098
Cession globale d'une exploitation d'une surface totale de 158 ha 74 a 75 ca, avec bâtiments d'exploitation (vente : 4 ha 81 a 46 ca/location : 153 ha 93 a 29 ca) :
Parcelles à louer :
Cmne de Saint-André-en-Morvan (58) 153 ha 93 a 29 ca 'PRE PIERRE' : AI-0074 - 'ATHEE' : AL-0183—0290 - 'LES GRANDES HATES' : C-1012—1013—1014—1015 - 'LES CHATELLOTS' : C-1080—1081—1082—1083—1086—1087—1089—1092—1093—1094—1095—1096—1098—1100—1101—1102—1103—1412—1413—1414—1415—1416—1417 - 'LE GRAND PRE' : C-1218 - 'CHAMP DU CHALAIS' : C-1418—1419—1420—1421—1422 - 'PRESCOMMIATS' : C-1171—1175 - 'LES MARCHATS' : C-0062 - 'LE PRE CHAMP ALLIER' : C-1178—1180—1181 - 'LES TOUT HAUTS' : C-1186—1187—1188—1189—1190—1196—1197—1199—1200—1201—1202—1203—1208 - 'PRE BOURG' : C-1018—1019 - 'LES PRES DES PRES' : C-1038—1041—1043—1044—1045—1046 - 'LA ROCHE' : C-1148—1150—1151—1152 - 'LES MONTMEREAUX' : C-1136—1137—1138—1139—1140 - 'LE PETIT TRESSON' : C-0809—0810—0811—0812—0813—0814 - 'LE LARE' : C-1009—1010—1011 - 'LES SALLEES' : C-1183 - '0026 - 'CHAMP JACQUOT' : C-0866—0867—0868— 'PRE BOEUF' : -1594 - - 'LES PRES MOUROTTE' : C-0825—0826—0827—0828 - 'CHAMP DE LA VIGNE' : C-0933—0934—0935—0936—0937—0938—0939—0940 - 'LA GRANDE RAIE' : C-0817 - 'LA CROIX' : C-0832—0834—0836—0837—0838—0839—0840—0841—0842 - 'LES BUISSONS' : C-0983—1222—1231 - 'CHAMP DE CHASTELLUX' : C-0819—0823—0824 - 'PRE PRESENT' : C-0882—0889—0890 - 'LES BRULES' : C-0921—0922 - 'L HATE SOIE' : C-0792—0793—0795—0796—0798—0799—0806 - 'SUR VAREILLE' : C-0807—0808 - 'LES PRES MENIN' : C-0829—0830—0831 - 'LES REVIEVRES' : C-1004—1005—1006 - 'LES BOUCHELOTS' : C-0995—0996—0997—0998—0999—1001—1002—1003 - 'LA GRANDE CROIX' : C-1073—1074—1075 - 'LE CLOISEAU' : C-1078—1079 - 'LES BOUTS SAINT PERE' : C-0726—0728—0729—0730—0732—0733—0734—0735—0736—0739—0740—0741—0743—0744—0745—0746—0747—0748—0749—0750 - 'CHAMP DU CHOISLE' : C-0972—0973 - 'L OUCHE COIGNOT' : C-0970—0971 - 'LES CHAMPS GUILLARDS' : C-0451—0454 - 'PRE MICHOT' : C-1108—1109 - 'PRE DES CHARRIERES' : C-1058—1060—1062 - 'CHAMP TIROIR' : C-1063 - 'LES PRES CHEMINS' : C-1117—1540 - 'PRE DE LA CROIX' : C-0843—0844—0845—0846 - 'OUCHE MATHE' : C-0527—0529 - 'LES COUERAUX' : C-0847—0855—0857—0858—0859—0860 - 'LES CHEINTRES' : C-0952 - 'CHAMP GUILLARD' : C-0715—0717—0718 - 'PRE DE L OUCHE GODIN' : C-0957—0958—0961—1605—1608 - 'LES HATES' : C-1114 - 'LE CARTIER DE MONTON' : C-1036—1037 - 'LES CHAGNATS' : C-0974 - 'CHAMP PLEIN' : C-0064—0066 - 'CHAMP ROND' : C-1184—1185 - 'LES QUARILLONS' : C-1016—1017 - 'LES PLANCHOTTES' : C-0979—0980 - 'LES VERMUCHELLOTS' : C-0752 - 'PRESDES PLANCHOTTES' : C-0598 - 'LES MURAILLES' : C-1603 - 'PRE DE LA CHEVRE' : C-0988—0989—0990—0991—0992 - 'LES CHAUMES' : C-0864—0865 - 'CHAMP DE LA NOISE' : C-0900—0901—0903 - 'PRE DE L ETANG' : C-0981—0982 - 'LES QUEFONDS' : C-0775 - 'LES MOUILLES' : C-0950 - 'LES ROMPEES' : C-0943 - 'PRE DE LA CHAUME GODIN' : C-0926—0927 - 'LA GRANDE OUCHE' : C-0917 - 'LES CHAUMES MULOT' : C-0594 - 'L HATE DU MAILLOT' : C-1354
Cmne de Saint-Martin-du-Puy (58) 88 a 67 ca 'LES CHATELOTES' : A-0002—0003—0004—0005—0007—0008—0010
Cmne de Empury (58) 21 ha 30 a 95 ca 'L HATE JOIE' : A-0078—0178—0179 - 'LE TRECHOT' : A-0080 - 'LES VAREILLES' : A-0106—0108—0110—0111—0112—0113—0114—0123—0124—0125 - 'LE CHAMP DERIN' : A-0137—0138—0139—0140—0141—0142 - 'CHAMP SIMONOT' : A-0143 - 'LES GRANDES RAIES' : A-0144—0146 - 'LE COURLEON' : A-0158 - 'LES PROTS MOUROTTES' : A-0128—0130—0131 - 'CHAMP DE LA FONTAINE' : A-0134—0135—0136 - 'LE CHAMP DES PIERRES' : A-0148—0151—0152 - 'LE CHENE SEC' : A-0081
Parcelles à vendre :
Cmne de Saint-André-en-Morvan (58) 4 ha 81 a 46 ca avec bâtiments d'exploitation : 'CHAMP JACQUOT' 0871 – 'RUE DE LA CHAUME AUX OUAILLES' : C-0872- 'LES PRES VOLES' : C-0873 - 'PRE BOEUF' : C-0906—0908—0909—0910—0911—0912-'LE TRECHOT' : C-0915
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/03/2026 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022161

Notaires

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à
La Machine-Saint Saulge et
Moulins-Engilbert

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé de laSCP dénommée «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN, Notaires»,titulaire d'un Office Notarial dont le siège est àCHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, B.P. 14,CRPCEN 58026, le 20/02/2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Jacky Lucien MASSON, Retraité, né à DONZY (58220)le 24/10/1952 et Madame Roseline Marie Bernadette GAUTHERON,Retraitée, née à LUZY (58170) le 11/05/1955, demeurant ensemble à DONZY 1 route des Ponts de l'Epeau - Le Bois Dieu.
Mariés à DONZY (58220) le 09/06/1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification ultérieure.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire

AL26022140

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur **DÉMON** Jérôme, né le 07/08/1986 à Livry Gargan (93190 Seine Saint Denis), demeurant 23 rue de la poste 58210 Champlemy, agissant en son nom propre et au nom de ses enfants DÉMON Achille, né le 08/06/2018 à Paris (12ème) et DÉMON Lucien né le 14/08/2022 à Champlemy 58210, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler **DÉMON**.

AL26022155

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN-PEREIRA notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 24/02/2026, Monsieur José Alberto CORREIA de OLIVEIRA, né à SANTA-MARIA-DA-FEIRA (PORTUGAL),le 02 février 1947 et Madame Maria ALVÈS DE OLIVEIRA, née à TRAVANCA (PORTUGAL), le 29 novembre 1949, son épouse,demeurant ensemble à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 8 rue des Américains.
Initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BOULLERET (18240), le 29 mars 1969, ont adopté la communauté universelle.
Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans un délai de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier ou notaire rédacteur de l'acte.

AL26022157

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PG FINANCES CONSEILS SAS à capital variable en liquidation Au capital de 11434€ Siège social : 8 route de la Coudrot Marnay 58230 Alligny-en-Morvan 404718686 RCS Nevers Aux termes d'une décision en date du 30/01/2026, l'AG Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/01/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers

AL26022059

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU RIVAGE

En liquidation
Au capital de 1 524 €
Siège social : 112 ROUTE DE MARZY
58000 NEVERS
RCS NEVERS 338 048 092

L'assemblée générale extraordinaire du 20/02/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur BULOT JOEL, demeurant 112 ROUTE DE MARZY, 58000 NEVERS de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/02/2026.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
JOEL BULOT

AL26022091

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MARTINE MIONE

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
En liquidation
Au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Impasse de Saint Firmin « Sury » 58270 ST JEAN AUX AMOGNES
Siège de liquidation :
1 Impasse de Saint Firmin
« Sury » 58270 ST JEAN AUX AMOGNES
822 881 678 RCS NEVERS

Aux termes des décisions en date du 18 février 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Martine MIONE, demeurant 1 Impasse de Saint Firmin, « Sury » - 58270ST JEAN AUX AMOGNES, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Impasse de Saint Firmin, « Sury » - 58270 STJEAN AUX AMOGNES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26022094

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL DES ARBRES ET DES CORDES

SARL au capital de 7 622,45 €,
CHANTELOUP
58420 DOMPIERRE SUR HERY
418 215 133 RCS NEVERS

AGE du 29.12.2025 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2025, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Constatation de la fin du mandat du gérant.
Liquidateur : M. François TARTERAT, dt Chanteloup 58420 DOMPIERRE SUR HERRY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur qui est aussi l'adresse du siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022121

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DES 3 PILIERS

SCI en liquidation
Au capital de 500 €
Siège Social : 7 Bis, rue Maubois
58400 MESVES SUR LOIRE
907 570 295 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/01/2026 les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mickael HOUARD dt à MESVES SUR LOIRE (58) – 7 Bis, rue Maubois de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022148

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ETS MORIN

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 50 Route du Veynon
58110 SAINT PEREUSE
RCS NEVERS 383 564 564

L'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/10/2025.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MORIN PHILIPPE, demeurant 50 Route du Veynon, 58110 SAINT PEREUSE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
MORIN Philippe

AL26022153

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BINOME

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Manoir de La Garde,
Lieu-dit La Garde
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Siège de la liquidation : Manoir de La Garde
Lieu-dit La Garde
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
RCS Nevers 510 547 524

L'assemblée générale ordinaire du 26.02.2026 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022166

DISSOLUTION ANTICIPÉE

F3A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 Euros
Siège social : DORNES (Nièvre)
2, Les Varillets
RCS NEVERS : 533 171 799

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 28/02/2026
Objet : Dissolution amiable
Date d'effet : 28/02/2026
Liquidateur : - Monsieur Bernard FIDELE demeurant à DORNES (Nièvre) – 2,Les Varillets
Siège de la liquidation :DORNES (Nièvre) – 2, Les Varillets
Lieu où la correspondance doit être adressée :DORNES (Nièvre) – 2, Les Varillets
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL26022167

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/02/2026, il a été constitué une Société Civile dénommée **THOMA 58**
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini,pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 9 rue Professeur Calmettte - 58000 NEVERS
Capital : 100 euros
Gérance : Monsieur Thomas BARROS demeurant à NEVERS (Nièvre), 9 rue Professeur Calmettte.
Agrément des cessions de parts sociales : Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022098

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24.02.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle :
Dénomination : SPIRYS.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 11, bis Impasse René Laënnec – 58640 Varennes-Vauzelles.
Objet :
La Société a pour objet, en France et à l'étranger :Dans le domaine du conseil :
Les prestations de conseil et de consulting auprès des entreprises, administrations, associations et plus généralement de toute organisation publique ou privée ;La gestion et la conduite de projets auprès des entités susvisées ;Le conseil en management et management de transition ;Les prestations de conseil en logistique et supply chain ;Cette liste étant non exhaustive. Dans le domaine sportif : Les prestations de conseil et de consulting auprès d'équipes sportives professionnelles ou amateurs, de sportifs professionnels ou amateurs, ainsi que de fédérations sportives ; L'encadrement de groupes dans le cadre d'activités sportives ; L'encadrement sportif individuel, en présentiel ou à distance ; Le positionnement et l'ergonomie sur vélo (bike fitting) ; Le développement du sport-santé en entreprise, notamment par l'organisation d'activités et de conférences.Dans le domaine commercial :L'achat et la revente de matériel sportif ; La fabrication et la vente de matériel sportif ; L'assemblage et la vente de roues de vélo.Dans le domaine de la formation :Les cours d'anglais dispensés à domicile, en centres de formation, en établissements scolaires ou en entreprise ;Les cours de mécanique vélo ;Les cours de positionnement sur vélo ;Les formations en dessin technique (Conception Assistée par Ordinateur « CAO »), conception et impression 3D.Et plus généralement : Toute activité connexe ou complémentaire se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus, permettant d'en favoriser le développement ou la diversification, dans le respect des lois et règlements en vigueur ; La création, l'acquisition, l'exploitation, la location ou la gestion de tous établissements, fonds de commerce ou établissements secondaires se rattachant aux activités susvisées ; La participation, directe ou indirecte, à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.
Président : Pierre-Yves FACOMPREZ, demeurant 11 bis impasse René Laennec 58640 Varennes-Vauzelles.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS .
Pour avis.

AL26022105

IMMO DES EVES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 39 rue d'Arquian
Les Plottins, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE
Société en formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : IMMO DES EVES.
Siège : 39 rue d'Arquian - Les Plottins, 58440 LA CELLE SUR LOIRE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 500 euros.
Objet : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immobiliers à usage professionnel,commercial, industriel, d'habitation, et de tous droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet immobilier ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente,échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières,pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers uniquement sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Frédéric MERCIER, né le 03/09/76 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58), demeurant 39 rue Arquian - Les Plottins, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président.

AL26022128

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24 février 2026, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324-1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA LES PRES DE BOUX
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Siège social : 845 chemin de Boux - 58290 LIMANTON
Capital social : 1.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet : La société a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par la société, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Gérant : Monsieur Christian de ROÜALLE, demeurant à PARIS (75116), 11 rue de Siam
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour insertion unique, La gérance

AL26022156

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivante:
Dénomination sociale : SCI CEM
Siège social : 131, rue du Docteur Michel Gaulier – 58640 VARENNES-VAUZELLES
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 998 €
Co-Gérance : M. Pierre YONDEM et Mme Hélène YONDEM dt ensemble à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue du Docteur Michel Gaulier
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL26022165

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

CANDON, EARL au capital de 516 250 euros, Siège social : 19 Chemin de la Rivière 89200 MAGNY, 893 828 210 RCS AUXERRE, par AGE du 07/02/2026 la collectivité des associés a décidé, à effet du 01/01/2026, de transformer l'EARL en GAEC, la dénomination sociale devient CANDON. Le GAEC a été agréé le 06/02/2026, sous le n° 8926001. Pour avis. La gérance

AL26021979

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DE LA PIERRE BLANCHE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 244 780,00 euros
Siège social :
31 route du Morvan, Villiers-Nonains
89630 SAINT-BRANCHER
802 349 183 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2026, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 59970 €, le portant ainsi à 184 810 €.
Pour avis, la gérance.

AL26022054

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DE L'HOTEL DIEU DE CHABLIS

Au capital de 18.825,00 euros
Siège social : CHABLIS (89800)
Place du Général Gras
RCS AUXERRE 334 042 710

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2025, M. Pascal BOUCHARD a démissionné de ses fonctions de gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion

AL26022100

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION ET DE L'OBJET SOCIAL

EL CACTUS

Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 31 RUE DE PARIS
89200 AVALLON
890 612 922 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 février 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour:
- de remplacer la dénomination sociale EL CACTUS par L'ADDICTIF et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- d'étendre l'objet social à l'activité BAR, TAPAS sur place ou à emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL26022102

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES PETITS FAUBOURGS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Capital social : 89 222,45€
Siège social : 42 Grande Rue
89740 ARTHONNAY
RCS AUXERRE 408 735 413

Par AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé de nommer M Arnaud BASECQ, né à TONNERRE (YONNE) le 17 juillet 1982 en qualité de gérant à compter du 31/12/2025 en remplacement de Mme Marie-Laure VALLE épouse BASECQ, démissionnaire.
Pour avis, la gérance.

AL26022124

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I. DES COTEREAUX

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social à CHARBUY (89113)
2 chemin des Cotereaux
450 466 479 RCS AUXERRE

Suivant Procès-Verbal de l'AGE, en date du 09/06/2018 et suite au décès de Mme Elena NOEL née KIRCHGESNER-AGAPIE survenu le 07/12/2016, M. Guy NOEL, demeurant à CHARBUY (89113) 53 Rue des Etangs, est devenu co-gérant avec M. Alexandre NOEL, demeurant à AUXERRE (89000) 10 avenue de Champleroy.
Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26022134

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL CHABOT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 51 085,67 euros
Siège social : 1 chemin des Jardins
Le Bois du Fourneau
89660 MERRY SUR YONNE
379 092 901 RCS AUXERRE

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social pour le ramener à 30 459.31 euros.
Pour avis, la gérance.

AL26022144

// GÉRANCE

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER,Notaire associé à SEIGNELAY le 13 février 2026,enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT YONNE le 19/02/2026 Dossier 2026 00005098 référence 8904P01 2026 N 00244 :
La SAS «ÉCOLE DE COIFFURE ESTHÉTIQUE AURÉLIE B», dont le siège est à JOIGNY (89300) 1 avenue d'Hanover, RCS SENS n° 838622900,
A CÉDÉ à
La SARL » ÉCOLE DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE AB « , dont le siège est à JOIGNY, 1 avenue d'Hanover, RCS SENS n°994533453
Un fonds de commerce d'enseignement, formation professionnelle et conseil dans le domaine de la coiffure et de l'esthétique, formation en apprentissage,organisation d'évènements, vente de produits,matériels et accessoires dans le domaine de la coiffure et de l'esthétique sis et exploité à JOIGNY, 1 Place Cassini, connu sous le nom commercial ÉCOLE DE COIFFURE ESTHETIQUE AURELIE B, lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Sens sous le numéro 838622900,
Moyennant le prix de120.000,00€ payé comptant.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Oppositions en l'étude de Me Stéphane DROUET notaire à MIGENNES (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès,où domicile a été élu, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26022097

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 20/02/2026 dans Terres de Bourgogne sous le numéro AL26021976 concernant la société
SCI FLANDALO
Il a lieu de lire que l'ancien siège social de la SCI est:
24 Rue des Près Verts - 89100 COLLOMIERS.

AL26022149

ANNONCES LÉGALES

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 14 avril 2026 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à VINNEUF (89140) 31 rue Victor Hugo d'une surface habitable totale de 263,60 m² environ (hors Loi Carrez)
Comprenant 5 appartements (de 50,13 m² ; 44,71 m² ; 66,16 m² ; 29,46 m² et 73,14 m²) avec **Grange – Cave voûtée - Cour et Jardin**.
Sur un terrain de 09 a 08 ca
Le bien semble inoccupé à la date du 30 juin 2025.
MISE A PRIX : 200.000 Euros
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/01043,à la SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur **www.avoventes.fr** (documents anonymisés)
VISITE sur place le Mardi 31 mars 2026 de 09 H 00 à 10 H 00

AL26022152

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire du 11/02/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sàrl LA ROSE DES VENTES 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy. RCS SAINT-NAZAIRE 498.872.225

AL26022141

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix, CRPCEN, le 26 février 2026, aété conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Joël VALTAT, retraité, et Madame Françoise Nicole Henriette Hélène DUCHENES, retraitée, demeurant ensemble à CUDOT (89116) 1 route de Chevreuse.
Monsieur est né à CUDOT (89116) le 20 novembre 1948,Madame est née à SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE (89120) le 11 juillet 1949.
Mariés à la mairie de AMILLY (45200) le 3 octobre 1970 initialement sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gustave GERBET, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), le 24 septembre 1970.
Actuellement soumis au régime de la séparation de biens aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Charles GROSLAMBERT, notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) le 24 septembre 1970, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de SENS (89100) le 21 avril 1973, dont la grosse a été déposée au rang des minutes de Maître GROSLAMBERT.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022127

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER,notaire associé à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre le 19 février 2026,
Monsieur Pierre-Alexandre François Hugues KLEIN et Madame Emelie Marianne BERGIUS WINTER demeurant ensemble à JOIGNY (89300) 37 rue du Loquet,mariés à la mairie de OTTIGNIES (BELGIQUE) le 27 février 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Ont décidé de changer de régime matrimonial pour adopter celui du régime légal français de la séparation de biens.
Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis et mention Me Sophie GARNIER, Notaire.

AL26022133

Maître Alexandre GUILPAIN
Notaire associé à TONNERRE (89700),
6 rue Saint Nicolas

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 novembre 2018,Madame Fernande Armande QUEAU, née à PACY-SUR-ARMANCON, le 18 mai 1933, demeurant à RAVIERES (89390), 22 rue Normier Simon, EHPAD Résidence Camille Rizier, célibataire, décédée à RAVIERES, le 23 juillet 2025,
A institué plusieurs légataires universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne) le 10 février 2026, dont une copie authentique a été reçue parle tribunal judiciaire d'AUXERRE (89).
Il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre GUILPAIN, notaire àTONNERRE (Yonne) 6 rue Saint Nicolas, références CRPCEN :89085, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL26022146

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes des décisions en date du 31/01/2026l'Associé Unique de la société IDX-PROD, SAS au capital de 1 500 euros dont le siège social est situé 105 Rue des Mignottes 89000 AUXERRE immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 814 202 347 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Yannick DAVOUSE, demeurant 21 rue Georges Mothere 89000 AUXERRE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 105 Rue des Mignottes 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26022086

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions en date du 31/01/2026l'Associé Unique de la société IDXPROD, SAS en cours de liquidation au capital de 1 500 € dont le siège social et le siège de liquidation sont situés au 105 rue des Mignottes 89000 AUXERRE immatriculée au RCS D'AUXERRE sous le numéro 814 202 347 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yannick DAVOUSE demeurant 21 Rue Georges Mothere89000 AUXERRE de son mandat de liquidateur,lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre,en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26022087

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S2J
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : Avenue de Worms
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
38 rue d'en Bas
Les Bries
89380 APPOIGNY
520 236 589 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 9 février 2026 au 38 rue d'en Bas - Les Bries 89380 APPOIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Julien LIBOLT, demeurant 4 rue Théodore Monod 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26022103

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Manon GOUX, Notaire à FLOGNY-LA-CHAPELLE (89360) 4 avenue du Professeur Charle sLaubry, le 24/02/2026 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DING
Objet social : l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la SOCIÉTÉ ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : TONNERRE (89700) 7 B Avenue du Chevalier d'Eon.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : MILLE EUROS (1000,00 euros)
Les apports sont de 1000,00 euros en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés,ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé. Toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à agrément par décision extraordinaire.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE-ET-UN DÉCEMBRE de chaque année.
Gérant : M. Zhiguo DING, demeurant à TONNERRE (89700), 7B avenue du Chevalier d'Eon et rue du Canal.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis.

AL26022106

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2026 à VERMENTON (89), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DES PIERRES
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500 euros
Siège social : 2, RUE DES CLOUX - 89270 VERMENTON
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Aurélien LEMAIRE, demeurant 2, RUE DES CLOUX - 89270 VERMENTON
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL26022117

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2026 à VERMENTON (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DU NOYER
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 3 000 euros
Siège social : HAMEAU DE COURTENAY - 89270 VERMENTON
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Jean-Pierre LEMAIRE demeurant HAMEAU DE COURTENAY - 89270 VERMENTON
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL26022126

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ÉQUIPEMENT

// KUHN

Un pulvé traîné de grande capacité



Le constructeur alsacien Kuhn commercialise la gamme de pulvérisateurs traînés Karan. Composée de quatre modèles de 4 500, 5 200, 6 000 et 8 000 l, elle complète par le haut les gammes Lexis et Metris 2. Ce pulvérisateur intègre le système de mise en œuvre AutoSet assurant un remplissage avec un débit de 900 l/min et une pulvérisation à 500 l/min. Capable d'absorber 220 l/min, l'incorporateur bénéficie d'une prédisposition au transfert en circuit fermé (CTS), protégeant l'opérateur de tout risque de contamination aux phytos lors de la phase de remplissage. En option, le Karan Power bénéficie d'un entraînement hydraulique de la pompe ou encore de la mise en œuvre DiluSet avec gestion automatisée du remplissage, de l'agitation, du rinçage ou encore de la dilution séquentielle assistée. Proposées en largeurs de 18 à 45 m, les rampes en acier et en aluminium peuvent accueillir le système AutoSpray et ses buses PWM. Baptisée XEA3, la nouvelle gamme de rampes en aluminium reçoit des buses tous les 25 ou 50 cm. Les Karan sont capables de travailler jusqu'à 25 km/h, grâce à un nouveau système de suivi du sol, baptisé Eagle, fonctionnel à partir de 30 cm au-dessus de la cible. Ce suivi du sol s'appuie sur deux capteurs à ultrasons dans sa déclinaison Eagle, assurant le contrôle de la hauteur et de l'inclinaison de la rampe, ou sur quatre capteurs dans la version Eagle Pro, intégrant en plus le pilotage de la géométrie variable. En option, deux capteurs supplémentaires offrent la possibilité d'opérer avec efficacité dans des cultures irrégulières, en rangs ou en buttes. Ces deux capteurs permettent aussi un suivi de sol optimal en largeur réduite (bras extérieurs repliés). Eagle s'appuie également sur un parallélogramme amorti sur boule d'azote et un système antifouettement. Le relevage automatique en bout de parcelle H-Matic simplifie les manœuvres en bout de champ et anticipe la redescente de la rampe avant l'ouverture de la pulvérisation.

// SAS BOUCHERON À MÉNÉTREUX-LE-PITOIS

Benjamin Barciet, nouveau magasinier



Benjamin Barciet a rejoint début janvier la base de Ménétreux-Le-Pitois des Ets Boucheron, concessionnaires Fendt. Il succède à Thomas Poussier qui a souhaité changer de poste au sein de l'entreprise. À 47 ans, Benjamin a travaillé 9 ans à l'abattoir de Venarey-les-Laumes. Il a ensuite été magasinier chez Doras à Fain-lès-Montbard durant 10 ans, où il a acquis une solide expérience. En arrivant chez Boucheron, il connaît déjà de nombreux agriculteurs et découvre une quantité de références de pièces mécaniques plus importante que dans le secteur des matériaux.

// SAS BOUCHERON À MÉNÉTREUX-LE-PITOIS

Thomas Poussier rejoint le service commercial



Après 3 ans passés au poste de magasinier, Thomas Poussier change de poste et devient vendeur depuis la mi-février, toujours à la Sas Boucheron et toujours sur le secteur de Ménétreux-le-Pitois. Cet ancien agriculteur a voulu conserver un métier en relation avec le milieu agricole. Le poste de magasinier a été très formateur pour apprendre le commerce au comptoir et les pièces. Mais le besoin d'aller sur le terrain, à la rencontre des agriculteurs pour proposer la vente de matériels l'a poussé à proposer sa candidature au poste de vendeur sur un territoire qu'il connaît bien. Actuellement en formation Fendt et accompagné par Fabien Dorange, chef des ventes de la concession dont le siège est à Lézinnes, Thomas fait le tour des exploitations sur un secteur au sud de Vénarey-Les Laumes. Dans cette région de polyculture-élevage, il commercialise les marques Fendt, JCB Agri, Kockerling, Lemken, Aguirre, Noremat, Sodimac, Gyrax et Bugnot principalement.

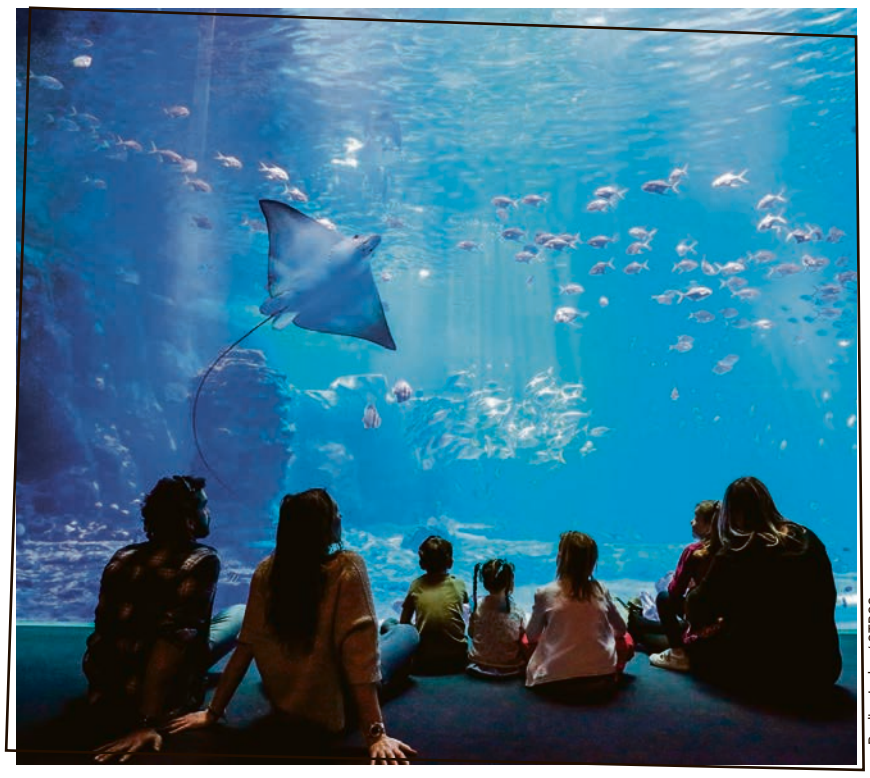
Thomas Poussier 07 85 25 89 04

// DÉCOUVERTE

Dans les coulisses de Nausicaà

17 000 m³ d'eau, des centaines d'espèces plus une, l'Homme, dont 230 individus travaillent devant et derrière les baies vitrées du plus grand aquarium d'Europe. Immersion dans les coulisses de Nausicaà à Boulogne-sur-Mer.

Comme le rappelle Christophe Sirugue, son directeur, Nausicaà a ouvert en 1991 avec l'objectif de bâtir des ponts entre les Hommes et l'océan. Aujourd'hui, Nausicaà c'est presque un million de visiteurs par an (plus de 917 000 en 2024), c'est 30 millions d'euros de chiffre d'affaires et 46 millions d'euros de retombées économiques annuelles sur le territoire de la communauté d'agglomération du Boulonnais selon une étude menée conjointement avec la CCI. Ce sont 17 km de tuyaux, 58 000 animaux de 1 600 espèces différentes et 230 salariés permanents auxquels s'ajoutent les saisonniers. Plonger dans les coulisses de Nausicaà, c'est rencontrer des hommes et des femmes aux métiers peu communs (lire ci-dessous et ci-contre).



Pauline Ledez / OTBCO

Le grand bassin de Nausicaà côté pile, avec sa raie manta géante et sa baie vitrée hors normes : 20 m de long et 38 cm d'épaisseur. Côté face, 58 000 animaux et quelque 230 salariés.

Visite guidée

Théo Caron est le guide du jour. Direction l'endroit le plus spectaculaire de Nausicaà, celui qui bat tous les records d'Europe : j'ai nommé, le grand bassin ! 60 mètres de long, 35 mètres de large et 8 mètres de profondeur pour une capacité de 10 000 m³, soit 10 millions de litres (l'équivalent de quatre piscines olympiques). Petits poissons de bande, raies (vous connaissez peut-être la raie Charles, la manta géante star de l'aquarium), requins : ici tout l'écosystème de l'île de Malpelo cohabite. Une dernière espèce s'immerge régulièrement dans cette eau, dont la température monte progressivement dans l'année de 23 à 26 degrés pour reproduire le cycle des saisons de l'île colombienne. Les soigneurs-plongeurs se chargent de l'observation quotidienne des animaux et du nourrissage. Chaque espèce a sa propre plateforme de nourrissage, ses cibles et rituels. Certains mangent plusieurs fois par jour, d'autres deux jours par semaine comme les requins. Les portions sont parfois adaptées aux individus et à leur profil : ici on assure de la nurserie à l'Ehpad, ont pour coutume de formuler les équipes. C'est pour les retraités, ou les malades, les petits nouveaux qui doivent s'acclimater… qu'existent le bassin de quarantaine, invisible du grand public, ou les plus petits bassins temporaires. Un système de grue permet de déplacer les animaux d'un bassin à l'autre ou de les faire sortir pour des examens. Des tuyaux brasseurs permettent de reproduire le mouvement de l'eau, comme un système d'éclairage permet de recréer le cycle lunaire, essentiel à la reproduction. Une petite plage a été récemment créée sur le bord du bassin pour que la tortue Caouanne, arrivée à maturité sexuelle, puisse pondre ses œufs et éviter des problèmes de rétention.

En coulisses

Si chaque soigneur peut s'occuper de toutes les espèces, ils sont chacun référent de l'une d'elles. Des cahiers d'identification permettent un traçage, comme le tableau en cuisine reprend au gramme près les rations des uns et des autres. Araignées de mer pour les raies aigle, biberons pour les raies mobula, deux petits kilos hebdomadaires pour les requins. Tiens, notre guide en profite pour rappeler que *« sur plus de 500 espèces de requins, seules trois sont dangereuses, le requin-tigre, le requin-bouledogue et le grand blanc »*, et qu'on compte *« cinq à dix attaques mortelles de requin par an, contre une centaine de décès par attaque de vaches et jusqu'à un million lié aux moustiques et aux maladies qu'ils transmettent. Sans oublier l'animal le plus dangereux de tous, le plus grand prédateur : l'Homme, qui tue notamment 100 millions de requins par an pour faire de la soupe d'ailerons »*, glisse Théo Caron au petit groupe de privilégiés ayant choisi l'option coulisses. Même en coulisses, toujours l'idée d'éduquer plutôt que de divertir. Le jeune homme se marre d'ailleurs quand, quelques minutes plus tard, un jeune requin-zèbre fait son intéressant dans le bassin de quarantaine, aileron à la surface et tout le tintouin, venant balayer son argumentaire par un cliché bien cinégénique.

Des rivages et des hommes, la première exposition, mettait l'accent sur le lien des hommes à la mer. Presque 20 ans plus tard, Dans l'œil du climat visait à sensibiliser le public aux enjeux du réchauffement climatique. Et, en 2018, le Voyage en haute mer déployait son grand bassin pour recréer l'écosystème de l'île colombienne de Malpelo.

Justine Demade Pellorce

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Jusqu'au 29 novembre

// Exposition sur César au Museoparc d'Alésia

Après le succès rencontré lors de sa première saison, l'exposition « César, tous les chemins mènent à Rome » revient au MuséoParc Alésia pour une deuxième année. Jules César fait ici l'objet d'un parcours exceptionnel par son ambition et son approche. Le parcours s'appuie sur un riche ensemble iconographique réunissant monnaies, peintures et gravures du XVIIe au XIXe siècle, provenant de prestigieuses institutions françaises et étrangères.

alesia.com

• 19, 20 et 21 mars

// Festival street-food et musique à Longvic

Le Biscrocamp – Comptoirs Nomades transforme l'ancienne Base Aérienne 102 Dijon-Longvic en temple de la Street Food, de la musique et du bon vivre ensemble, pendant trois soirées de 18 heures à minuit. 3 jours, 3 ambiances musicales et artistiques pour célébrer l'arrivée du printemps.

Billetterie sur : shotgun.live/fr/festivals/street-food-festoche

• Jusqu'au 21 mars

// Exposition « Femmes inspirantes » à Montbard

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, la ville de Montbard organise l'exposition Femmes inspirantes, présentée à la Médiathèque Jacques Prévert. Elle propose un abécédaire réalisé par les élèves du lycée professionnel Eugène Guillaume, mettant à l'honneur des figures féminines marquantes à travers l'histoire et la culture. L'exposition est accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

www.montbard.fr

• 21 et 22 mars

// Comédie musicale à Beaune

Une comédie musicale intitulée « Le train de la vie, de Francis Cabrel à Florent Pagny » est proposée au théâtre municipal, 64 rue de Lorraine. Elle rassemblera des musiciens professionnels : Pierre Alexandre Petiot (piano), directeur de l'école de musique de Beaune, Denis Codfert (batterie), Frédéric Le Saux-Moscovici et Stéphane Vivien (guitares), les voix de Pochette Surprise et la chorale Mi fugue mi-raisin sous la direction de Marc Sorlot, les chorégraphies créées par l'association Corps en scène dirigée par Emma Da Costa, et les choristes de l'association Mi Fugue Mi-Raisin sous la direction de Patrick Maurice. Cette comédie musicale met en scène la vie, de la naissance à la vieillesse en passant par l'adolescence. Le samedi 21 mars, le spectacle aura lieu à 20 heures et dimanche 22 mars, à 15 heures.

Tarifs : adultes, 16 euros, jeunes, 10 euros, gratuit pour les moins de 12 ans. www.beaune-tourisme.fr

Nièvre

• dès maintenant

// Animations et balades

De nombreuses animations et balades nature sont organisées au sein du Parc naturel régional du Morvan pendant les vacances scolaires mais pas uniquement.

Toutes les infos : https://www.parcdumorvan.org/les-evenements/?pg=2

• 8 mars

// Randonnée gourmande et marché de producteurs pour la lutte contre le cancer des enfants

Une randonnée gourmande avec produits locaux est proposée au départ de la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy : 9 km + 3 ravitaillement (10 euros, rdv 9h), 14 km + 4 ravitaillement (15 euros, rdv 8h), 5 euros / enfant de – 12 ans (tout circuit). En sus, un marché de producteurs est organisé avec buvette tenue par les JA du canton. En parallèle, l'association les ACSE Solidaires présentera des témoignages de victimes du cancer ou de parents. Tous les fonds récoltés seront reversés à l'association Coup d'Pouce.

Infos et réservations : 07 50 06 02 65

• Jusqu'au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

• Jusqu'au 31 mars

// Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com

OXYGÈNE

// TRAVAUX DANS LES VIGNES

Des chevaux non fiscaux

Les équins peuvent remplacer le moteur des tracteurs pour le désherbage dans les vignes. Une journée organisée par deux étudiantes l'a bien mis en avant.



Démonstration sur le domaine de Sylvain Pataille, viticulteur à Marsannay.

Connaissez-vous quelqu'un qui a un BTS ? Quel que soit son âge, demandez-lui son sujet de pic, il s'en souviendra à coup sûr. Cette épreuve d'initiative et de communication marque toujours les esprits dans cette formation. Nul doute que les deux Côte-d'oriennes Gabrielle Decosne et Ysaline Soler se souviendront du leur. Celui-ci s'est déroulé vendredi dernier à Marsannay-la-Côte sur la thématique du cheval de Trait Auxois et l'une de ses utilisations : le travail dans les vignes. Ces deux élèves de BTS *« productions animales »* du lycée de Cibeins, dans l'Ain, avaient convié des professionnels (voir encadré) et une classe de CE^2 de l'école élémentaire Anjou de Dijon, pour apprécier le spectacle. Le cheval en exercice était un Comtois, certes, mais un Trait Auxois était bel et bien là. Il appartenait à Cyril Decosne, le père de Gabrielle, éleveur à Perrigny-lès-Dijon. *« Le Trait Auxois a malheureusement moins de 100 naissances par an, il y a très peu d'élevages. Nous ressentons un besoin urgent de conserver cette race car elle fait partie de notre patrimoine, elle en fait notre fierté ! »*, présentent les deux étudiantes de 19 ans, avant de poursuivre : *« peu de personnes connaissent ce cheval et encore moins son utilité dans les vignes. C'est pour cela que nous avons décidé de mettre en avant le Trait Auxois et cette pratique à travers notre projet d'initiative et de communication ! Sensibiliser les élèves à l'impact environnemental était aussi notre objectif. Nous avons poursuivi la journée avec diverses présentations et des petits jeux directement en classe, l'après-midi »*.

Témoignages

La démonstration était réalisée sur les terres de Sylvain Pataille, viticulteur à Marsannay. Ce dernier connaît très bien les chevaux puisqu'il en a lui-même mené dans ses propres vignes : *« Pour le faire, il faut beaucoup de temps et je fais désormais appel à un professionnel, qui était mon ancien stagiaire ! J'ai toujours été sensibilisé par les avantages du cheval. Je l'ai été encore plus après une rencontre en 2012 avec Abel Bizouard, très connu dans le monde du Trait Auxois. Chaque année, des chevaux désherbent 1,5 ha de vignes chez moi »*. Sylvain Pataille, ancien œnologue et professeur d'œnologie, vinifie séparément ses vignes depuis 2015 : *« il y a vraiment des différences de dingue entre les vins, selon le type de désherbage, avec un cheval ou avec un tracteur ! Sans entrer dans des termes techniques, des cristallisations sensibles ont été réalisées et montrent d'énormes disparités entre les essais… Les chevaux dans les vignes, ce n'est pas qu'idéologique »*. Cyrille Decosne participait lui aussi à ce rendez-vous. Nous lui avons demandé son ressenti : *« J'ai moi aussi travaillé avec des chevaux dans le vignoble, donc je ne vais pas vous en dire du mal ! Toutes les utilisations de notre Trait Auxois sont bonnes à prendre. Cela dit, ce n'est pas cette unique voie qui le sauvera. Contrairement à la Pologne, l'Allemagne ou la Croatie, la France n'est malheureusement pas une grande adepte de la traction animale »*. L'avenir du Trait Auxois passe surtout, selon lui, par la destination bouchère et l'export d'animaux à forts potentiels génétiques. L'éleveur vient notamment de vendre deux chevaux à l'étranger : une pouliche en Belgique et un mâle en Suisse.



AG



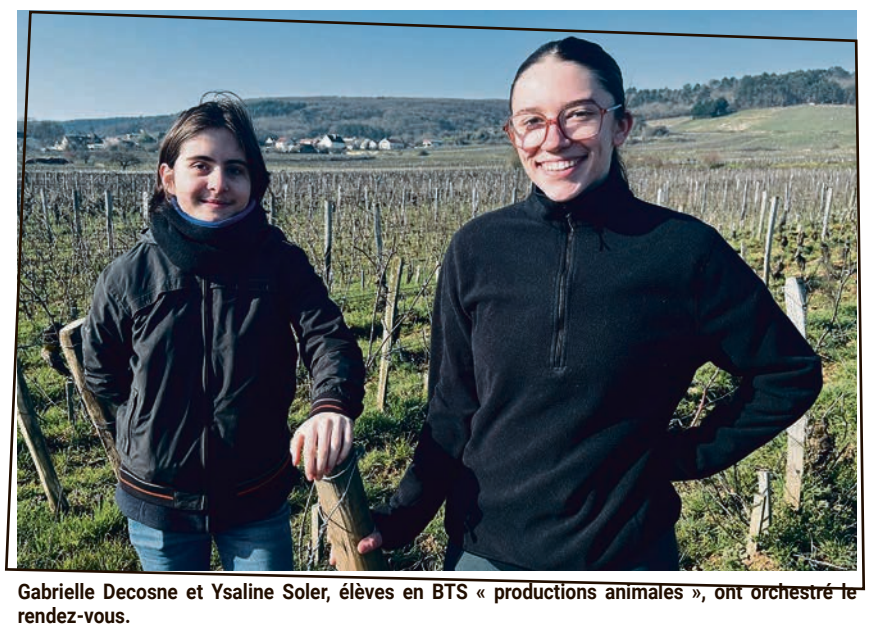
Cyrille Decosne avait amené un de ses Traits Auxois.

Les meneurs des Terres d'Or



Romane Dorey et Abel Bourgogne, deux habitants de Gevrey-Chambertin, proposent leurs services en labour viticole et entretien des sols en traction équine. Lancée en octobre, leur société « Les Meneurs des Terres d'Or » intervient chez sept viticulteurs de la côte de Nuits. Ces deux Côte-d'Oriens de 29 et 30 ans avaient été invités par Gabrielle Decosne et Ysaline Soler pour proposer une démonstration.
L'occasion d'évoquer avec eux les avantages du cheval dans les vignes : *« Tracteurs et chevaux peuvent se compléter, nous n'aimons pas parler de concurrence. Toujours est-il qu'avec un cheval, il est possible d'obtenir une meilleure précision dans le travail, en diminuant le risque d'abîmer les ceps. Nous sommes derrière le cheval et la charrue : donc au plus près de la terre et de chaque pied de vigne, nous pouvons aller très lentement, nous gérons l'allure du cheval… À l'aide d'une décavaillonneuse, nous pouvons aussi intervenir avec précision entre les ceps. Autre avantage à relever : toutes les parcelles ne sont pas accessibles avec un enjambeur, alors que le cheval, lui, peut aller partout. Un troisième point intéressant : un cheval tasse environ 300 fois mois le sol qu'un tracteur ! Notre Comtois sorti aujourd'hui fait 700 kg, mais il ne marche jamais deux fois au même endroit »*. Romane Dorey et Abel Bourgogne ajoutent un dernier atout du cheval, et non des moindres : *« le côté environnement bien entendu ! Le cheval marche à l'herbe, c'est plus écologique »*.

Contact : 09 79 04 07 28, meneurs.des.terres.dor@gmail.com



Gabrielle Decosne et Ysaline Soler, élèves en BTS « productions animales », ont orchestré le rendez-vous.